

# Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement

Impacts des procédures de mise en concurrence dites « Loi Sapin » sur les services d'eau et d'assainissement en 2007 et 2008

eaufrance

Service public d'information sur l'eau

Septembre 2012



Observatoire national  
des services d'eau et d'assainissement

## • CONTEXTE

---

La loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, dite « loi Sapin », limite la durée de tous les contrats de délégation de service public et prévoit une procédure de publicité et de mise en concurrence préalable à leur signature. La délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée au résultat de l'exploitation du service. Créé en 1999, l'observatoire « loi Sapin »<sup>1</sup> analyse les procédures de délégation concernant les services d'eau et d'assainissement lancées à partir de 1998. Cette analyse se base sur le recensement exhaustif des publicités d'appels d'offres parues au *Bulletin officiel des annonces des marchés publics* (BOAMP), au *Journal officiel de l'Union européenne* (JOUE), dans le magazine spécialisé dans le bâtiment et les travaux publics *Le Moniteur*, et dans la presse locale. Une fois les publicités d'appel d'offres recensées, l'observatoire transmet un questionnaire aux collectivités, et éventuellement à leurs conseillers, afin de collecter les informations sur le contexte concurrentiel, le conseil apporté aux collectivités, la durée des contrats et l'évolution des prix. Ce document synthétise les principaux enseignements relatifs aux procédures lancées en 2008 et 2007, et les compare aux tendances observées depuis 1998. L'observatoire « loi Sapin » fait désormais partie intégrante de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement et vient enrichir le fond documentaire du site internet « [services.eaufrance.fr](http://services.eaufrance.fr) ». Il proposera des analyses annuelles sur les impacts des procédures de mise en concurrence et décrira les évolutions constatées en termes de prix de l'eau, de durée des contrats, de nombre de candidatures et d'offres ou en encore de recours au conseil de la part des autorités organisatrices.

## • AUTEUR(S) ET CONTRIBUTEUR(S)

---

Guillem CANNEVA, enseignant-chercheur, AgroParisTech, [guillem.canneva@agroparistech.fr](mailto:guillem.canneva@agroparistech.fr)

### Avec la contribution de :

Maria SALVETTI, économiste, ONEMA, [maria.salvetti@onema.fr](mailto:maria.salvetti@onema.fr)

Frédéric BONNET, chercheur, Synthéa Recherche, [bonnet@synthearecherche.com](mailto:bonnet@synthearecherche.com)

Cédric DUCHESNE, ingénieur chercheur, A Propos, [cduchesne@a-propos.org](mailto:cduchesne@a-propos.org)

## • REMERCIEMENTS

---

Ce rapport a pu être réalisé grâce au soutien financier de l'ONEMA.

Il est le résultat de plusieurs mois de coopération avec de nombreux interlocuteurs, à la fois dans les collectivités et les organismes publics de conseil (DDT), qui n'ont pas hésité à répondre aux sollicitations et qui ont enrichi, par leur expérience de terrain, la qualité des résultats et leur interprétation. Les auteurs les remercient donc très vivement de leur participation.

Merci également aux personnes qui ont aidé à la production de ce rapport : Francine Audouy et Elodie Rouvière (AgroParisTech).

**Droits d'usage** : Public

**Mots-clés** : Services publics d'eau et d'assainissement, loi Sapin, délégation de service public

**Couverture géographique** : France

**Niveau géographique** : National

**Niveau de lecture** : Professionnel

**Langue** : Français

**Diffuseur** : Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema)

---

<sup>1</sup> En 1998, le laboratoire Gestion de l'eau et de l'assainissement de l'Engref a mis en œuvre un observatoire sur la « loi Sapin », d'abord avec le soutien de l'agence de l'eau Seine-Normandie puis avec celui du ministère chargé de l'environnement, afin d'analyser l'impact des procédures de mise en concurrence des délégations de services publics sur les services d'eau et d'assainissement.

- **RESUME**

---

L'année 2008, année d'élection municipale, est marquée par une relative baisse du nombre de procédures lancées (584) par rapport à 2007. Comme en 2007, une majorité des contrats remis en concurrence a déjà fait l'objet d'une procédure de mise en concurrence. Les nouveaux contrats intègrent des objectifs quantifiés de performance, assortis de pénalités en cas de non-respect.

Bien qu'en hausse, le nombre moyen d'offres par procédure reste limité (2,8). En 2008, comme les années précédentes, l'observatoire « loi Sapin » met en évidence l'effet de la taille des services délégués comme un facteur important pour caractériser l'attractivité des services pour les opérateurs et dès lors la concurrence dont ils peuvent bénéficier lors des négociations. Ainsi les services de moins de 10 000 habitants, et plus encore ceux de moins de 4 000 habitants, semblent les moins attractifs et bénéficient donc moins de l'effet concurrentiel.

Le conseil public reste prépondérant, notamment auprès des collectivités de petite taille. Un certain nombre de collectivités n'y a cependant pas recours.

La durée moyenne des contrats, après procédure, se stabilise autour de 11 ans sur la décennie 1998-2008.

Les procédures donnent lieu à une diminution du prix (pondéré par le volume) payé au délégataire, tant en eau potable qu'en assainissement collectif, et quelle que soit la taille du service. Pour l'utilisateur, cette baisse de la part délégataire n'est cependant pas toujours perceptible car elle est souvent associée à une hausse de la part de la collectivité. Les résultats observés confirment cependant les tendances de baisse de prix observées les années précédentes.

<b>1. Introduction .....</b>	<b>7</b>
<b>2. Présentation de l'étude.....</b>	<b>8</b>
<b>2.1. Méthodes .....</b>	<b>8</b>
2.1.1. Déroulement de l'enquête .....	8
2.1.2. Questionnaire .....	8
2.1.3. Analyse des données .....	9
<b>2.2. Présentation de l'échantillon 2007.....</b>	<b>9</b>
2.2.1. Taux de réponse et répartition des réponses .....	9
2.2.2. Répartition par type de service .....	10
2.2.3. Répartition par département.....	11
2.2.4. Répartition par taille de service .....	11
2.2.5. Répartition par type de collectivité.....	12
2.2.6. Place de l'étude dans le secteur de l'eau .....	12
2.2.7. Représentativité de l'échantillon .....	13
<b>2.3. Présentation de l'échantillon 2008.....</b>	<b>13</b>
2.3.1. Taux de réponse et répartition des réponses .....	13
2.3.2. Répartition par type de service .....	14
2.3.3. Répartition par département.....	15
2.3.4. Répartition par taille de service .....	15
2.3.5. Répartition par type de collectivité.....	16
2.3.6. Place de l'étude dans le secteur de l'eau .....	16
2.3.7. Représentativité de l'échantillon .....	17
<b>2.4. Conclusion .....</b>	<b>17</b>
<b>3. L'approche « Recette/Volume » .....</b>	<b>18</b>
<b>3.1. Base de l'observation de la part du prix perçue par le délégataire .....</b>	<b>18</b>
<b>3.2. Etude des parts délégataire pour l'eau potable en 2007 .....</b>	<b>19</b>
3.2.1. Avant la procédure .....	19
3.2.2. Après la procédure .....	20
<b>3.3. Etude des parts délégataire pour l'assainissement en 2007 .....</b>	<b>21</b>
3.3.1. Avant la procédure .....	21
3.3.2. Après la procédure .....	22
<b>3.4. Evolution de la part délégataire moyenne par taille de service tous types de service confondus en 2007 .....</b>	<b>24</b>
<b>3.5. Etude des parts délégataire pour l'eau potable en 2008 .....</b>	<b>25</b>
3.5.1. Avant la procédure .....	25
3.5.2. Après la procédure .....	26
<b>3.6. Etude des parts délégataire pour l'assainissement en 2008 .....</b>	<b>27</b>
3.6.1. Avant la procédure .....	27
3.6.2. Après la procédure .....	28
<b>3.7. Evolution de la part délégataire moyenne par taille de service tous types de services confondus en 2008 .....</b>	<b>30</b>
<b>3.8. Conclusion .....</b>	<b>31</b>
3.8.1. Procédures 2007 .....	31
3.8.2. Procédures 2008 .....	32
<b>4. L'approche « 120 m<sup>3</sup> ».....</b>	<b>33</b>
<b>4.1. Evolution de la part délégataire moyenne par taille de service en 2007 .....</b>	<b>33</b>
<b>4.2. Perception de l'évolution du prix du service par l'utilisateur en 2007 .....</b>	<b>34</b>

4.3.	Conclusion pour 2007.....	35
4.4.	Evolution de la part moyenne délégataire par taille de service en 2008 .....	35
4.5.	Perception de l'évolution du prix du service par l'utilisateur en 2008 .....	36
4.6.	Conclusion pour 2008.....	37
<b>5.</b>	<b>Etude du marché de l'eau sur les services remis en concurrence en 2007 et 2008 .....</b>	<b>38</b>
5.1.	Implantation des délégataires dans les services remis en concurrence en 2007 .....	38
	5.1.1. Avant la procédure .....	38
	5.1.2. Après la procédure .....	38
5.2.	Parts de marché des délégataires sur les contrats remis en concurrence en 2007 .....	39
5.3.	Synthèse des évolutions .....	40
5.4.	Implantation des délégataires dans les services remis en concurrence en 2008 .....	40
	5.4.1. Avant la procédure .....	40
	5.4.2. Après procédure.....	41
5.5.	Parts de marché des délégataires sur les contrats remis en jeu en 2008.....	41
5.6.	Synthèse des évolutions .....	42
<b>6.</b>	<b>Analyse de la procédure Sapin .....</b>	<b>43</b>
6.1.	Perception du contexte concurrentiel par les services en 2007 .....	43
6.2.	Analyse des candidatures et des offres en 2007 .....	43
6.3.	Impact de la loi Sapin sur la durée des contrats en 2007.....	46
6.4.	Les procédures avec changement de délégataire en 2007 .....	47
6.5.	Perception du contexte concurrentiel par les services en 2008.....	48
6.6.	Analyse des candidatures et des offres en 2008 .....	49
6.7.	Impact de la loi Sapin sur la durée des contrats en 2008.....	51
6.8.	Les procédures avec changement de délégataire en 2008 .....	52
6.9.	Analyses complémentaires .....	53
	6.9.1. Sources de publication pour l'appel à candidature .....	54
	6.9.2. Contexte contractuel précédant la procédure .....	55
	6.9.3. Choix de la collectivité .....	55
	6.9.4. Les contentieux liés à la procédure .....	55
	6.9.5. Le nouveau contrat.....	55
<b>7.</b>	<b>Analyse du conseil.....</b>	<b>57</b>
7.1.	Le marché du conseil en 2007.....	57
	7.1.1. Analyse des parts de marché du conseil .....	57
	7.1.2. Répartition des organismes de conseil.....	58
	7.1.3. Etude du prix moyen des prestations de conseil .....	59
7.2.	Variétés des prestations de conseil en 2007.....	59
7.3.	Le marché du conseil en 2008.....	60
	7.3.1. Analyse des parts de marché du conseil .....	60
	7.3.2. Répartition des organismes de conseil.....	61
	7.3.3. Etude du prix moyen des prestations de conseil .....	62
7.4.	Variétés des prestations de conseil en 2008.....	62
7.5.	Qualité des prestations de conseil en 2007 et 2008 .....	63
7.6.	Quelques précisions sur le conseil pour les années 2007 et 2008.....	63

<b>8. Analyse comparée sur 11 années</b> .....	<b>65</b>
8.1. Principaux résultats.....	65
8.2. Les parts délégataire pour l'eau potable.....	68
8.3. Les parts délégataire pour l'assainissement .....	70
8.4. Les parts délégataire totales eau potable + assainissement .....	71
8.5. Le conseil .....	72
<b>9. Conclusion</b> .....	<b>74</b>

---

## 1. Introduction

Le 21 janvier 1993, la loi n°93-122, dite « loi Sapin », relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, était adoptée. Elle précise alors la notion de "délégation de service public", avec notamment deux modifications importantes pour les procédures de gestion des services publics délégués : l'obligation d'une publicité dans un journal d'annonces légales et l'application de la procédure d'appel à candidatures.

La présente étude a pour objectif l'analyse de l'impact de la loi Sapin, notamment de la procédure qu'elle a instaurée, sur les contrats de délégation des services d'eau et d'assainissement. La remise en concurrence est l'occasion pour la collectivité de confronter le délégataire sortant à des propositions alternatives, aboutissant à des évolutions de tarifs. Toutefois, le prix du service, ou plus exactement la part du prix perçue par le délégataire, n'est qu'un volet qui ne doit pas occulter une dimension essentielle, la qualité du service. Ainsi cette étude aborde à la fois l'évolution de la part délégataire mais également l'évolution des dispositions contractuelles.

La collecte des données auprès des collectivités et organismes de conseil concernés par les procédures Sapin lancées en 2007 et 2008, puis leur analyse se sont déroulées de septembre 2011 à mars 2012.

La première partie du rapport aborde les aspects méthodologiques, et présente l'échantillon de travail.

La partie suivante analyse l'évolution moyenne de la part délégataire calculée selon la méthode « recette annuelle divisée par volume facturé ».

La troisième partie traite l'évolution du prix du service perçu par l'utilisateur à travers le prix au m<sup>3</sup> pour une facture de 120 m<sup>3</sup> hors taxes et redevances.

Puis, le marché de la délégation des services d'eau et d'assainissement est étudié pour notre échantillon sous différents aspects : le nombre de services gérés, la part de marché des opérateurs et leur positionnement commercial, l'évolution de la part délégataire et le changement de délégataire.

La cinquième partie aborde le déroulement des procédures, notamment le contexte concurrentiel, mais également l'évolution des contrats (durées, contenu).

La sixième partie examine le recours au conseil des collectivités ainsi que la situation actuelle.

Enfin, après 19 ans d'application de la loi Sapin et 11 années d'observation, le rapport se termine par un retour sur les tendances générales et les enseignements-clés qui se dégagent des données collectées par l'observatoire.

## 2. Présentation de l'étude

### 2.1. Méthodes

#### 2.1.1. Déroulement de l'enquête

L'organisation de l'étude se décompose en quatre étapes :

- enregistrement des appels d'offres parus dans les différents supports d'annonce officiels : le Moniteur du Bâtiment et des Travaux Publics (MBTP), le Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOAMP), la presse locale, le JOUE et le MAPA ;
- envoi des questionnaires et ouverture de la saisie en ligne ;
- relances téléphoniques ;
- analyse des données.

Durant la première phase, les appels d'offres parus dans les journaux sont enregistrés. L'organisme de conseil est notamment enregistré lorsque l'information est fournie.

Ensuite débute la phase de mailing. Les organismes de conseil ou les collectivités sont contactés par courrier afin de leur communiquer les résultats de l'enquête précédente et de leur demander de remplir un questionnaire par procédure et par service. Il leur est laissé la possibilité de répondre en ligne à l'enquête.

La troisième étape est la plus longue. Elle consiste à relancer la totalité des services contactés, par téléphone principalement, mais aussi et de plus en plus par courrier, fax et messagerie électronique.

La quatrième partie est celle de l'analyse des données. Elle nécessite un travail de traitement statistique important. A partir de ce moment là, plus aucun questionnaire n'est enregistré dans la base de données. Cette phase débouche sur la rédaction du présent rapport d'étude et de synthèse.

#### 2.1.2. Questionnaire

Le questionnaire d'enquête inséré en annexe a évolué depuis la dernière enquête mais il est toujours structuré selon les cinq mêmes parties :

- présentation générale de la collectivité et du service concerné ;
- situation avant procédure ;
- procédure Sapin ;
- situation après procédure ;
- conseil dispensé à la collectivité.

La présentation générale de la collectivité identifie notamment le nombre d'habitants, la fonction de la personne ayant suivi le dossier, ses coordonnées...

La deuxième partie permet de recueillir des informations sur la situation avant la procédure : la description de l'ancien contrat, sa durée, le nombre d'abonnés, la recette annuelle, le volume facturé et le tarif.

Ensuite, la troisième partie éclaire sur la procédure elle-même : le nombre de candidats, les offres, les contentieux éventuels.

La quatrième partie apporte des informations sur la situation après la procédure, de façon symétrique par rapport à la deuxième partie.

Enfin, le questionnaire se termine sur le conseil dispensé aux collectivités : quel organisme a joué le rôle de conseil, pour quel montant, sur quels éléments a porté cette prestation.

### 2.1.3. Analyse des données

Pour l'analyse des données par taille de service, le nombre d'habitants est calculé à partir du volume facturé, en considérant une consommation par habitant de 50 m<sup>3</sup>. Cette approche permet de disposer d'informations plus fiables. En effet, de nombreux services n'ont pas renseigné le critère "nombre d'habitants". De surcroît, le territoire d'un service n'est pas forcément identique à celui d'une collectivité. Enfin, cela permet de prendre en considération l'éventuelle existence de gros consommateurs, qui jouent un rôle non négligeable dans l'économie des services d'eau.

Deux approches complémentaires ont été adoptées pour analyser la part délégataire :

- **l'approche « Recette totale / Volume facturé (R/V) »** correspond à la part délégataire moyenne sur un mètre cube vendu, et permet de s'affranchir de la structure de la tarification (part fixe et part proportionnelle). Cette approche permet en outre d'analyser le chiffre d'affaire.
- **la méthode « 120 m<sup>3</sup> »** représente la part délégataire moyenne sur un mètre cube dans la facture d'un usager domestique standard. Il s'obtient en divisant par 120 la part délégataire d'une facture de 120 m<sup>3</sup> (calculée grâce à la donnée du tarif distinguant part fixe et part proportionnelle). Cette notion permet de donner une meilleure idée de l'impact des procédures Sapin sur le consommateur.

## 2.2. Présentation de l'échantillon 2007

### 2.2.1. Taux de réponse et répartition des réponses

Pour l'année 2007, nous avons recensé 798 procédures Sapin lancées par les services d'eau et d'assainissement en France. Sur l'ensemble de ces procédures, nous avons obtenu, après relance, 421 réponses (échantillon retour), ce qui correspond à un taux de retour de 52,7 %. Nous en avons extrait **l'échantillon dit exploitable pour l'analyse des prix**, c'est-à-dire comportant au moins l'information sur la recette du délégataire et les volumes, sur lequel nous basons la plupart de nos calculs. Il comporte 245 services, soit 30,7% des procédures recensées.

Comme les années précédentes, certaines réponses ne peuvent être considérées comme exploitables, le plus souvent en raison d'un manque d'informations concernant la situation initiale ou finale. Sont également séparés de l'échantillon les créations de services, les procédures en cours, les procédures abandonnées, les passages en régie<sup>2</sup>, les passages en affermage, les assainissements non collectifs et les prestations de service (marchés publics) qui ne font pas partie du champ de l'étude.

Il reste enfin un échantillon de réponses **dit complémentaire**, qui correspond aux questionnaires partiellement renseignés, qui seront exploitables sur des questions spécifiques autres que celle liées au prix comme, par exemple, la nature du conseil. Les données recueillies se répartissent donc de la manière suivante :

---

<sup>2</sup> Il s'agit dans ce cas, de collectivités qui ont lancé une procédure de délégation de service public et qui ont choisi de passer en régie. L'étude ne recense pas l'ensemble des passages en régie puisqu'ils peuvent intervenir sans qu'il y ait de lancement de procédure loi Sapin.

**Tableau 1** : Synthèse des procédures lancées en 2007

Nombre de procédures lancées en 2007 : 798 procédures		
Nombre de réponses : 421 (52,7%) – Echantillon retour		
Délégation de Service Public avant et après : 335		
Autres : 86		
Echantillon exploitable pour l'analyse des prix * 245		
Créations de service : 16		
Procédures en cours : 0		
Services <b>Eau potable</b> 132	Services <b>Assainissement</b> 113	Procédures abandonnées : 1
		Assainissement non collectif : 44
		Prestations de services : 13
Echantillon complémentaire : 90 (services correspondant à des réponses partielles mais exploitables pour des questions spécifiques)		
Passages en régie : 4		
Passages en affermage : 6		
Autres ** : 2		

\* Recette et volume sont disponibles avant et après procédure

\*\* Usages industriels, parc d'activité

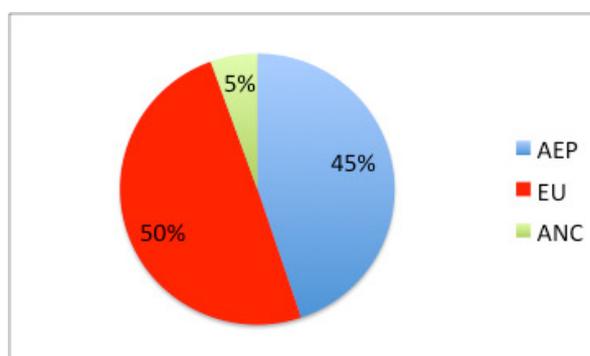
Des statistiques annuelles issues d'un échantillon de cette taille sont à prendre avec mesure et précaution. En revanche, après 11 années consécutives d'enquête, nous avons le recul suffisant pour établir des conclusions significatives sur certaines tendances analysées (cf. dernière partie de l'étude).

### 2.2.2. Répartition par type de service

En 2007, on observe un équilibre entre les services d'alimentation en eau potable (45%) et ceux d'assainissement (50%). On note la présence d'assainissement non collectif à hauteur de 5%.

89 collectivités (soit 13%) ont lancé simultanément des procédures pour leurs services d'eau et d'assainissement.

**Figure 1** : Répartition du nombre de procédures par type de service – Ensemble des procédures - 2007



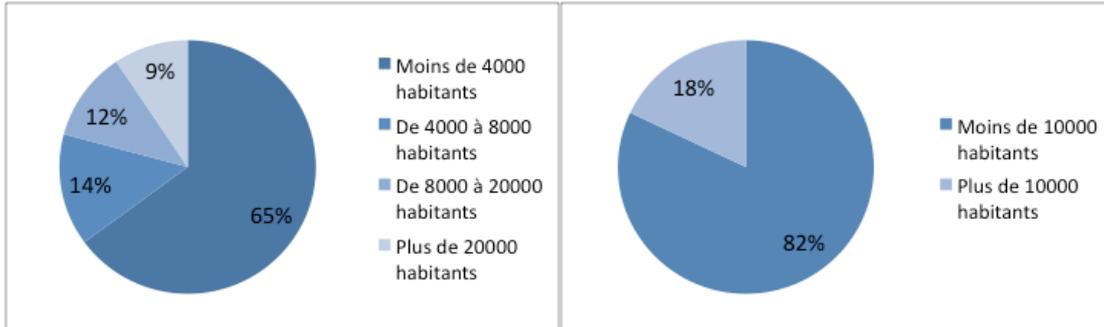
### 2.2.3. Répartition par département

En 2007, les procédures se déroulent le plus souvent dans le quart Nord-Ouest de la France, sur un axe Ouest-Est, de la région bordelaise à la région lyonnaise et sur le pourtour méditerranéen.

### 2.2.4. Répartition par taille de service

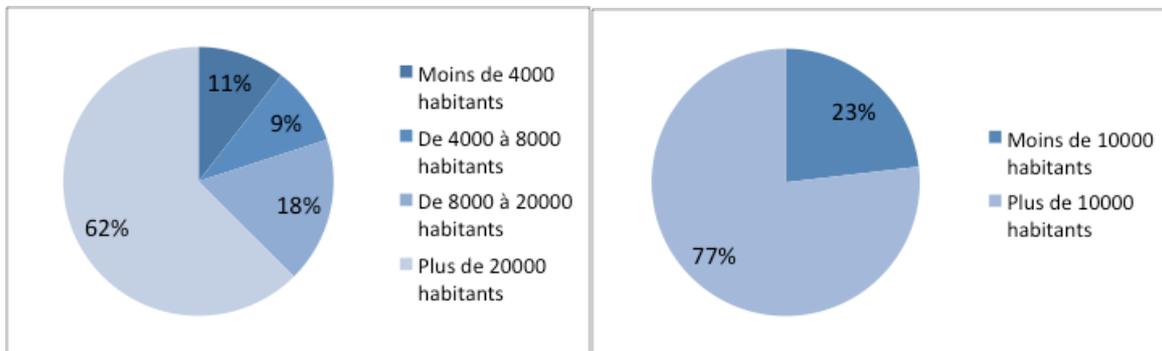
En 2007, on observe une présence importante de services de moins de 4000 habitants, en nombre, qui représentent 65% des contrats. Par ailleurs, l'échantillon comporte peu de services de plus de 20 000 habitants. En 2007, ils représentent 9% de l'échantillon exploitable.

**Figure 2 :** Répartition du nombre de procédures par taille de service – Echantillon exploitable - 2007



En 2007, en termes de volume, les services de moins de 4 000 habitants ne sont pas majoritaires puisque les services de plus de 20 000 habitants représentent 63% de l'ensemble du volume de l'échantillon exploitable. Les grands services sont donc majoritaires en termes de marché. Il est néanmoins utile de préciser que lors des études précédentes, les services de plus de 20 000 habitants représentaient une part du volume de l'échantillon exploitable beaucoup moins élevée. Cette évolution de la notre échantillon est à prendre en compte au moment de l'analyse des différents résultats.

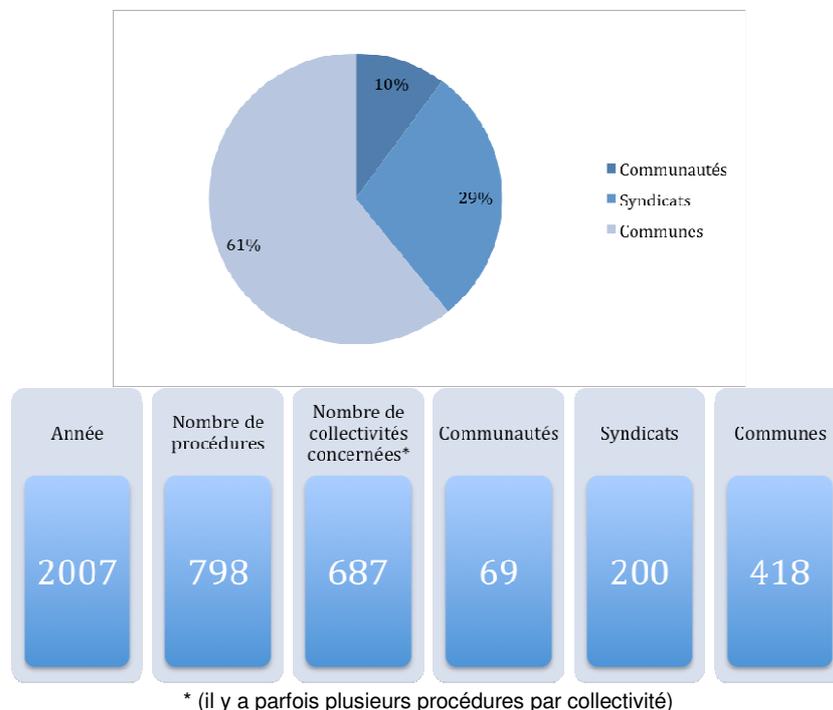
**Figure 3 :** Répartition du volume des procédures par taille de service – Echantillon exploitable - 2007



## 2.2.5. Répartition par type de collectivité

Pour l'année 2007, nous avons recensé 798 procédures, concernant 687 collectivités : 69 communautés, 200 syndicats et 418 communes.

**Figure 4 : Répartition des procédures par type de collectivité**



## 2.2.6. Place de l'étude dans le secteur de l'eau

Nous avons recensé 665 collectivités ayant lancé au moins une procédure Sapin en 2007 pour leurs services eau potable ou assainissement collectif. Elles représentent 2,9% des 22 910 collectivités de France compétentes en eau potable et/ou assainissement collectif. Le nombre de services concernés s'élève à 754 (hors assainissement non collectif), soit 2,4% de tous les services (hors assainissement non collectif).

Sur la base des retours de l'enquête, nous extrapolons à 635 le nombre de contrats de délégation remis en concurrence en 2007. En extrapolant les résultats à l'ensemble des procédures recensées, on estime que les délégations remises en concurrence en 2007 correspondent à un volume facturé de 280 millions de m<sup>3</sup>, soit 3,6% du volume total national. Ceci correspond à une recette déléguée de 230 millions d'euros, payée par 1 700 000 abonnés, c'est-à-dire 7% des abonnés français.

**Tableau 2 : Place des procédures menées en 2007 dans le secteur de l'eau (les données extrapolées sont en italique)**

	Total France	Procédures 2007	Proportion
Nombre de collectivités	22 910*	665	2,9%
Nombre de services	31 445*	754	2,4%
Nombre de contrats en délégation	8539*	635	7,4%
Volume facturé (en milliards de m <sup>3</sup> )	7,6**	0,28	3,6%
Nombre d'abonnés en délégation (en millions)	23,7***	1,7	7,1%
Recette déléguée (en milliards d'euros)	4,98***	0,23	4,6%

\* SISPEA – référentiel des services 2009 ; \*\* SOeS (2010) données 2008 ; \*\*\* BIPE / FP2E 2010 (données 2008)

### 2.2.7. Représentativité de l'échantillon<sup>3</sup>

Nous avons analysé la représentativité de « l'échantillon retour » par rapport à l'ensemble des procédures recensées, selon le type de service, la nature de la collectivité, la taille du service, la localisation régionale et le conseil.

En 2007, « l'échantillon retour » est représentatif pour le type de service (eau potable ou assainissement). Cependant, les services communaux sont sous-représentés dans « l'échantillon retour » par rapport aux communautés et aux syndicats. « L'échantillon retour » est représentatif des procédures pour le critère de la taille de service.

« L'échantillon retour » surreprésente les régions Bretagne, Bourgogne et Basse-Normandie et sous-représente les régions Champagne-Ardenne, Picardie et Ile-de-France.

Enfin « l'échantillon retour » n'est pas représentatif du choix ni du type de conseil à la collectivité. En effet, les collectivités sans conseil sont sous-représentées et les collectivités avec un conseil public sont surreprésentées.

## 2.3. Présentation de l'échantillon 2008

### 2.3.1. Taux de réponse et répartition des réponses

En 2008, nous avons recensé 584 procédures Sapin lancées par les services d'eau et d'assainissement en France. Sur l'ensemble de ces procédures, nous avons obtenu, après relance, 263 réponses (échantillon retour), ce qui correspond à un taux de retour de 45 %. Nous en avons extrait un **échantillon dit exploitable**. Il comporte 214 services, soit 36,6% des procédures recensées. Le taux de retour est donc plus faible qu'en 2007 mais les retours sont plus complets, ce qui permet d'avoir une proportion exploitable plus importante.

Comme les années précédentes, certaines réponses ne peuvent être considérées comme exploitables, le plus souvent en raison d'un manque d'informations concernant la situation initiale ou finale. Sont également séparés de l'échantillon les créations de services, les procédures en cours, les procédures abandonnées, les passages en régie, les passages en affermage, les assainissements non collectifs et les prestations de service (marchés publics) qui ne font pas partie du champ de l'étude.

Il reste enfin un échantillon de réponses **dit complémentaire**, qui correspond aux questionnaires partiellement renseignés, qui seront exploitables de façon ponctuelle sur des questions spécifiques (par exemple sur la nature du conseil). Les données recueillies se répartissent donc de la manière suivante :

---

<sup>3</sup> Pour des précisions sur la représentativité, se référer au rapport de phase 2 de l'enquête.

**Tableau 3 :** Synthèse des procédures lancées en 2008

Nombre de procédures lancées en 2008 : 584 procédures	
Nombre de réponses : 263 (45%) – Echantillon retour	
Délégation de Service Public avant et après : 214	Autres : 49
Echantillon exploitable pour l'analyse des prix * 169	Créations de service : 8
	Procédures en cours : 0
Services <b>Eau potable</b> 89	Services <b>Assainissement</b> 80
	Assainissement non collectif : 23
	Prestations de services : 10
Echantillon complémentaire : 45 (services correspondant à des réponses partielles mais exploitables pour des questions spécifiques)	Passages en régie <sup>2</sup> : 3
	Passages en affermage : 3

\* Recette et volume sont disponibles avant et après procédure

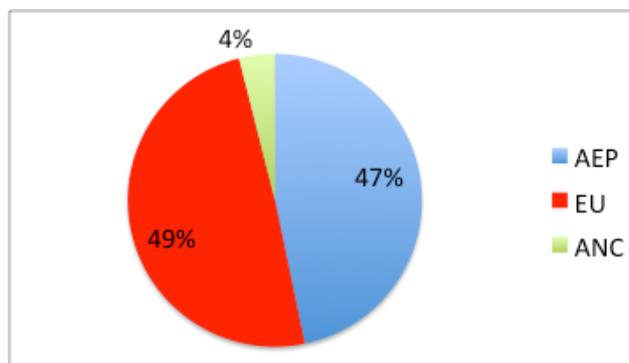
Des statistiques annuelles issues d'une population de cette taille sont à prendre avec mesure et précaution. En revanche, après 11 années consécutives d'enquête, nous avons le recul suffisant pour établir des conclusions significatives sur certaines tendances analysées (cf. dernière partie de l'étude).

### 2.3.2. Répartition par type de service

En 2008, on observe un équilibre encore plus resserré qu'en 2007 entre les services d'alimentation en eau potable (47%) et ceux d'assainissement (49%). On note la présence d'assainissement non collectif à hauteur de 4%.

48 collectivités (9,5%) ont lancé des procédures simultanément pour leurs services d'eau et d'assainissement, ce qui est moins qu'en 2007.

**Figure 5 :** Répartition du nombre de procédures par type de service – Ensemble des procédures - 2008



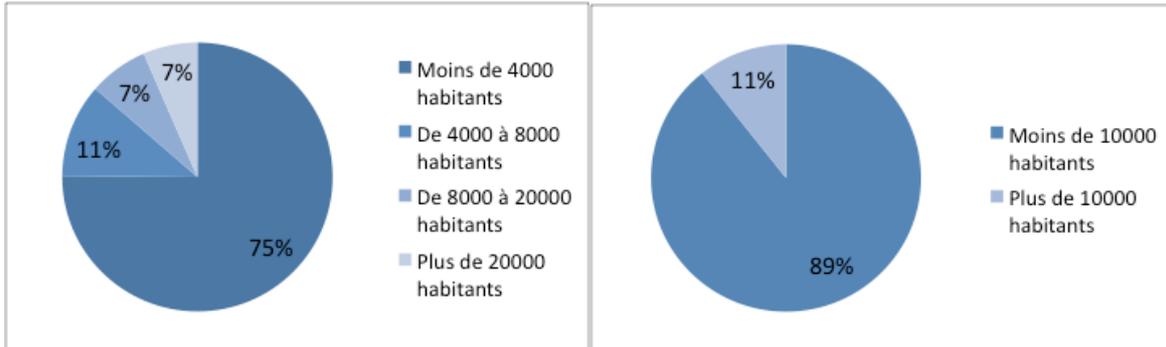
### 2.3.3. Répartition par département

En 2008, les procédures se déroulent toujours le plus souvent dans le quart Nord Ouest de la France, sur un axe Ouest-Est, de la région bordelaise à la région lyonnaise et sur le pourtour méditerranéen.

### 2.3.4. Répartition par taille de service

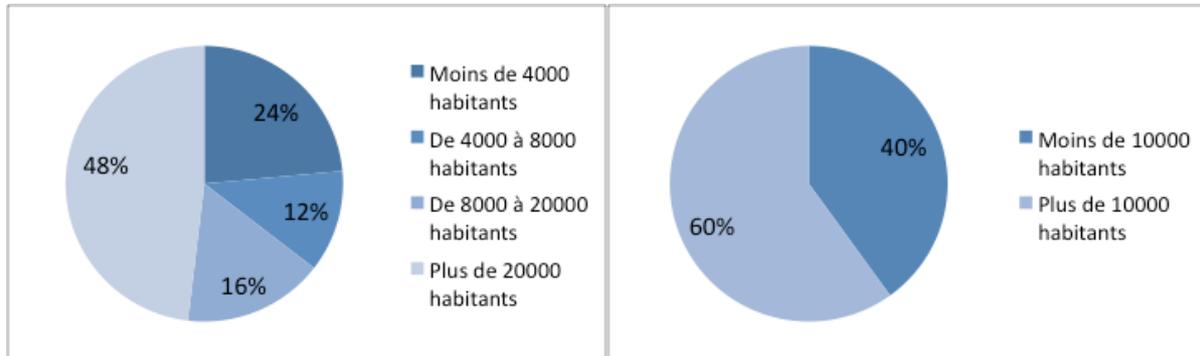
En 2008, on observe une présence un peu plus importante des services de moins de 4000 habitants, en nombre, qui représentent 75% des contrats. Par ailleurs, l'échantillon comporte peu de services de plus de 20 000 habitants. En 2008, ils représentent 7% de l'échantillon exploitable.

**Figure 6 :** Répartition du nombre de procédures par taille de service – Echantillon exploitable - 2008



En 2008, en termes de volume, les services de moins de 4 000 habitants sont un peu plus présents qu'en 2007. Ceux de plus de 20 000 habitants ne représentent plus que 48% de l'ensemble du volume de l'échantillon exploitable. **Les grands services restent malgré tout majoritaires en termes de marché.** Il est néanmoins utile de préciser que lors des études précédentes, la part des services de plus de 20 000 habitants représentaient une part du volume de l'échantillon exploitable beaucoup moins élevée. Cette évolution de notre échantillon est à prendre en compte au moment de l'analyse des différents résultats.

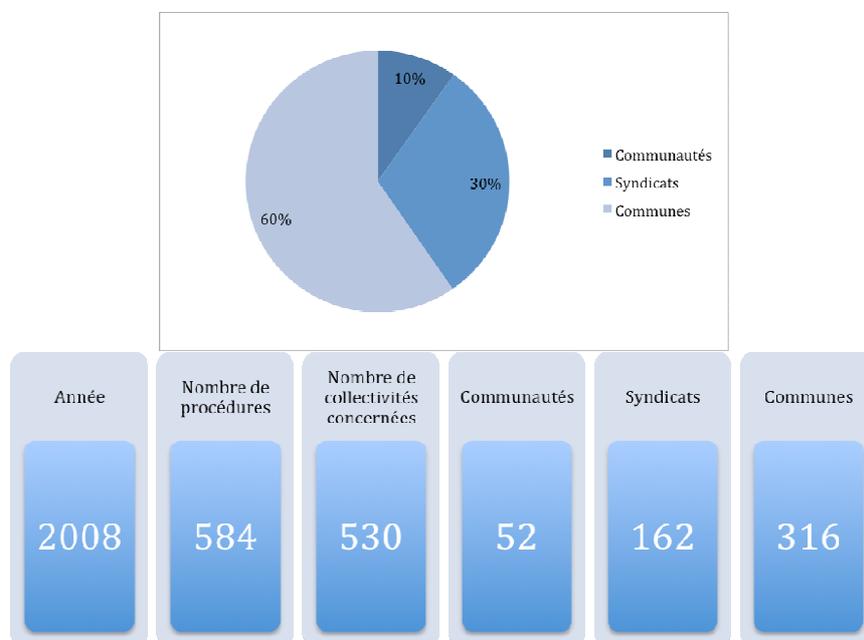
**Figure 7 :** Répartition du volume des procédures par taille de service – Echantillon exploitable - 2008



### 2.3.5. Répartition par type de collectivité

Pour l'année 2008, 584 procédures ont été recensées. Elles concernent 530 collectivités : 52 communautés, 162 syndicats et 316 communes.

**Figure 8 :** Répartition des procédures par type de collectivité\*



\* (il y a parfois plusieurs procédures par collectivité)

### 2.3.6. Place de l'étude dans le secteur de l'eau

Nous avons recensé 513 collectivités ayant lancé au moins une procédure Sapin en 2008 pour leurs services eau potable ou assainissement collectif. Elles représentent 2,24% des 22910 collectivités de France compétentes en eau potable et/ou assainissement collectif. Le nombre de services concernés s'élève à 561 (hors assainissement non collectif), soit 1,78% de tous les services (hors assainissement non collectif).

Sur la base des retours de l'enquête, nous extrapolons à 475 le nombre de contrats de délégation remis en jeu en 2008. En extrapolant les résultats à l'ensemble des procédures recensées, on estime que les délégations remises en concurrence en 2008 correspondent à un volume facturé de 124 millions de m<sup>3</sup>, soit 1,6% du volume total national. Cette facture équivaut à une recette déléguée de 127 millions d'euros, payée par 993 000 abonnés, c'est à dire 4,2% des abonnés français.

**Tableau 4 :** Place des procédures menées en 2008 pour les services d'eau potable et d'assainissement collectif (les données extrapolées sont en italique)

	Total France	Procédures 2007	Proportion
Nombre de collectivités	22 910*	513	2,2%
Nombre de services	31 445*	561	1,8%
Nombre de contrats en délégation	8539*	475	5,6%
Volume facturé (en milliards de m <sup>3</sup> )	7,6**	0,12	1,6%
Nombre d'abonnés en délégation (en millions)	23,7***	0,99	4,2%
Recette déléguée (en milliards d'euros)	4,98***	0,13	2,6%

\* SISPEA – référentiel des services 2009 ; \*\* SOeS (2010) données 2008 ; \*\*\* BIPE / FP2E 2010 (données 2008)

### 2.3.7. Représentativité de l'échantillon<sup>4</sup>

Nous avons analysé la représentativité de « l'échantillon retour » par rapport à l'ensemble des procédures recensées, selon le type de service, la nature de la collectivité, la taille, la localisation régionale et le conseil.

En 2008, « l'échantillon retour » est représentatif pour le type de service (eau potable ou assainissement), pour la nature des collectivités (communauté, syndicat ou commune) et pour le critère de la taille de service.

« L'échantillon retour » est assez représentatif, géographiquement, même si les régions Bretagne et Basse-Normandie sont surreprésentées et les régions Picardie et Ile-de-France sont sous-représentées.

Enfin « l'échantillon retour » n'est pas représentatif du choix ni du type de conseil à la collectivité. En effet, les collectivités sans conseil sont sous-représentées et les collectivités avec un conseil public sont surreprésentées.

## 2.4. Conclusion

En 2007, le nombre de procédures recensées est bien supérieur à la moyenne des différentes années d'étude avec 798 services. La majorité des services concernés sont de petite taille avec 65% d'entre eux desservant moins de 4000 habitants. Cependant, 18% des services comptent plus de 10 000 habitants et représentent 77% du volume total de l'échantillon exploitable.

En 2008, le nombre de procédures recensées est plus proche des chiffres des années précédentes avec 584 services. La majorité des services sont de petite taille avec 75% d'entre eux inférieurs à 4000 habitants. Cependant, 11% des services desservent plus de 10 000 habitants et représentent 60% du volume total de l'échantillon exploitable.

En 2007 et 2008, comme pour les années précédentes, on retrouve autant de services eau potable que de services assainissement.

En 2008, le taux de retour est moins élevé que les années précédentes mais les données sont mieux renseignées et « l'échantillon retour » représente mieux l'ensemble des procédures lancées.

---

<sup>4</sup> Pour des précisions sur la représentativité, se référer au rapport de phase 2 de l'enquête.

### 3. L'approche « Recette/Volume »

#### 3.1. Base de l'observation de la part du prix perçue par le délégataire

**En premier lieu, il est utile de préciser que les montants considérés et analysés ici correspondent à la part du prix qui revient au délégataire (appelée « part délégataire ») et non à l'intégralité de la facture payée par l'usager, qui comprend en plus une part collectivité ainsi que des taxes et redevances.**

Tous les montants indiqués dans ce chapitre sont hors taxes et hors comptes de tiers (redevances agences de l'eau, TVA, etc.). Ils sont obtenus en divisant la recette du délégataire par le volume facturé. Les moyennes sont alors pondérées par rapport au volume total.

Deux grandeurs statistiques servent à présenter les parts délégataires sur l'ensemble des procédures : la moyenne et l'écart type, qui permet de caractériser la plus ou moins grande dispersion autour de la moyenne.

Ces grandeurs sont déclinées par type et par taille de service suivant quatre classes :

- les services d'eau potable des collectivités de moins de 10 000 habitants
- les services d'eau potable des collectivités de plus de 10 000 habitants
- les services d'assainissement des collectivités de moins de 10 000 habitants
- les services d'assainissement des collectivités de plus de 10 000 habitants

Dans chaque cas, le calcul est fait avant et après la procédure et est illustré par un graphique.

La dispersion des valeurs est représentée par des graphiques de distribution des volumes en fonction de classes de montant de 10 centimes d'euros. A titre d'exemple, la classe 0,25 € couvre les parts délégataires (ou des évolutions de part délégataire) de 20 à 30 centimes d'euros.

Nous avons aussi mobilisé un autre découpage des collectivités en quatre classes de taille pour une analyse plus fine des données :

- de 0 à 4 000 habitants
- de 4 000 à 8 000 habitants
- de 8 000 à 20 000 habitants
- plus de 20 000 habitants

Pour terminer, la moyenne des parts délégataire est également illustrée par un graphique en bâton. C'est un graphique de synthèse sur lequel s'appuient les conclusions de cette deuxième partie de l'étude.

## 3.2. Etude des parts délégataire pour l'eau potable en 2007

### 3.2.1. Avant la procédure

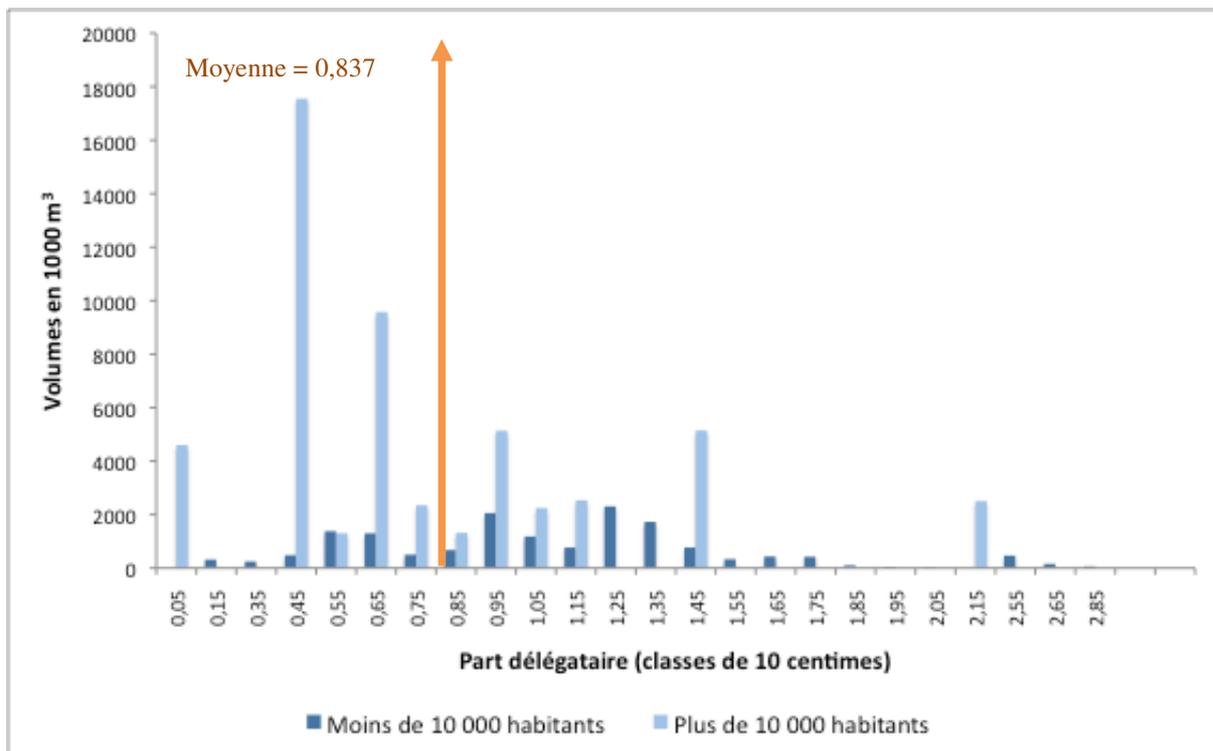
En 2007 et avant procédure, les services de petite taille affichent une part délégataire moyenne de l'eau potable de **1,101 €/m<sup>3</sup>**, au dessus de celui des grands services, **0,760 €/m<sup>3</sup>**, comme assez souvent dans cette enquête même si en 2007, l'écart est fortement marqué.

**Tableau 5** : Description de la part délégataire avant procédure (en euros par m<sup>3</sup>) – Echantillon exploitable – Eau potable - 2007

	Moins de 10 000 habitants	Plus de 10 000 habitants	Total
	105 services – 15,8 millions de m3	27 services – 54,3 millions de m3	132 services – 70,1 millions de m3
Part délégataire moyenne (proportionnellement aux volumes)	1,101	0,760	0,837
Ecart-type	0,518	0,450	0,520

Le faible nombre de grands services (27), même s'il est plus élevé qu'en 2006, ne signifie pas que leur influence soit faible, au contraire, car le volume correspondant représente plus des trois quarts du volume total en délégation comme vu en première partie.

**Figure 9** : Distribution des volumes par montant de part délégataire moyenne avant procédure – Echantillon exploitable – Eau potable - 2007



Ainsi, la part délégataire moyenne toutes tailles confondues est de **0,837 €/m<sup>3</sup>**, chiffre proche de la moyenne des 9 dernières années, **0,822 €/m<sup>3</sup>**.

### 3.2.2. Après la procédure

En 2007, de manière générale, **la part délégataire, toutes tailles confondues et pondérée par le volume, diminue**, passant de **0,837 €/m<sup>3</sup> à 0,742 €/m<sup>3</sup>**, soit une baisse de 9,5 centimes d'euros (-11,5%). Ce chiffre se situe dans la moyenne des 9 dernières années (-12,2%).

**En 2007, la baisse de la part délégataire concerne les usagers des petits et des grands services qui bénéficient respectivement d'une diminution de part délégataire de 13,7 centimes d'euros/m<sup>3</sup> (-12,4%) pour les petits services et de 8,6 centimes d'euros/m<sup>3</sup> (-11,3%) pour les services de plus de 10 000 habitants.**

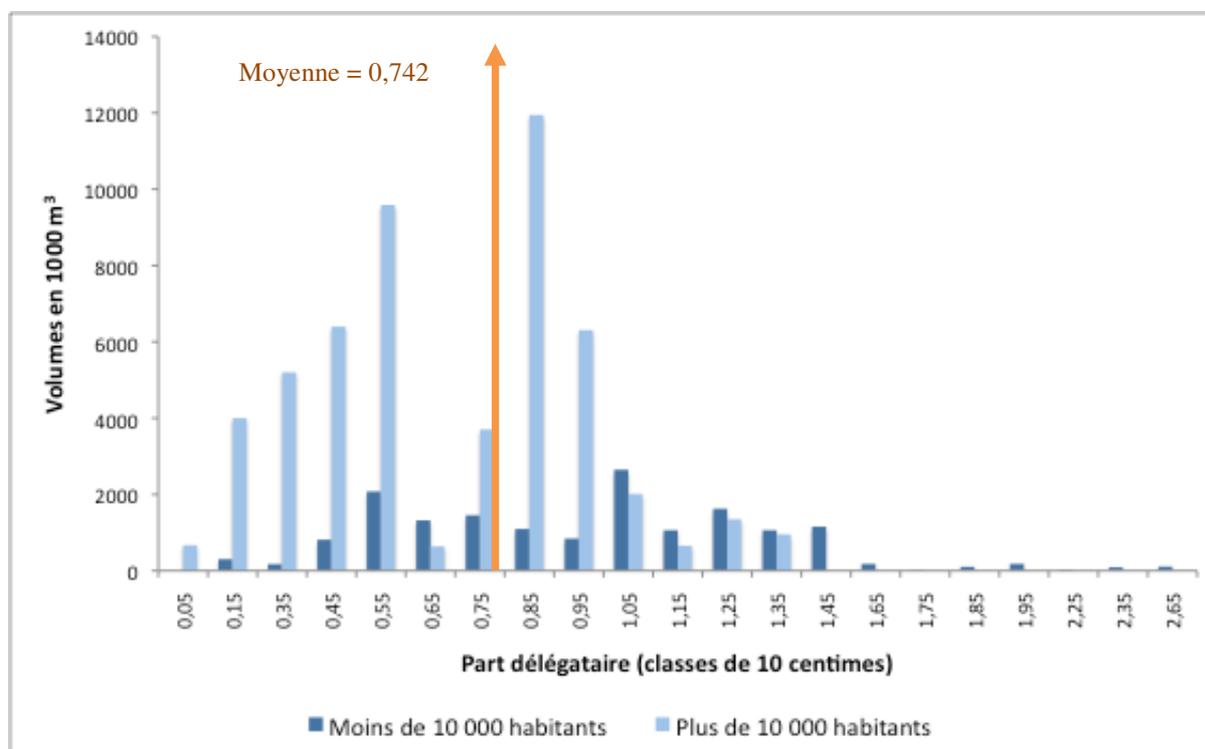
L'écart de part délégataire en 2007 entre grands et petits services est assez élevé, avant et après procédure, contrairement aux autres années. Par ailleurs, **la procédure Sapin a engendré une baisse de part délégataire assez importante.**

**Tableau 6** : Description de la part délégataire après procédure (en euros par m<sup>3</sup>) – Echantillon exploitable – Eau potable - 2007

	Moins de 10 000 habitants	Plus de 10 000 habitants	Total
	105 services – 16,3 millions de m3	27 services – 53,4 millions de m3	132 services – 69,7 millions de m3
Part délégataire moyenne (proportionnellement aux volumes)	0,964	0,674	0,742
Ecart-type	0,440	0,316	0,437

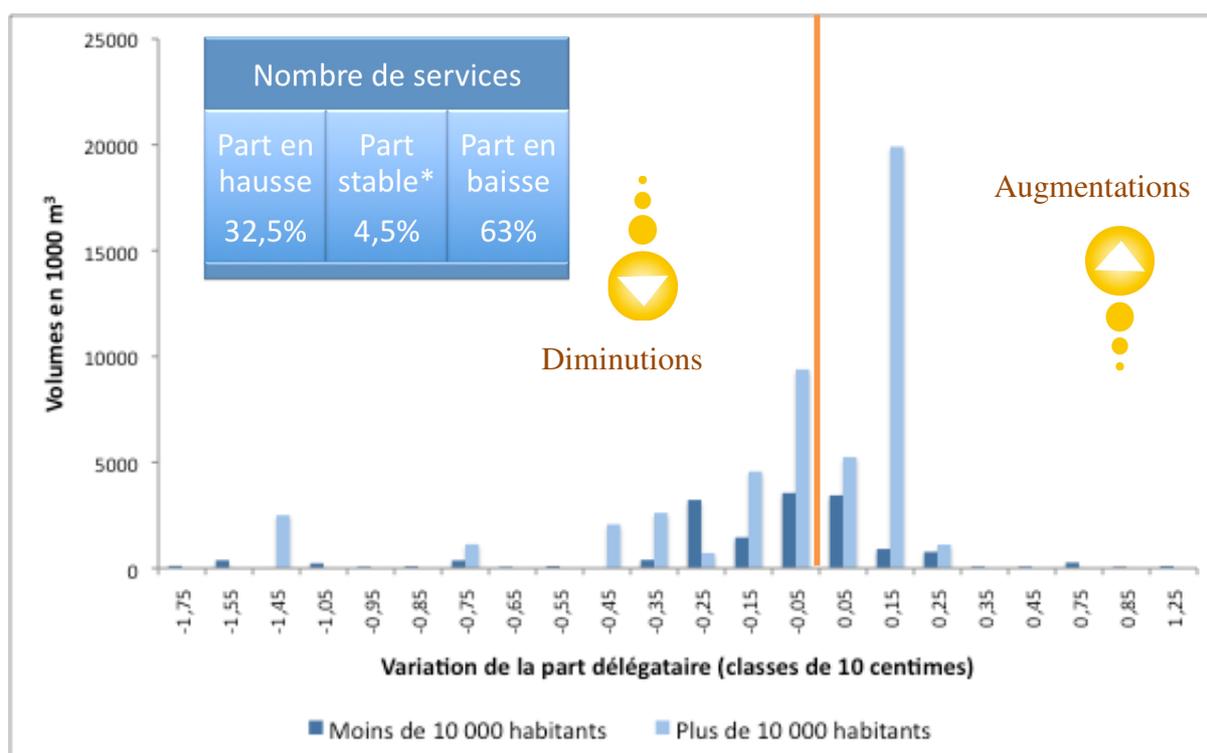
Il est intéressant, en complément, de s'intéresser non seulement à l'évolution de la part délégataire moyenne pondérée par les volumes (qui traduit l'évolution du chiffre d'affaires), mais également au nombre de services où l'on observe une augmentation ou une réduction de cette part. Ainsi, on relève 83 contrats avec une diminution de part délégataire, 43 avec une augmentation et 6 qui se maintiennent au même montant (à plus ou moins 1%).

**Figure 10** : Distribution des volumes par montant de part délégataire moyenne après procédure – Echantillon exploitable – Eau potable - 2007



Ainsi, ces chiffres montrent qu'en 2007, en eau potable, les parts délégataire baissent tant du point de vue du nombre de services que des volumes distribués. Les procédures, observées sous cet angle, semblent donc fructueuses pour les services.

**Figure 11** : Distribution des volumes par variation de la part délégataire moyenne – Echantillon exploitable – Eau potable - 2007



\* montant variant de + ou – 1% maximum

### 3.3. Etude des parts délégataire pour l'assainissement en 2007

#### 3.3.1. Avant la procédure

En ce qui concerne l'assainissement en 2007, la part délégataire des grands services, 0,493 €/m<sup>3</sup> est nettement inférieur à celui des petits, 0,879 €/m<sup>3</sup>. L'écart entre les deux (0,386 €/m<sup>3</sup>) est comparable pour l'eau potable. Nous pouvons cependant noter que le service de plus de 10 000 habitants dans la classe de montant 0,05€5 a une influence notable sur le montant moyen de la classe.

La part délégataire pour l'assainissement avant procédure et toutes tailles confondues, **0,590 €/m<sup>3</sup>**, est très inférieur à celui de l'alimentation en eau potable, **0,842 €/m<sup>3</sup>**. En outre, ce montant moyen est inférieur à la moyenne des montants sur 9 ans (**0,683 €/m<sup>3</sup>** entre 1998 et 2006).

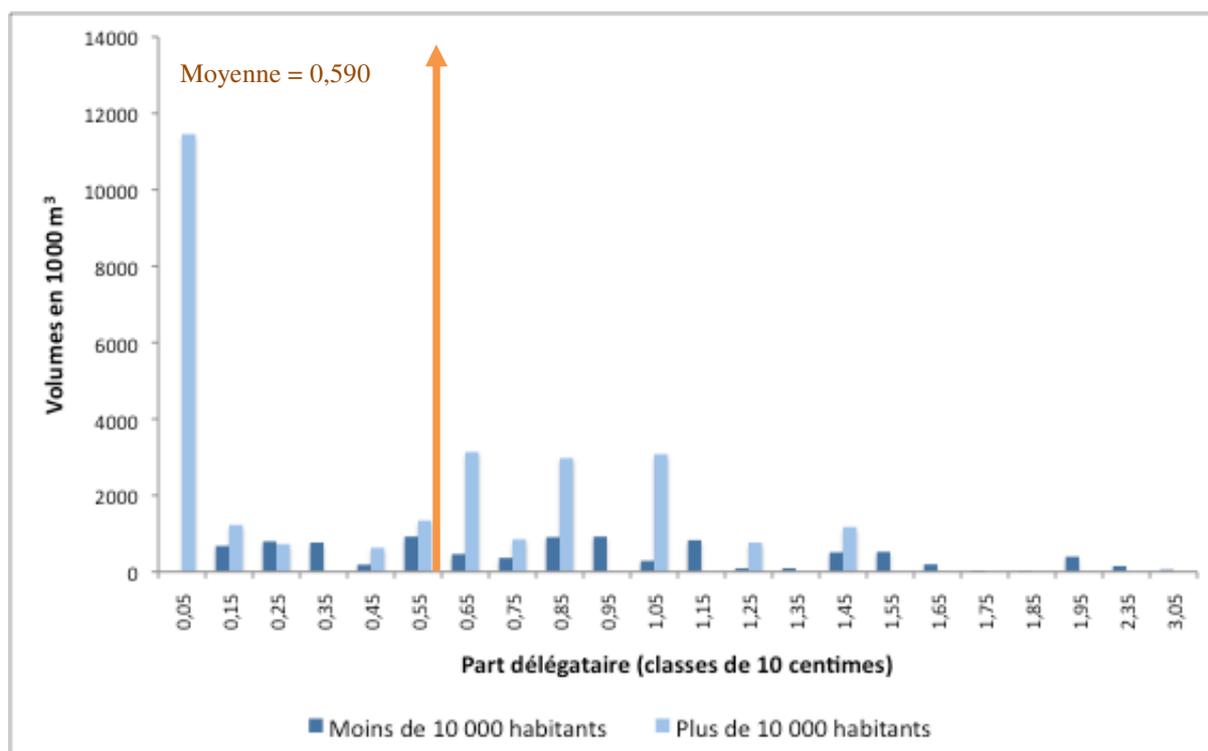
**Tableau 7** : Description de la part délégataire avant procédure (en euros par m<sup>3</sup>) – Echantillon exploitable – Assainissement collectif - 2007

	Moins de 10 000 habitants	Plus de 10 000 habitants	Total
	96 services – 9,2 millions de m <sup>3</sup>	17 services – 27,4 millions de m <sup>3</sup>	113 services – 36,6 millions de m <sup>3</sup>
Part délégataire moyenne (proportionnellement aux volumes)	0,879	0,493	0,590
Ecart-type	0,544	0,393	0,529

Malgré le faible nombre de grands services (17), leur influence est importante en raison des volumes concernés.

<sup>5</sup> Il s'agit d'un service compétent uniquement pour la collecte, d'où le montant très faible de la part délégataire.

**Figure 12 :** Distribution des volumes par montant de la part délégataire moyenne avant procédure – Echantillon exploitable – Assainissement collectif - 2007



### 3.3.2. Après la procédure

De manière générale en 2007, **la part délégataire, toutes tailles confondues, diminue de 10,5%**. Comme en 2006, la baisse en 2007 est significative, dans la moyenne des 9 dernières années (-10,4%). Par rapport à l'eau potable, la baisse de part délégataire est moins importante.

Dans le détail, **les grands services bénéficient d'une baisse de 0,045 €/m<sup>3</sup>, c'est à dire -9,1%**.

Quant aux services de moins de 10 000 habitants, ils profitent encore plus des remises en concurrence puisque la part délégataire diminue de manière encore plus significative avec **une baisse de 0,132 €/m<sup>3</sup>, c'est-à-dire -15%**. **Comme pour l'eau potable, les grands services ne semblent pas avoir davantage bénéficié des remises en concurrence cette année contrairement aux années passées.**

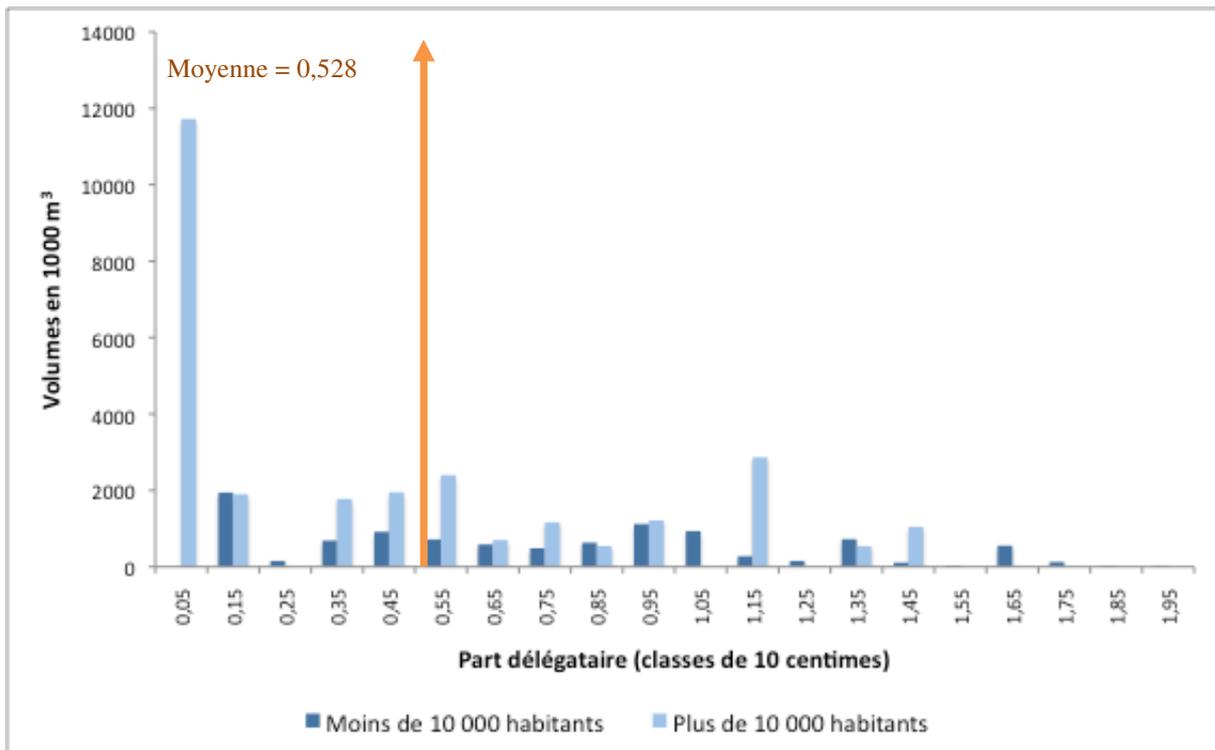
**Tableau 8 :** Description de la part délégataire après procédure (en euros par m<sup>3</sup>) – Echantillon exploitable – Assainissement collectif - 2007

	Moins de 10 000 habitants	Plus de 10 000 habitants	Total
	96 services – 10,2 millions de m <sup>3</sup>	17 services – 27,8 millions de m <sup>3</sup>	113 services – 38 millions de m <sup>3</sup>
Part délégataire moyenne (proportionnellement aux volumes)	0,747	0,448	0,528
Ecart-type	0,440	0,440	0,441

D'autre part, l'écart de la part délégataire moyenne entre grands et petits services a diminué après procédure. Il est passé de 0,386 €/m<sup>3</sup> à 0,299 €/m<sup>3</sup>, soit une baisse de 8,7 centimes d'euros.

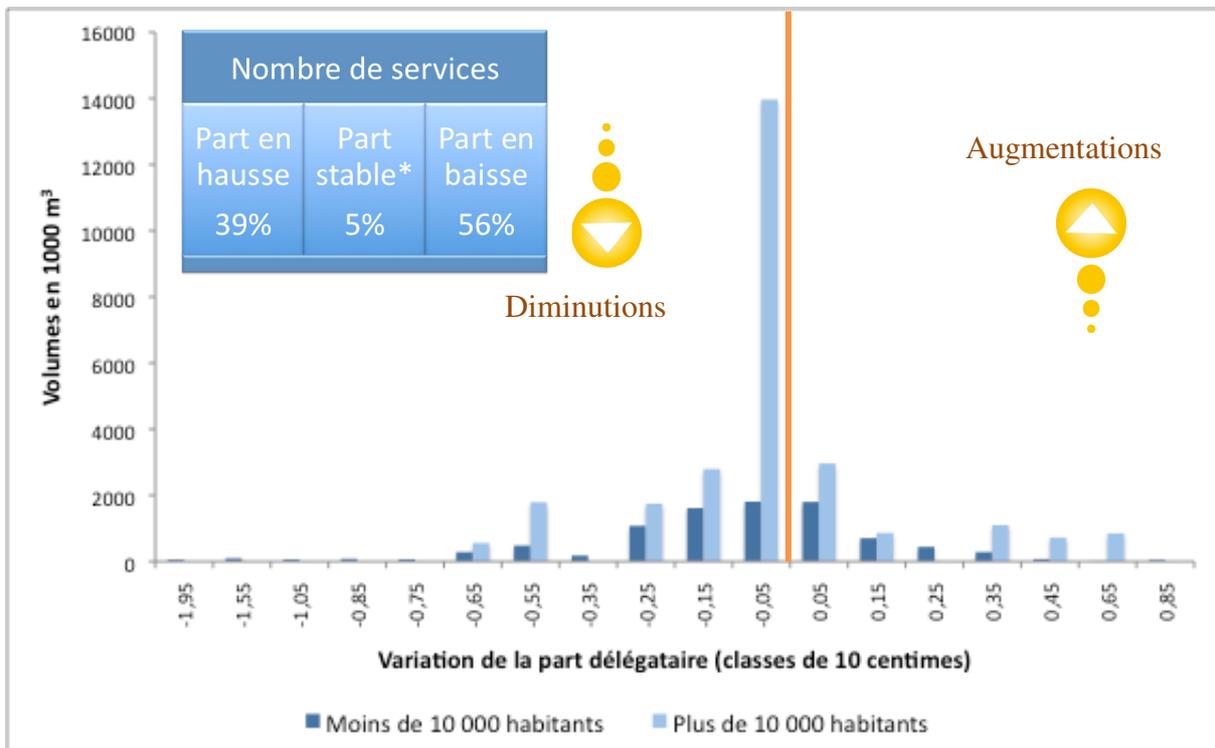
Enfin, il est intéressant, en complément et comme pour l'eau potable, de s'intéresser au nombre de services pour lesquels on observe une augmentation ou une réduction de part délégataire. Ainsi, on relève 63 contrats avec une diminution, 44 avec une augmentation et 6 qui se maintiennent au même montant.

**Figure 13 :** Distribution des volumes par montant de part délégataire moyenne après procédure – Echantillon exploitable – Assainissement collectif - 2007



Ainsi, ces chiffres montrent que la part délégataire a diminué dans une majorité de cas. Cependant, la baisse relativement importante observée après procédure ne profite pas à tous les services. De ce point de vue, on peut dire que la négociation a généré moins de baisse en assainissement qu'en eau potable.

**Figure 14 :** Distribution des volumes par variation de la part délégataire moyenne – Echantillon exploitable – Assainissement collectif - 2007



\* montant variant de + ou - 1% maximum

### 3.4. Evolution de la part délégataire moyenne par taille de service tous types de service confondus en 2007

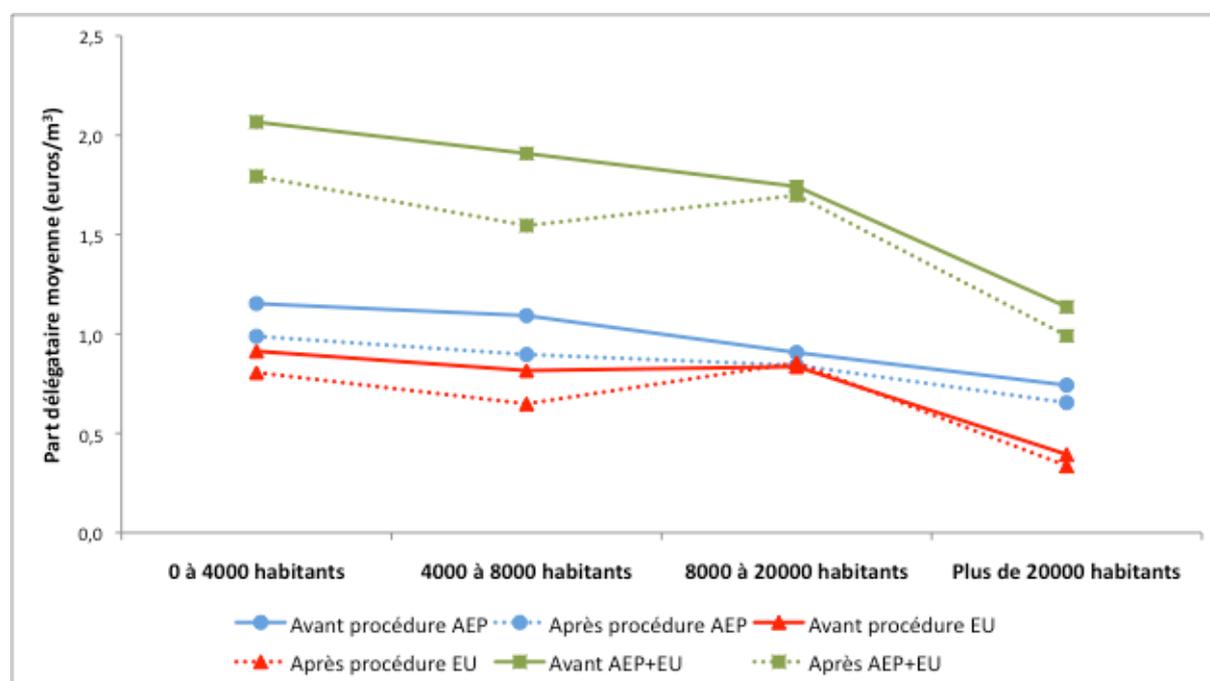
**Tableau 9** : Part délégataire moyenne Eau Potable, Assainissement collectif, Eau + Assainissement par taille de service (en euros par m<sup>3</sup>) – Echantillon exploitable - 2007

	0 à 4000 habitants	4000 à 8000 habitants	8000 à 20000 habitants	Plus de 20000 habitants
Avant procédure AEP	1,153	1,092	0,907	0,742
Après procédure AEP	0,988	0,897	0,843	0,654
Avant procédure EU	0,913	0,816	0,835	0,394
Après procédure EU	0,806	0,648	0,855	0,336
Avant AEP+EU	2,066	1,908	1,742	1,136
Après AEP+EU	1,794	1,545	1,697	0,991

Ce graphique permet de visualiser l'évolution de la part délégataire pour l'eau potable, pour l'assainissement et pour la somme des deux (eau potable et assainissement) par taille de service.

Bien que dans la plupart des cas les services d'eau potable et d'assainissement relèvent de collectivités distinctes, la représentation permet de visualiser ce que pourrait être l'évolution moyenne du montant « eau potable et assainissement collectif ».

**Figure 15** : Evolution de la part délégataire moyenne Eau Potable, Assainissement collectif, Eau + Assainissement par taille de service – Echantillon exploitable - 2007



Ainsi, en 2007, les services inférieurs à 8 000 habitants bénéficient d'une baisse, que ce soit en eau potable ou en assainissement. Au-dessus de 8 000 habitants, la baisse est moins significative et pour les services situés entre 8 000 et 20 000 habitants. Dans ce cas, on observe même une légère hausse de la part délégataire pour l'assainissement.

Les petits services ne semblent donc pas désavantagés cette année par rapport aux grands. De fait, **les services de plus de 20 000 habitants voient leur part délégataire eau potable (AEP) + assainissement (EU) diminuer de 12,8% tandis que ceux de moins de 4 000 observent une baisse un peu plus forte de 13,2%**. Par ailleurs, les services assainissement semblent bénéficier de manière égale de la procédure Sapin sauf dans les services de plus de 8 000 habitants.

Attention cependant à ne pas considérer ces pourcentages comme des valeurs représentatives. L'échantillon réduit pour les grands services ne permet de dégager que des tendances.

### 3.5. Etude des parts délégataire pour l'eau potable en 2008

#### 3.5.1. Avant la procédure

En 2008 et avant procédure, les services de petite taille affichent une part délégataire moyenne de l'eau potable de **1,075 €/m<sup>3</sup>**, légèrement supérieure à celui des grands services, **1,016 €/m<sup>3</sup>**.

En 2008, la part délégataire des services de plus de 10 000 habitants est bien supérieure à celle de 2007. A titre de comparaison, les chiffres sur plusieurs années sont comparés dans la dernière partie de l'étude qui concerne l'analyse sur 11 ans.

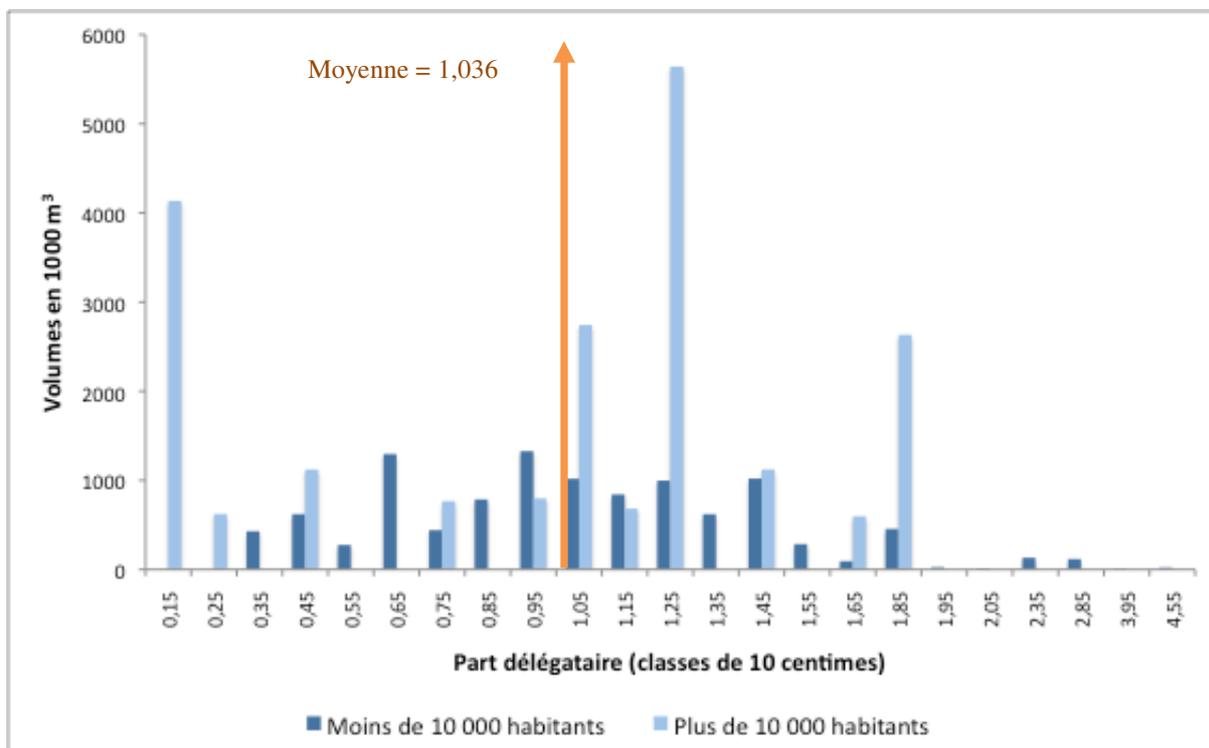
**Tableau 10** : Description de la part délégataire avant procédure (part délégataire en euros par m<sup>3</sup>) – Echantillon exploitable – Eau potable - 2008

	Moins de 10 000 habitants 74 services – 10,8 millions de m3	Plus de 10 000 habitants 15 services – 20,9 millions de m3	Total 89 services – 31,7 millions de m3
moyenne (proportionnellement aux volumes)	1,075	1,016	1,036
Ecart-type	0,675	0,548	0,658

Enfin, le très faible nombre de grands services (15), ne signifie pas que leur influence soit faible, au contraire, car le volume correspondant représente les deux tiers du volume total en délégation comme vu en première partie.

Ainsi, la part délégataire moyenne toutes tailles confondues est de **1,036 €/m<sup>3</sup>**, chiffre nettement supérieur à la moyenne des 10 dernières années, **0,824 €/m<sup>3</sup>** et supérieur à 2007, **0,842 €/m<sup>3</sup>**.

**Figure 16** : Distribution des volumes par montant de part délégataire moyenne avant procédure – Echantillon exploitable – Eau potable - 2008



### 3.5.2. Après la procédure

En 2008, de manière générale, **la part délégataire moyenne, toutes tailles confondues et pondérée par le volume, diminue**, passant de **1,036 €/m<sup>3</sup> à 0,886 €/m<sup>3</sup>** soit une baisse de 15 centimes d'euros (-14,5%). Ce chiffre se situe un peu au dessus de la moyenne des 10 dernières années (-12,2%).

**En 2008 comme en 2007, la baisse de part délégataire concerne les usagers des petits et des grands services qui bénéficient respectivement d'une diminution de 17,2 centimes d'euros/m<sup>3</sup> (-16%) pour les petits services et de 13,8 centimes d'euros/m<sup>3</sup> (-13,6%) pour les services de plus de 10 000 habitants.**

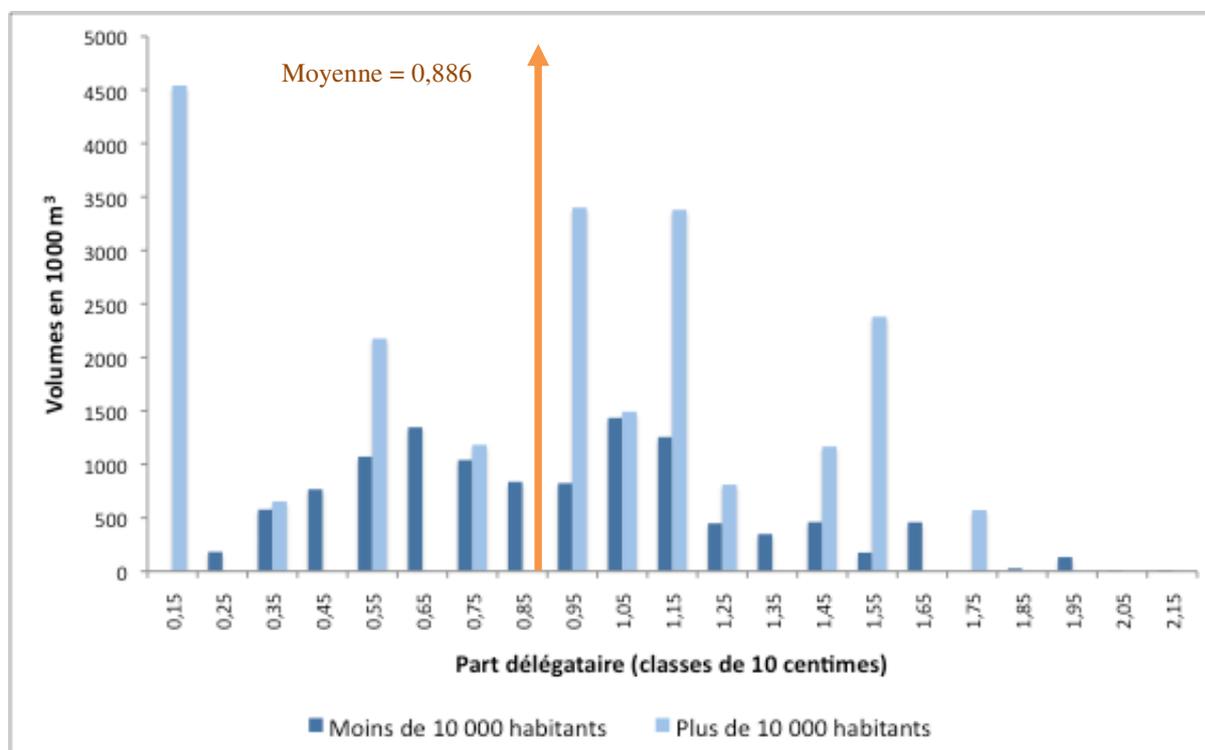
L'écart de part délégataire en 2008 entre grands et petits services est assez faible, avant et après procédure, contrairement à 2007. **Par ailleurs, la procédure Sapin a engendré une baisse de part délégataire assez importante, plus élevée qu'en 2007.**

**Tableau 11** : Description de la part délégataire après procédure (en euros par m<sup>3</sup>) – Echantillon exploitable – Eau potable – 2008

	Moins de 10 000 habitants	Plus de 10 000 habitants	Total
	74 services – 11,4 millions de m3	15 services – 21,8 millions de m3	89 services – 33,2 millions de m3
moyenne (proportionnellement aux volumes)	0,903	0,878	0,886
Ecart-type	0,414	0,518	0,431

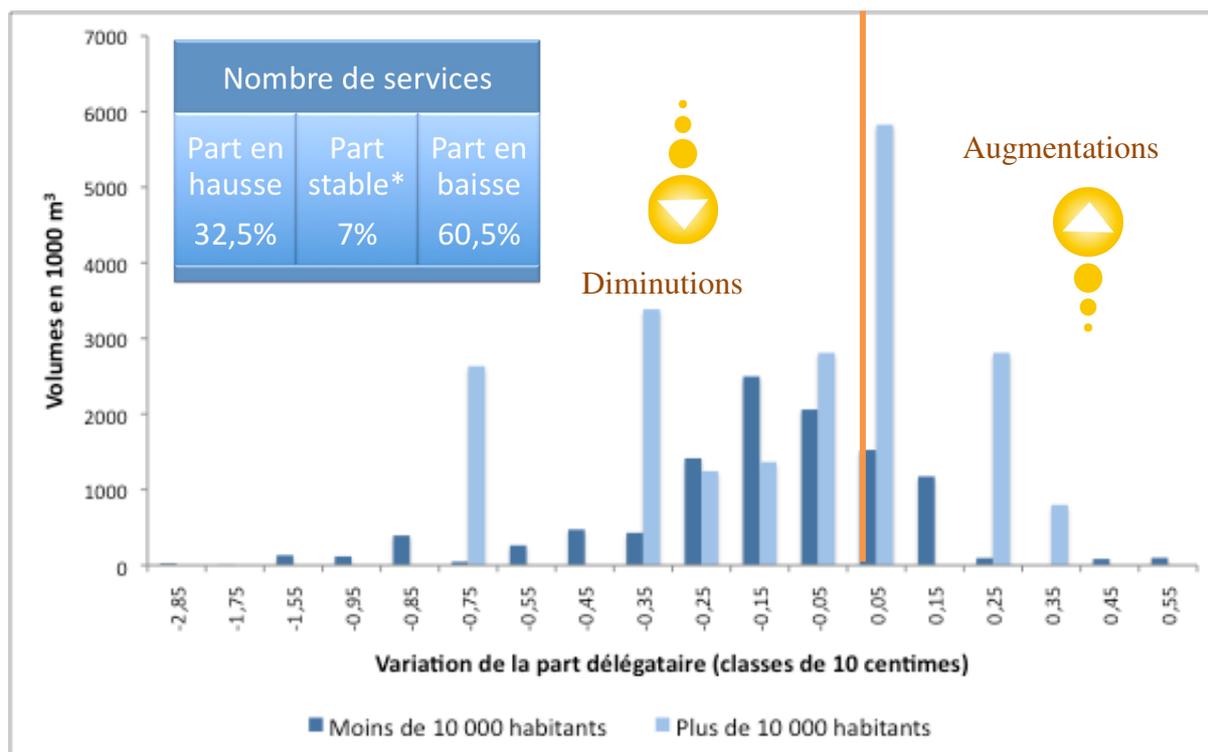
Il est intéressant, en complément, de s'intéresser non seulement à l'évolution de la part délégataire moyenne pondérée par les volumes (qui traduit l'évolution du chiffre d'affaires), mais également au nombre de services pour lesquels on observe une augmentation ou une réduction de cette part. Ainsi, on relève 54 contrats avec une diminution de part délégataire, 29 avec une augmentation et 6 qui se maintiennent au même montant.

**Figure 17** : Distribution des volumes par montant de la part délégataire moyenne après procédure – Echantillon exploitable – Eau potable - 2008



Ces chiffres montrent qu'en 2008, les parts délégataire diminuent plus souvent qu'ils n'augmentent, en nombre de services. Il y a donc plus de services, en volume et en nombre, pour lesquels la part délégataire baisse.

**Figure 18 :** Distribution des volumes par variation de part délégataire moyenne – Echantillon exploitable – Eau potable - 2008



\* montant variant de + ou - 1% maximum

### 3.6. Etude des parts délégataire pour l'assainissement en 2008

**N.B. :** Les données 2008 en assainissement ne concernent qu'un faible nombre de services de plus de 10 000 habitants (3 services). Les valeurs doivent donc être considérées avec beaucoup de précaution.

#### 3.6.1. Avant la procédure

En ce qui concerne l'assainissement en 2008, la part délégataire moyenne des grands services, 0,685 €/m<sup>3</sup> est inférieure à celle des petits, 0,897 €/m<sup>3</sup>. L'écart entre les deux (0,212 €/m<sup>3</sup>) est plus marqué que pour l'eau potable.

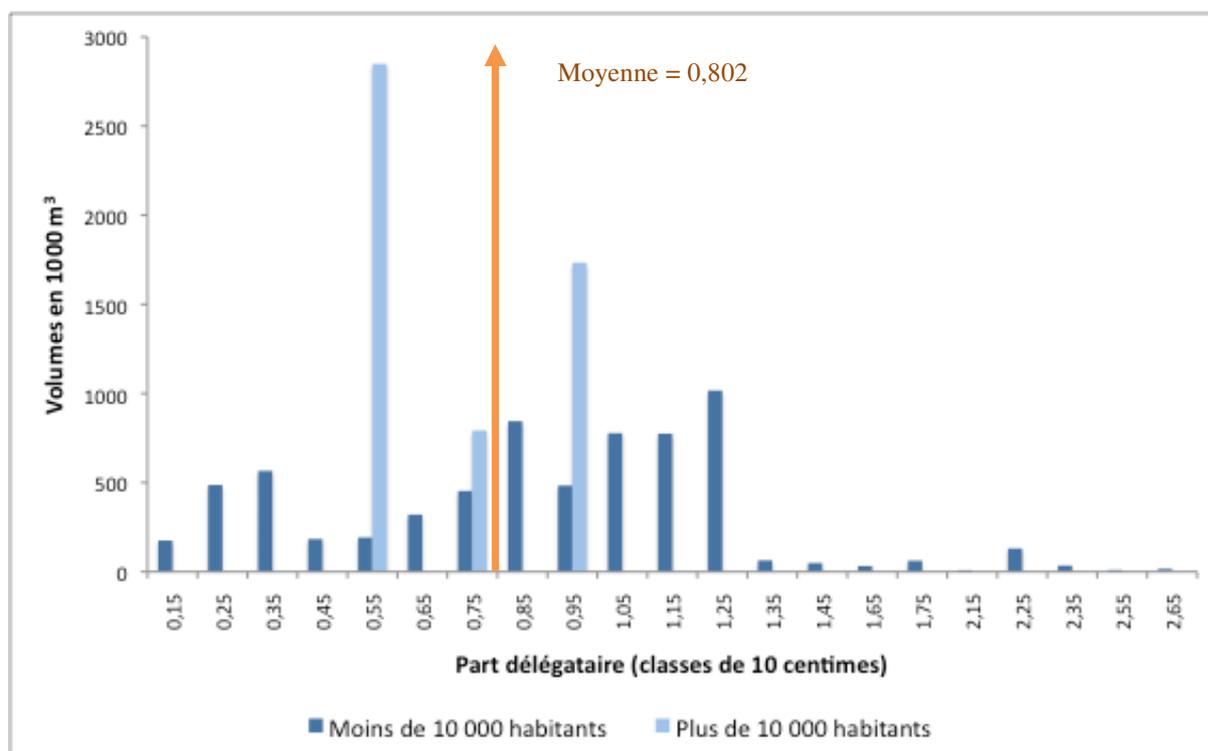
Comme en 2007, la part délégataire de l'assainissement avant procédure et toutes tailles confondues, **0,802 €/m<sup>3</sup>**, est très inférieure à celle de l'alimentation en eau potable, **1,036 €/m<sup>3</sup>**. Ce montant moyen est supérieur à la moyenne des parts délégataire sur 10 ans, de 1998 à 2007 (**0,674 €/m<sup>3</sup>**).

**Tableau 12 :** Description de la part délégataire avant procédure (en euros par m<sup>3</sup>) – Echantillon exploitable – Assainissement collectif - 2008

	Moins de 10 000 habitants	Plus de 10 000 habitants	Total
	77 services – 6,7 millions de m <sup>3</sup>	3 services – 5,4 millions de m <sup>3</sup>	80 services – 12,1 millions de m <sup>3</sup>
Part délégataire moyenne (proportionnellement aux volumes)	0,897	0,685	0,802
Ecart-type	0,529	0,212	0,523

Cette année, notre échantillon exploitable comporte très peu de services assainissement de plus de 10 000 habitants. Malgré tout, leur influence sur les moyennes pondérées n'est pas négligeable au regard des volumes concernés.

**Figure 19** : Distribution des volumes par montant de part délégataire moyenne avant procédure – Echantillon exploitable – Assainissement collectif - 2008



### 3.6.2. Après la procédure

De manière générale en 2008, **la part délégataire moyenne, toutes tailles confondues, diminue de 13,7%**. Comme en 2007, la baisse est forte, supérieure à la moyenne des 10 dernières années (-10,4%). Par rapport à l'eau potable, la baisse est légèrement moins importante, comme en 2007.

**Les grands services bénéficient d'une baisse élevée de 0,224 €/m<sup>3</sup> (-32,7%). Attention cependant car ces chiffres sont obtenus sur 3 services seulement et sont donc à prendre avec beaucoup de précaution.**

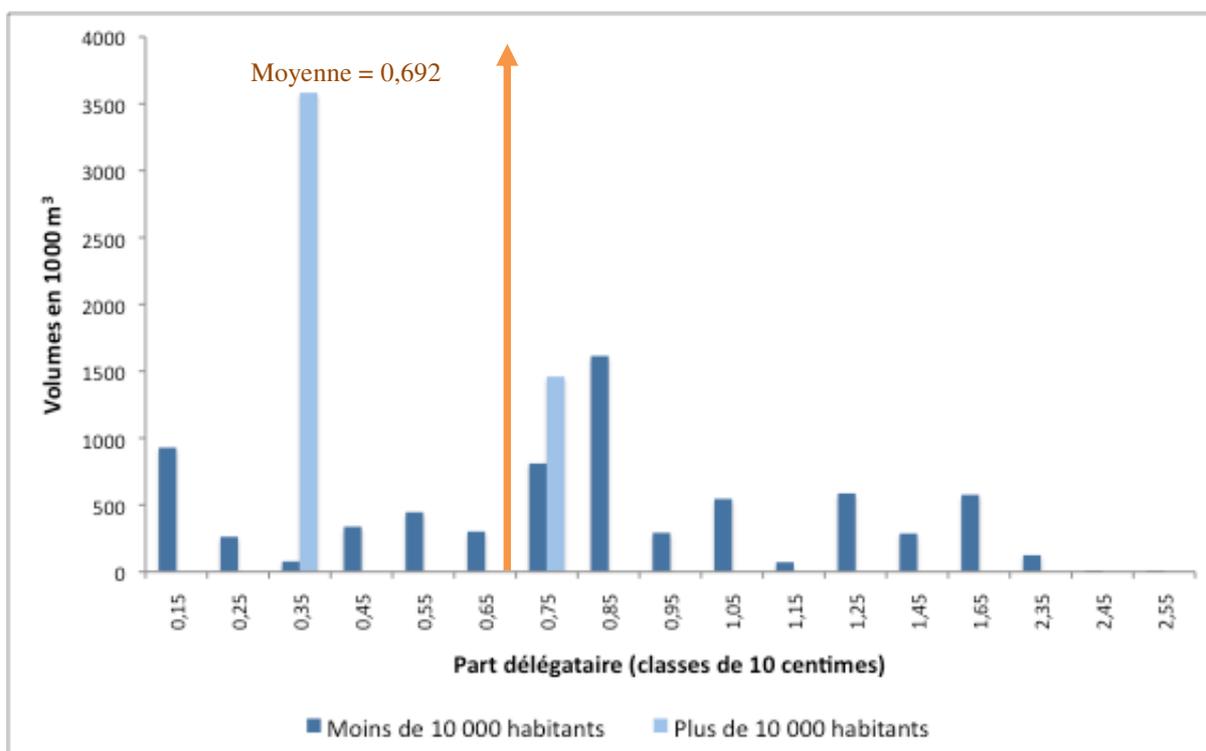
Quant aux services de moins de 10 000 habitants, ils profitent beaucoup moins des remises en concurrence puisque la part délégataire diminue de **0,046 €/m<sup>3</sup> (-5,1%)**. **Contrairement à l'eau potable, les grands services semblent plus avantagés cette année à l'issue des remises en concurrence bien qu'il faille relativiser ce résultat étant donné le nombre peu élevé de grands services (3).**

**Tableau 13** : Description de la part délégataire après procédure (en euros par m<sup>3</sup>) – Echantillon exploitable – Assainissement collectif – 2008

	Moins de 10 000 habitants	Plus de 10 000 habitants	Total
	77 services – 7,3 millions de m <sup>3</sup>	3 services – 5 millions de m <sup>3</sup>	80 services – 12,3 millions de m <sup>3</sup>
Part délégataire moyenne (proportionnellement aux volumes)	0,851	0,461	0,692
Ecart-type	0,510	0,273	0,512

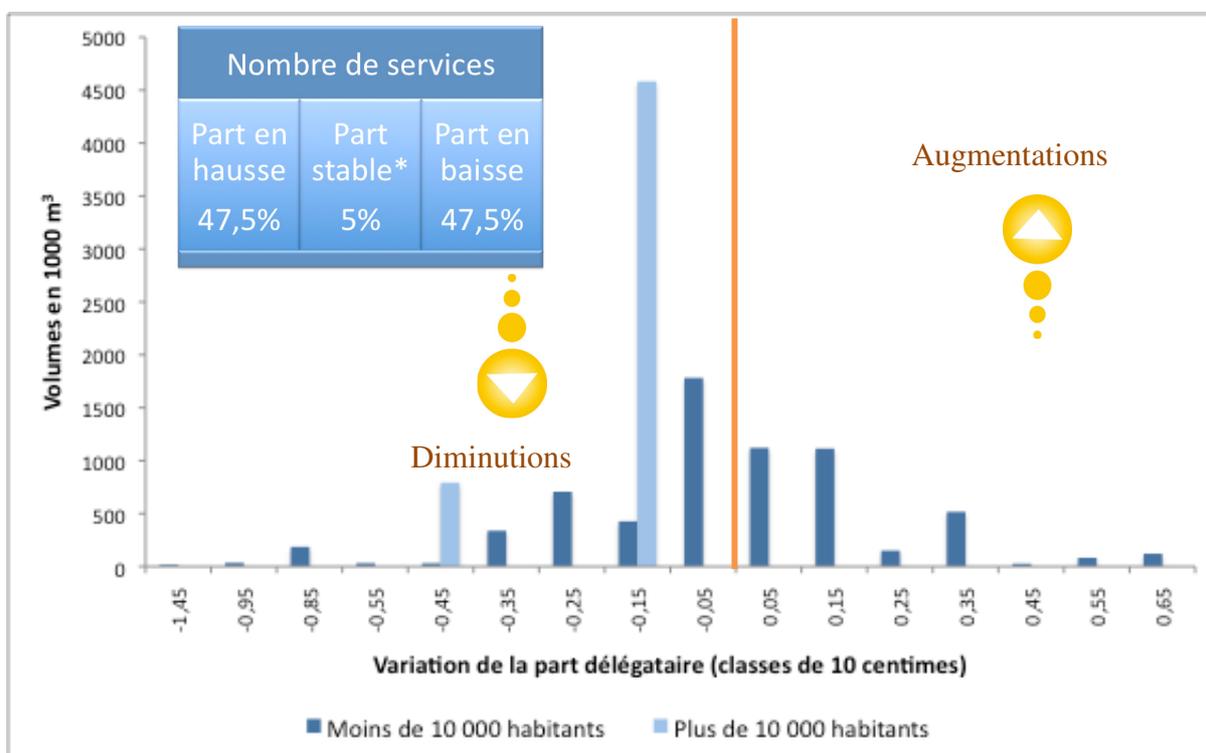
D'autre part, l'écart de la part délégataire moyenne entre grands et petits services a augmenté après procédure. Il est passé de 0,212 €/m<sup>3</sup> à 0,390 €/m<sup>3</sup> soit une hausse de 17,8 centimes d'euros.

**Figure 20 :** Distribution des volumes par montant de la part délégataire moyenne après procédure – Echantillon exploitable – Assainissement collectif - 2008



Enfin, il est intéressant, en complément et comme pour l'eau potable, de s'intéresser au nombre de services pour lesquels on observe une augmentation ou une baisse de part délégataire. Ainsi, on relève 38 contrats avec une diminution, 38 avec une augmentation et 4 qui se maintiennent au même montant.

**Figure 21 :** Distribution des volumes par variation de la part délégataire moyenne – Echantillon exploitable – Assainissement collectif - 2008



\* montant variant de + ou - 1% maximum

Ces chiffres montrent que le nombre de services pour lesquels la part délégataire a diminué est le même que celui pour lesquels elle a augmenté. Cela nuance les résultats obtenus : la baisse moyenne relativement importante observée après procédure ne concerne qu'une moitié seulement des services.

### 3.7. Evolution de la part délégataire moyenne par taille de service tous types de services confondus en 2008

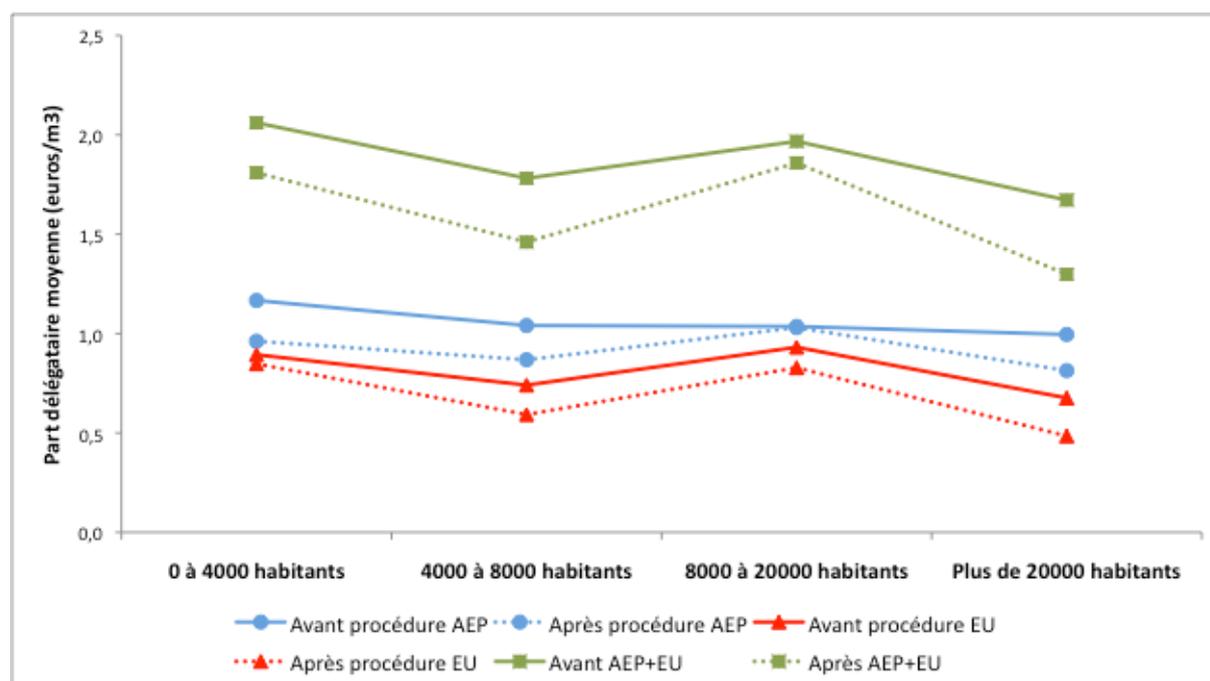
**Tableau 14** : Part délégataire moyenne Eau potable, Assainissement collectif, Eau + Assainissement par taille de service (en euros par m<sup>3</sup>) – Echantillon exploitable - 2008

	0 à 4000 habitants	4000 à 8000 habitants	8000 à 20000 habitants	Plus de 20000 habitants
Avant procédure AEP	1,167	1,041	1,036	0,996
Après procédure AEP	0,962	0,868	1,030	0,814
Avant procédure EU	0,894	0,741	0,931	0,676
Après procédure EU	0,848	0,592	0,828	0,485
Avant AEP+EU	2,061	1,781	1,967	1,672
Après AEP+EU	1,809	1,461	1,859	1,298

Ce graphique permet de visualiser l'évolution de la part délégataire pour l'eau potable, l'assainissement et le total (eau potable plus assainissement) par taille de service.

Bien que dans la plupart des cas les services d'eau potable et d'assainissement relèvent de collectivités distinctes, la représentation traduit ce que pourrait être l'évolution moyenne de la part délégataire eau potable plus assainissement d'un service d'une collectivité.

**Figure 22** : Evolution de la part délégataire moyenne Eau potable, Assainissement collectif, Eau + Assainissement par taille de service – Echantillon exploitable - 2008



Ainsi, en 2008, toutes les catégories de services bénéficient d'une baisse de la part délégataire que ce soit en eau potable ou en assainissement. Ce constat est à nuancer pour les services eau potable entre 8 000 et 20 000 habitants et les services assainissement de moins de 4 000 habitants.

A l'inverse de 2007, les petits services semblent moins bénéficier des remises en concurrence par rapport aux grands, surtout en assainissement. De fait, **les services de plus de 20 000 habitants voient leur part délégataire Eau + Assainissement diminuer de 22,4% tandis que ceux de moins de 4 000 observent une baisse un peu moins forte de 12,3%.**

**Attention cependant à ne pas considérer ces pourcentages comme des valeurs précises et représentatives. L'échantillon très réduit pour les grands services ne permet de dégager que des tendances.**

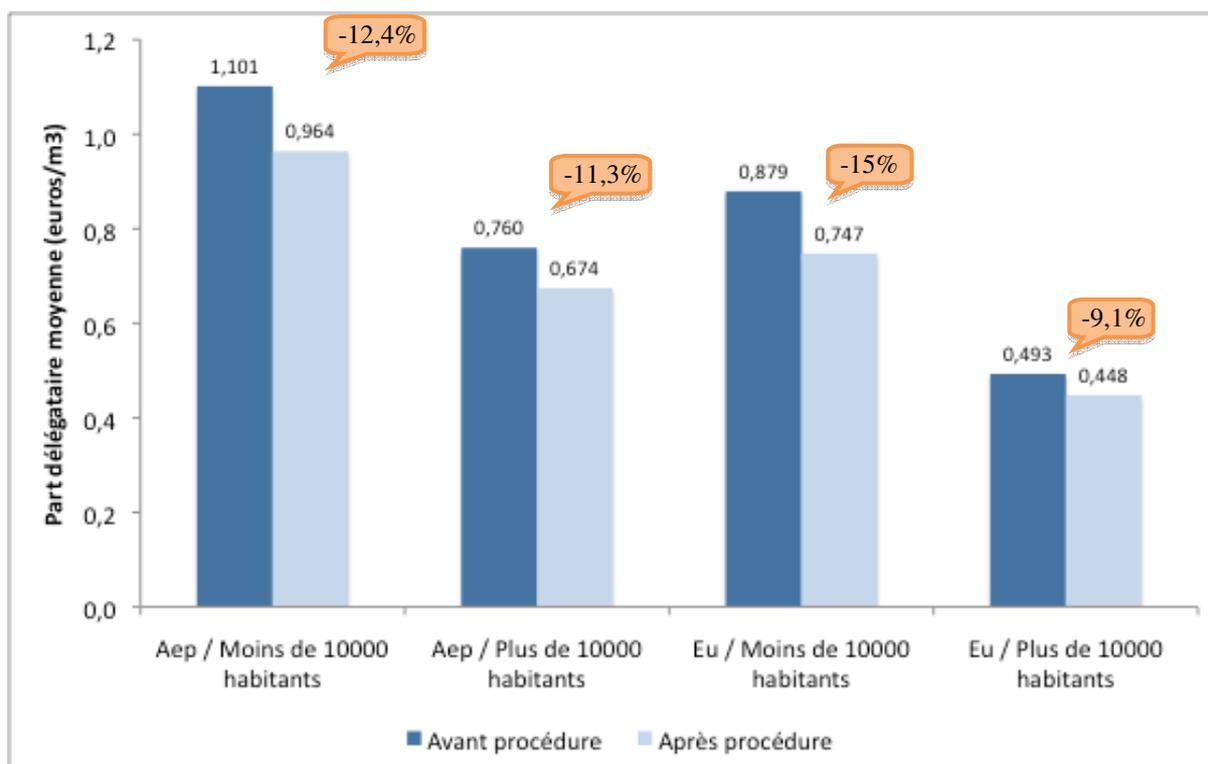
### 3.8. Conclusion

#### 3.8.1. Procédures 2007

Ce sont les petits services, pour lesquels les parts délégataires avant procédure sont les plus élevés, qui bénéficient en moyenne des plus fortes baisses. On remarque globalement peu de différence entre l'eau potable et l'assainissement en termes d'évolution des parts délégataire. Cependant, en termes de contrats, la remise en concurrence génère des baisses plus fréquentes dans l'eau potable que dans l'assainissement.

L'analyse des parts délégataire et des volumes permet de mesurer l'évolution du chiffre d'affaire pour les délégataires à périmètre constant. Nous pouvons ainsi quantifier les effets liés à l'évolution des parts délégataire et les effets liés à l'évolution des volumes facturés.

**Figure 23 :** Comparaison des parts délégataire moyennes pondérées par le volume avant et après procédure par type de service – Echantillon exploitable – Méthode R/V – 2007



La baisse du chiffre d'affaire des délégataires sur l'ensemble de la population exploitable est de 8,3 millions d'euros, soit 10,4%. L'effet lié à la baisse de part délégataire n'est que très faiblement compensé par la hausse des volumes (1,1%).

**Tableau 15 :** Variation du chiffre d'affaires délégataire à périmètre constant – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif confondus - 2007

	Chiffre d'affaires initial*	Chiffre d'affaires final*	Variation du chiffre d'affaires*	Volume initial**	Volume final**	Variation de volume**
AEP	58,6	51,8	-6,8	70	69,8	-0,26
EU	21,6	20,1	-1,5	36,6	38	1,4
TOTAL	80	71,8	-8,3	106,6	107,8	1,2

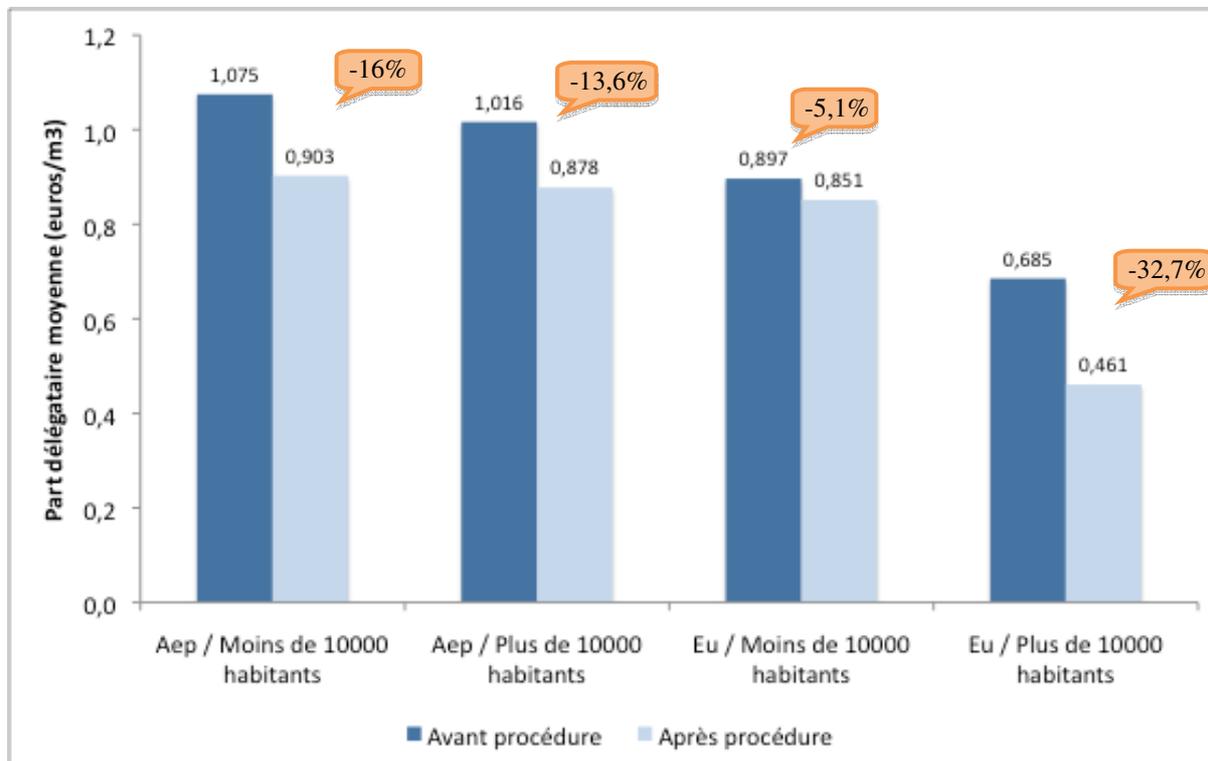
\* En millions d'euros

\*\* En millions de m<sup>3</sup>

### 3.8.2. Procédures 2008

Ce sont les petits services d'eau potable qui bénéficient des plus fortes baisses de part délégataire. En assainissement, c'est l'inverse : les grands services bénéficient d'une très forte baisse. En nombre, pour les services d'assainissement, il y a autant de services où la part délégataire diminue que de services où elle augmente.

**Figure 24 :** Comparaison des parts délégataires moyennes pondérées par le volume avant et après procédure par type de service – Echantillon exploitable – Méthode R/V - 2008



L'analyse de l'évolution du chiffre d'affaire des délégataires est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 16 :** Variation du chiffre d'affaires délégataire à périmètre constant – Echantillon exploitable – eau potable et assainissement confondus – 2008

	Chiffre d'affaires initial*	Chiffre d'affaires final*	Variation du chiffre d'affaires*	Volume initial**	Volume final**	Variation de volume**
AEP	32,9	29,4	-3,5	31,7	33,2	1,45
EU	9,7	8,5	-1,2	12,1	12	0,3
TOTAL	43	37,9	-4,6	43,8	45,5	1,7

\* En millions d'euros

\*\* En millions de m<sup>3</sup>

La baisse du chiffre d'affaire des délégataires sur l'ensemble de la population exploitable est de 4,6 millions d'euros, soit 10,6%, semblable à 2007. Elle est principalement liée à une baisse de la part délégataire, que la faible augmentation des volumes (4%) compense peu.

## 4. L'approche « 120 m<sup>3</sup> »

Dans le questionnaire d'enquête, nous collectons les informations sur le tarif (part fixe et part variable, éventuellement tranches tarifaires), pour la part délégataire et la part collectivité. Cela permet de calculer les montants par mètre cube (hors taxes et redevances des Agences) sur la base d'une facture de 120 m<sup>3</sup>. Cette approche, que nous avons renouvelée cette année, peut être qualifiée de "prix perçu par l'usager" (hors taxes et hors redevances des Agences) et apporte des renseignements complémentaires par rapport à l'approche recette/volume (R/V).

Du fait du changement des critères étudiés (part fixe et part variable), **notre population exploitable est diminuée** par rapport à la partie précédente R/V. Cela porte le nombre de services étudiés à 191 (101 en eau potable et 90 en assainissement) en 2007 et 117 (64 en eau potable et 53 en assainissement) en 2008. Comme dans l'approche R/V, les moyennes sont pondérées par le volume.

### 4.1. Evolution de la part délégataire moyenne par taille de service en 2007

**Tableau 17 :** Part délégataire moyenne Eau potable, Assainissement collectif, Eau + Assainissement par taille de service (en euros par m<sup>3</sup>) - 2007

	0 à 4000 habitants	4000 à 8000 habitants	8000 à 20000 habitants	Plus de 20000 habitants
Avant procédure Eau	0,900	0,848	0,965	0,778
Après procédure Eau	▼ 0,838	▼ 0,785	▼ 0,867	▼ 0,690
Avant procédure Assainissement	0,836	0,673	1,015	0,306
Après procédure Assainissement	▼ 0,763	▼ 0,534	▼ 0,951	▼ 0,261
<b>Avant procédure Eau+Ass.</b>	<b>1,737</b>	<b>1,521</b>	<b>1,980</b>	<b>1,084</b>
<b>Après procédure Eau+Ass.</b>	<b>▼ 1,601</b>	<b>▼ 1,319</b>	<b>▼ 1,818</b>	<b>▼ 0,951</b>

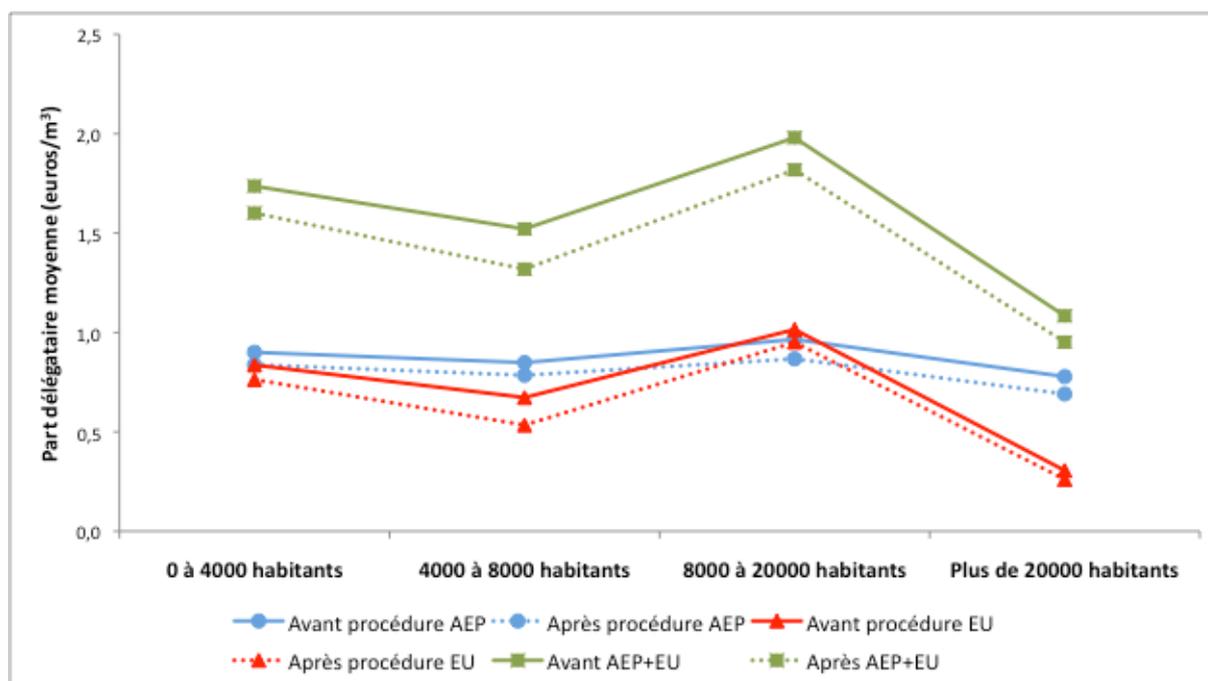
▼ : part moyenne délégataire en baisse ; ▲ : part moyenne délégataire en hausse

Ce graphique permet de visualiser, comme dans la partie précédente de l'étude, l'évolution de la part moyenne délégataire pour l'eau potable, pour l'assainissement et pour le total « eau potable et assainissement ». Bien que dans la plupart des cas les services d'eau potable et d'assainissement relèvent de collectivités distinctes, la représentation traduit ce que pourrait être l'évolution moyenne de la part délégataire d'une facture 120 m<sup>3</sup>, eau potable plus assainissement (hors taxes et redevances).

De fait, les tendances sont un peu différentes de celles observées dans la partie précédente. En effet, les petits services profitent un peu moins des remise en concurrence que les grands et voient leur part délégataire AEP+EU diminuer de 7,9% quand les services de plus de 20 000 habitants profitent d'une baisse de 12,3%. Ces chiffres sont plus faibles que ceux obtenus par la méthode R/V, ce qui peut éventuellement s'expliquer par des effets de tarification.

Attention cependant à ne pas considérer ces pourcentages comme des valeurs précises et représentatives. L'échantillon réduit pour les grosses collectivités ne permet de dégager que des tendances.

**Figure 25 :** Evolution de la part moyenne délégataire pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> par taille de service – Eau potable, Assainissement collectif, eau+assainissement - 2007



## 4.2. Perception de l'évolution du prix du service par l'utilisateur en 2007

En complément de l'approche « prix 120 m<sup>3</sup> », nous analysons l'évolution du prix du service (hors taxes et redevances) pour l'utilisateur en intégrant l'évolution de la part collectivité, avant et après la procédure.

N.B. : l'échantillon utilisé pour l'analyse de la perception du prix du service par l'utilisateur est un peu moins important que l'échantillon exploitable car, pour quelques services, les informations relatives à la part collectivité n'étaient pas disponibles.

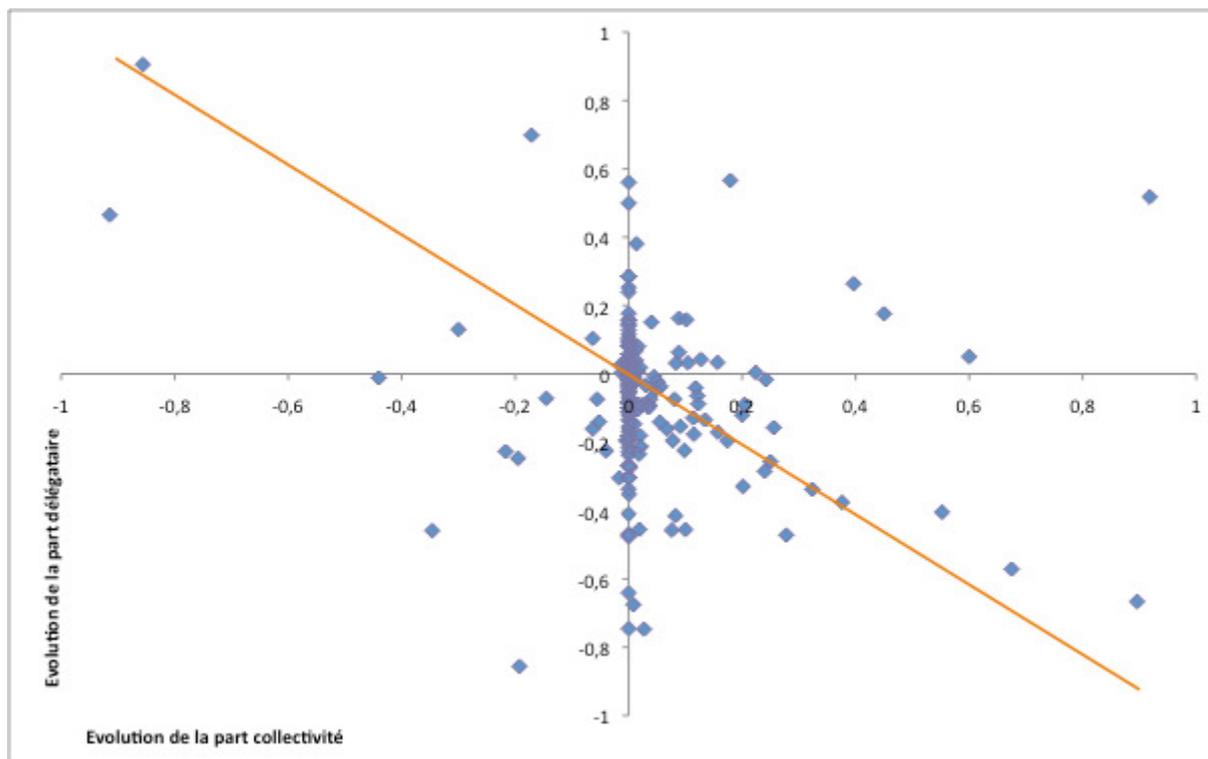
Le tableau et le graphe représentent l'évolution des parts délégataire et collectivité, calculées par la méthode 120 m<sup>3</sup>, hors taxes et redevances. On observe ainsi l'évolution telle que la perçoit réellement l'utilisateur. La diagonale représente une facture 120 m<sup>3</sup> (hors taxes et hors redevances) constante ; au dessus de la diagonale figurent les services avec une augmentation.

**Tableau 18 :** Comparaison de l'évolution des parts délégataire et collectivité pour une facture 120 m<sup>3</sup> – Eau potable et Assainissement collectif confondus – 2007

	Part délégataire en hausse	Part délégataire stable	Part délégataire en baisse	Total
Part collectivité en hausse	18	4	49	71
Part collectivité stable	40	9	47	96
Part collectivité en baisse	6	2	11	19
Total	64	15	107	186

Lorsque la part délégataire diminue, la part collectivité augmente dans la majorité des cas. Ainsi, la baisse de la part délégataire est souvent atténuée ou compensée par une hausse de la part collectivité. Les usagers ne perçoivent pas systématiquement la variation liée à la part délégataire. Lorsque la part délégataire augmente, la part collectivité a tendance à stagner, ce qui limite l'impression d'augmentation.

**Figure 26 :** Evolution des parts collectivité (en abscisse) et délégataire (en ordonnée) pour une facture 120 m<sup>3</sup> (en euros par m<sup>3</sup>) – Eau potable et Assainissement collectif confondus – 2007



### 4.3. Conclusion pour 2007

Pour les procédures loi Sapin lancées en 2007, par l'approche 120 m<sup>3</sup>, la part moyenne délégataire, toutes tailles et tous types de services confondus, est passé de 0,717 €/m<sup>3</sup> à 0,641 €/m<sup>3</sup>, soit une diminution de 10,6%. Ces chiffres confirment les tendances de la partie précédente sur la part délégataire avec une baisse générale plus marquée pour les services de plus de 20 000 habitants.

Cependant, la diminution de la part délégataire n'est pas systématiquement perçue par l'utilisateur étant donné qu'elle est souvent atténuée par une hausse de la part collectivité.

### 4.4. Evolution de la part moyenne délégataire par taille de service en 2008

N.B. : Du fait d'un manque d'information sur les services de la classe (8000 à 20000 habitants), nous ne représentons pas cette catégorie.

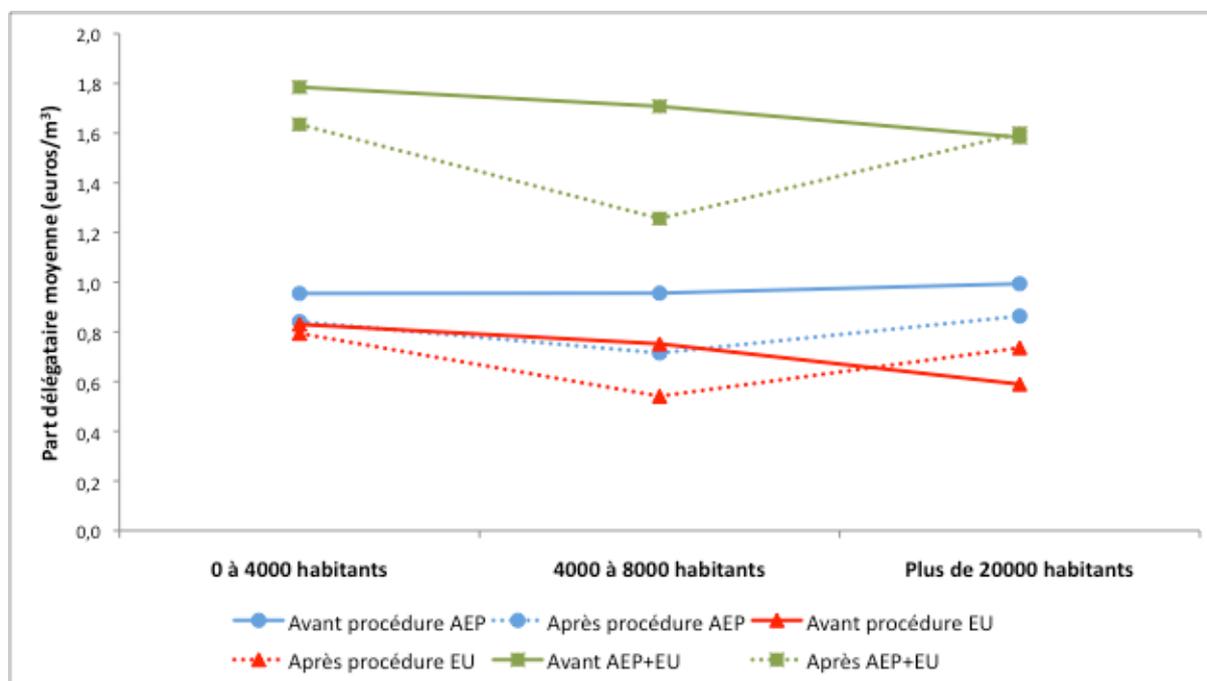
**Tableau 19 :** Part délégataire moyenne Eau potable, Assainissement collectif, Eau + Assainissement par taille de service (en euros par m<sup>3</sup>) – 2008

	0 à 4000 habitants	4000 à 8000 habitants	Plus de 20000 habitants
Avant procédure Eau	0,955	0,956	0,994
Après procédure Eau	▼ 0,841	▼ 0,715	▼ 0,863
Avant procédure Assainissement	0,830	0,752	0,589
Après procédure Assainissement	▼ 0,794	▼ 0,541	▲ 0,736
<b>Avant procédure Eau+Ass.</b>	<b>1,785</b>	<b>1,708</b>	<b>1,583</b>
<b>Après procédure Eau+Ass.</b>	<b>▼ 1,635</b>	<b>▼ 1,256</b>	<b>= 1,599</b>

▼ : part moyenne délégataire en baisse ; ▲ : part moyenne délégataire en hausse ; = : part stable

Ce graphique permet de visualiser, comme dans la partie précédente de l'étude, l'évolution de la part moyenne délégataire pour l'eau potable, pour l'assainissement et pour le total eau potable plus assainissement. Bien que dans la plupart des cas les services d'eau potable et d'assainissement relèvent de collectivités distinctes, la représentation traduit ce que pourrait être l'évolution moyenne de la part délégataire d'une facture 120 m<sup>3</sup>, eau potable plus assainissement (hors taxes et redevances). Cependant, il manque les informations pour la partie assainissement, entre 8 000 et 20 000 habitants, ce qui explique l'absence de cette catégorie dans le tableau et le graphe.

**Figure 27 :** Evolution de la part délégataire moyenne pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> par taille de service – Eau potable, Assainissement collectif, Eau + Assainissement - 2008



De fait, les tendances sont différentes de celles de la partie R/V. En effet, les petits services profitent cette fois-ci plus des remises en concurrence que les grands et voient leur part délégataire AEP+EU diminuer de 8,5% tandis que la part délégataire augmente de 1% dans les services de plus de 20 000 habitants.

**Attention cependant à ne pas considérer ces pourcentages comme des valeurs précises et représentatives. L'échantillon réduit pour les grosses collectivités (5 services) ne permet de dégager que des tendances.**

#### 4.5. Perception de l'évolution du prix du service par l'utilisateur en 2008

N.B. : l'échantillon utilisé pour l'analyse de la perception du prix du service par l'utilisateur est un peu moins important que l'échantillon exploitable car pour quelques services les informations relatives à la part collectivité n'étaient pas disponibles.

Ce tableau représente l'évolution des parts délégataire et collectivité, calculées par la méthode 120 m<sup>3</sup>, hors taxes et redevances. On observe ainsi l'évolution de la facture que perçoit in fine l'utilisateur.

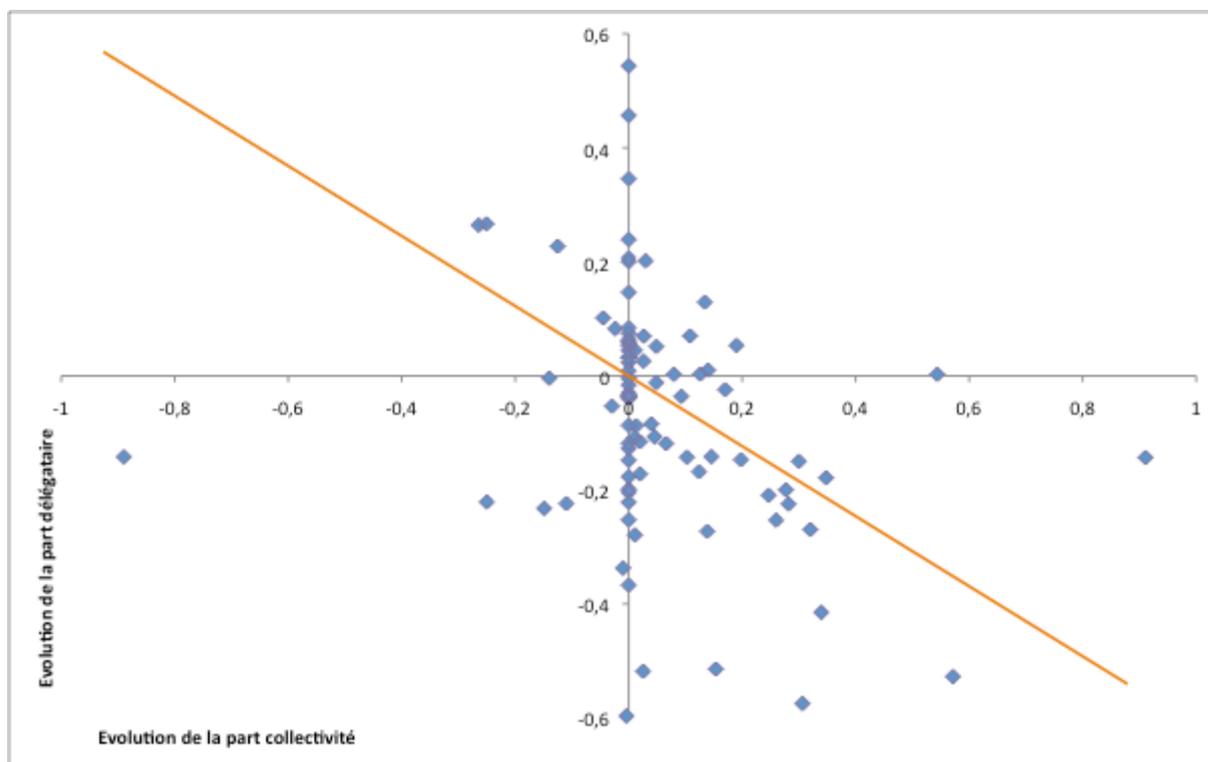
De même qu'en 2007, cet échantillon est moins important que l'échantillon exploitable car les informations sur la part collectivité sont moins souvent renseignées.

**Tableau 20 :** Comparaison de l'évolution des parts délégataire et service pour une facture 120 m<sup>3</sup> – Eau potable et Assainissement collectif confondus – 2008

	Part délégataire en hausse	Part délégataire stable	Part délégataire en baisse	Total
Part collectivité en hausse	9	3	31	43
Part collectivité stable	17	2	16	35
Part collectivité en baisse	5	1	5	11
Total	31	6	52	89

Comme en 2007, lorsque la part délégataire diminue, la tendance est majoritairement à la hausse (59,6%) pour la part collectivité. Lorsque la part délégataire augmente, la part collectivité a également tendance à stagner dans la plupart des cas. Ainsi, comme en 2007, la baisse de la part délégataire est souvent atténuée ou compensée par une hausse de la part collectivité. Les usagers ne perçoivent donc pas systématiquement la variation de la part délégataire.

**Figure 28 :** Evolution des parts collectivité (en abscisse) et délégataire (en ordonnée) pour une facture 120 m<sup>3</sup> (en euros par m<sup>3</sup>) – Eau potable et Assainissement collectif confondus – 2008



#### 4.6. Conclusion pour 2008

Pour les procédures Sapin 2008, la part moyenne délégataire calculée selon l'approche 120 m<sup>3</sup>, toutes tailles et tous types de services confondus, est passé de 0,947 €/m<sup>3</sup> à 0,847 €/m<sup>3</sup>, soit une diminution de 10,5%. Ces chiffres confirment les tendances de la partie précédente sur la part délégataire calculée selon la méthode R/V.

Cependant, la diminution de la part délégataire n'est pas systématiquement perçue par l'utilisateur étant donné qu'elle est souvent atténuée par une hausse de la part collectivité.

## 5. Etude du marché de l'eau sur les services remis en concurrence en 2007 et 2008

### 5.1. Implantation des délégataires dans les services remis en concurrence en 2007

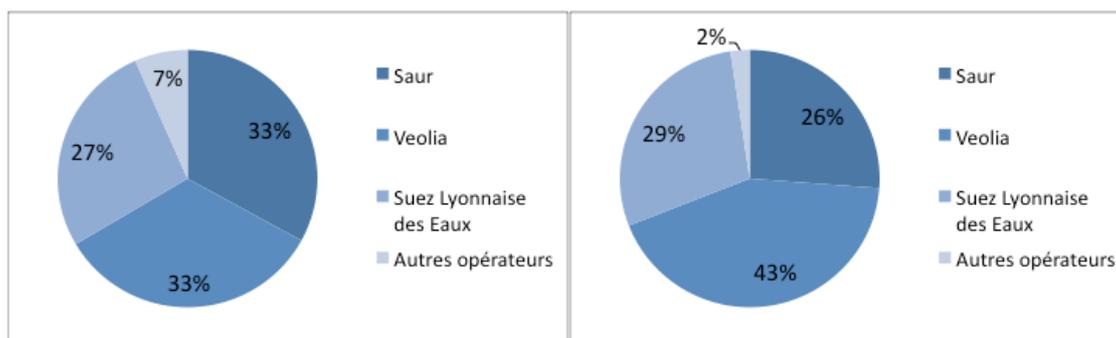
Cette partie de l'étude s'intéresse à la répartition du marché entre les exploitants<sup>6</sup>, exprimée en nombre de services gérés. **L'échantillon analysé est basé sur l'échantillon exploitable des contrats remis en concurrence en 2007 et ne doit pas être pris comme un reflet fidèle des parts de marché nationales.**

#### 5.1.1. Avant la procédure

Avant procédure et pour les services de moins de 10 000 habitants qui étaient remis en concurrence en 2007, on observe une prédominance des trois grands groupes qui gèrent la majorité des services français en délégation avec 93% des services.

Dans le détail, la Saur est bien représentée avec 33% des délégations, tout comme Veolia 33%. Quant à Lyonnaise des Eaux, elle est un peu moins présente avec 27% des services. Les "autres opérateurs" sont beaucoup moins présents avec 7% des délégations.

**Figure 29 :** Répartition du nombre de services de moins de 10 000 habitants (à gauche) et plus de 10 000 habitants (à droite) par délégataire avant procédure – Echantillon exploitable - 2007

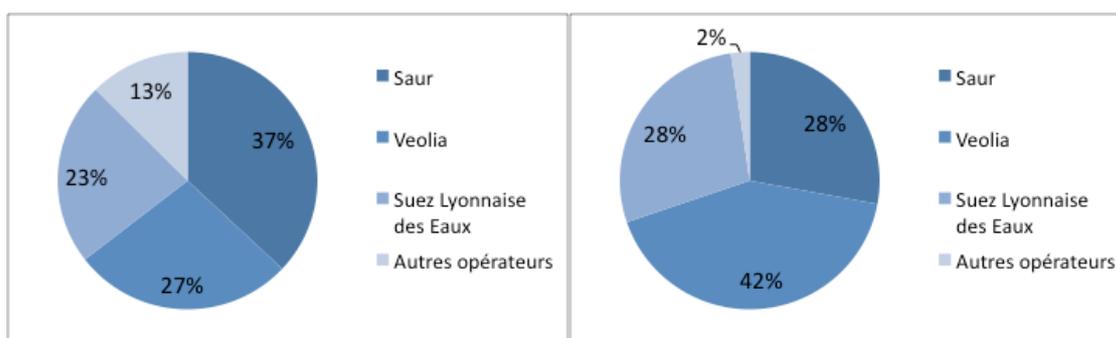


Pour les services de plus de 10 000 habitants, les "autres opérateurs" sont moins bien implantés avec 2% des délégations remise en concurrence en 2007. Au niveau des trois grands groupes, la distribution des délégations est différente. Veolia domine avec 43% des services en délégation tandis que la Lyonnaise des Eaux est à 29% et la Saur à 26% des services en gestion déléguée avant procédure.

#### 5.1.2. Après la procédure

Après procédure, la répartition des contrats de délégation a évolué à l'avantage des "autres opérateurs" dans les services de moins de 10 000 habitants.

**Figure 30 :** Répartition du nombre de services de moins de 10 000 habitants (à gauche) et plus de 10 000 habitants (à droite) par délégataire après procédure – Echantillon exploitable - 2007



<sup>6</sup> Les données agrègent les différentes filiales des opérateurs au niveau des groupes.

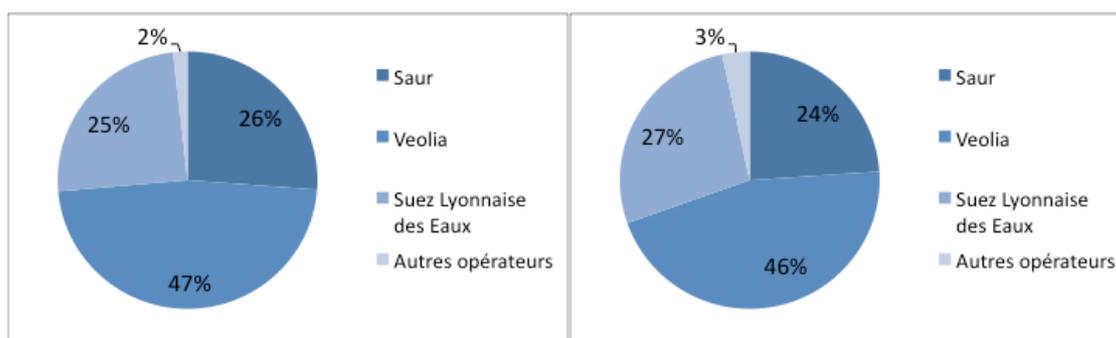
En effet, dans les petits services, les “autres opérateurs” passent de 7% à 13% des services. La Saur est un peu plus présente avec 37% des délégations. Quant à Veolia et à la Lyonnaise des Eaux, leur part diminue, respectivement 27% et 23%.

En ce qui concerne les services de plus de 10 000 habitants, après procédure, la situation évolue peu. Les “autres opérateurs” stagnent à 2% alors que Veolia confirme sa présence avec 42% des contrats en délégation. Quant à la Saur et à la Lyonnaise des Eaux, leur part de marché est sensiblement la même (28%).

## 5.2. Parts de marché des délégataires sur les contrats remis en concurrence en 2007

Dans cette partie, nous nous intéressons à la part de marché, c'est-à-dire à la comparaison du chiffre d'affaires total réalisé par chaque exploitant pour les contrats remis en concurrence en 2007.

**Figure 31** : Répartition du chiffre d'affaires par délégataire avant procédure (à gauche) et après procédure (à droite) – Echantillon exploitable - 2007



Avant procédure et en termes de chiffre d'affaires, c'est Veolia qui domine le marché des services remis en concurrence en 2007 (47%). Suivent la Saur (26%) et Lyonnaise des Eaux (25%) qui détiennent un pourcentage de parts de marché inférieur. A elle trois, ces entreprises gèrent 98% du marché. Les “autres opérateurs” se partagent 2% du marché.

Après procédure, les “autres opérateurs” voient leur chiffre d'affaires augmenter de 2% à 3% des parts de marché. Ceci confirme les résultats de l'analyse par nombre de services.

Globalement, les parts de marché restent à peu près stables avant et après procédure.

Rappelons qu'au niveau national, les parts de marché en population desservie sont estimées à 2% pour les “autres opérateurs”, 16% pour la Saur, 29% pour la Lyonnaise des Eaux et 53% pour Veolia (Source : BIPE, 2010, données 2009).

### 5.3. Synthèse des évolutions

Les données relatives aux services de plus de 10 000 habitants sont à prendre avec précaution compte tenu du faible nombre de services. En outre, la comparaison entre délégataires n'est donnée qu'à titre indicatif, les variations observées étant affectées par l'échantillon, les conditions locales d'exploitation, etc.

**Tableau 21** : Tableau récapitulatif des évolutions de volumes gérés et de parts délégataire moyenne après procédure – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif – 2007

		SAUR	Veolia	Suez Lyonnaise des Eaux	Autres opérateurs
<b>Eau</b> Moins de 10000 habitants	Volume géré	↗	↘	→	↗
	Part délégataire	↘	↘	↘	→
<b>Eau</b> Plus de 10000 habitants	Volume géré	↗	↘	↗	
	Part délégataire	↘	↘	↘	
<b>Assainissement</b> Moins de 10000 habitants	Volume géré	↗	↗	→	↗
	Part délégataire	↘	↘	↘	↗
<b>Assainissement</b> Plus de 10000 habitants	Volume géré	↗	↗	↘	→
	Part délégataire	↘	↘	↘	↘

La concurrence et les négociations établies par la procédure Sapin se traduisent d'une part par une baisse générale des parts délégataire moyennes pondérées par le volume (comme vu précédemment dans l'étude), mais également par un positionnement de chaque délégataire sur le marché, visiblement différencié suivant la taille des services et le type de service.

Par ailleurs, les "autres opérateurs" sont considérés depuis quelques années comme des concurrents capables de tirer leur épingle du jeu face aux grands groupes même s'ils ne disposent pas de la même envergure. Ils gagnent d'ailleurs cette année 13 contrats face aux grands groupes, exclusivement dans la catégorie des moins de 10 000 habitants (cf. ci-dessous).

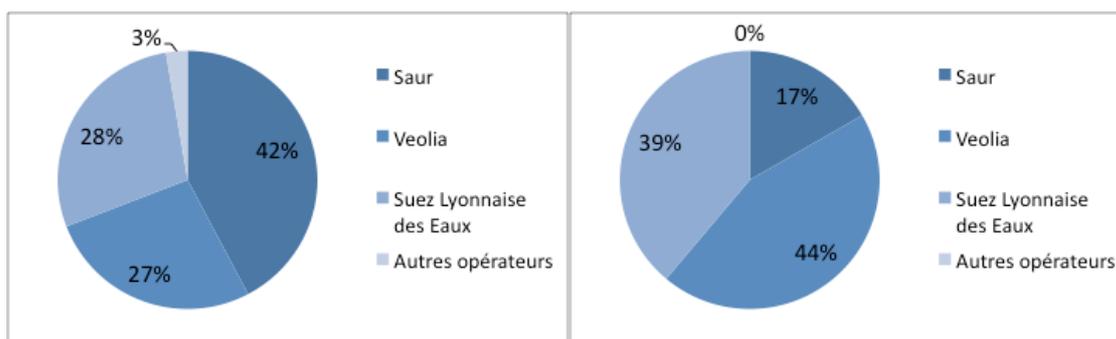
### 5.4. Implantation des délégataires dans les services remis en concurrence en 2008

Cette partie de l'étude s'intéresse à la répartition du marché entre les exploitants, exprimée en nombre de services gérés. **L'échantillon analysé est basé sur la population exploitable des contrats remis en concurrence en 2008 et ne doit pas être pris comme un reflet fidèle des parts de marché nationales.**

#### 5.4.1. Avant la procédure

Avant procédure et pour les services de moins de 10 000 habitants remis en concurrence en 2008, on observe une prédominance des trois grands groupes qui gèrent la majorité des services français en délégation (97% des services). En 2008, les "autres opérateurs" sont très peu présents dans notre échantillon exploitable.

**Figure 32** : Répartition du nombre de services de moins de 10 000 habitants (à gauche) et plus de 10 000 habitants (à droite) par délégataire avant procédure – Echantillon exploitable - 2008



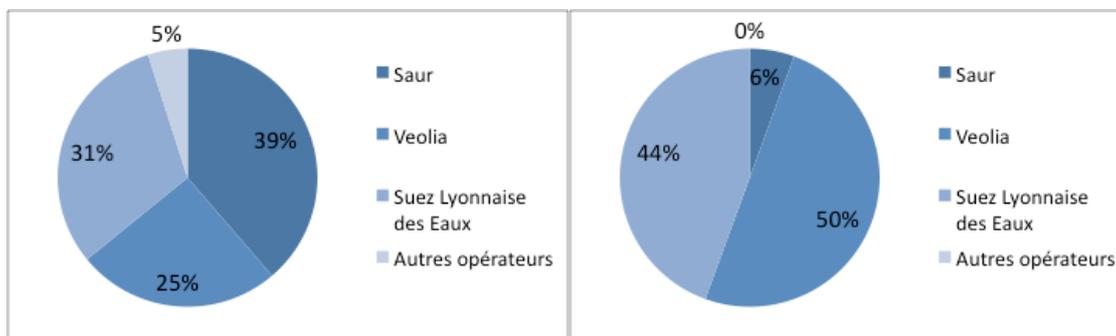
Dans le détail, la Saur est très fortement implantée avec 42% des délégations. Veolia et la Lyonnaise des Eaux sont un peu moins présentes avec respectivement 27% et 28% des services. Les “autres opérateurs” sont beaucoup moins présents avec 3% des délégations.

Pour les services de plus de 10 000 habitants, les “autres opérateurs” sont absents de notre échantillon. Au niveau des trois grands groupes, la distribution des délégations est différente. Veolia domine avec 44% des services en délégation tandis que la Lyonnaise des Eaux est à 39% et la Saur à 17% des services en gestion déléguée avant procédure.

#### 5.4.2. Après procédure

En 2008, après procédure, la répartition des contrats de délégations a évolué à l'avantage des “autres opérateurs” et de la Lyonnaise des Eaux dans les services de moins de 10 000 habitants.

**Figure 33** : Répartition du nombre de services de moins de 10 000 habitants (à gauche) et plus de 10 000 habitants (à droite) par délégataire après procédure – Echantillon exploitable - 2008



En effet, dans les petits services, les “autres opérateurs” passent de 3% à 5% des services à leur actif. La Saur est un peu moins présente avec 39% des délégations tout comme Veolia (25%). Quant à la Lyonnaise des Eaux, elle passe de 28% à 31%.

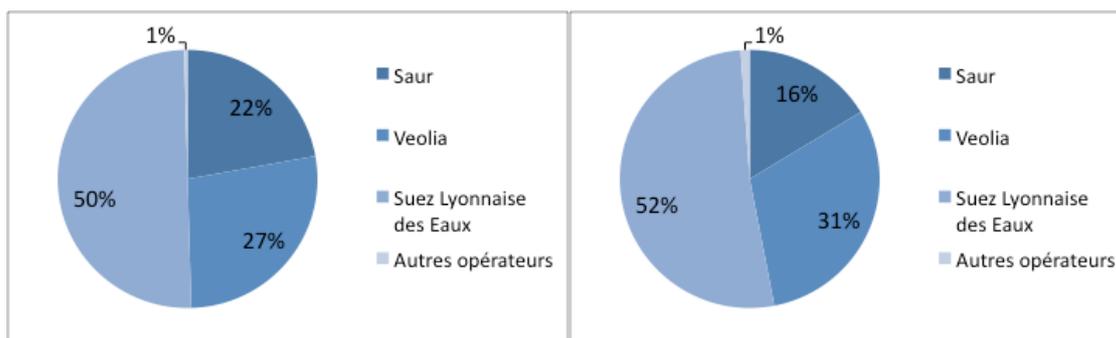
En ce qui concerne les services de plus de 10 000 habitants, après procédure, la situation n'évolue pas pour les “autres opérateurs” qui ne sont pas présents. Veolia renforce sa présence avec 50% des contrats en délégation tout comme la Lyonnaise des Eaux qui passe de 39% à 44%. La Saur perd des contrats et voit sa part du marché diminuer fortement de 17% à 6%.

### 5.5. Parts de marché des délégataires sur les contrats remis en jeu en 2008

Dans cette partie, nous nous intéressons à la part de marché des opérateurs, c'est à dire à la comparaison du chiffre d'affaires total réalisé par chaque exploitant pour les contrats remis en concurrence en 2008.

En 2008, avant procédure et en termes de chiffre d'affaires, la Lyonnaise des Eaux domine le marché des services remis en concurrence (50%). Suivent Veolia (27%) et la Saur (22%) qui détiennent un pourcentage de parts de marché inférieur. A eux trois, les grands groupes gèrent 99% du marché remis en concurrence.

**Figure 34 :** Répartition du chiffre d'affaires par délégataire avant procédure (à gauche) et après procédure (à droite) – Echantillon exploitable - 2008



Après procédure, la Lyonnaise des Eaux domine encore le marché avec 52% des parts de marché à son actif. Veolia augmente également sa part à 31%. Les “autres opérateurs” stagnent à 1%. Enfin, la Saur subit une érosion de sa part de marché qui passe de 22% à 16%. Ces résultats viennent confirmer ceux de l'analyse en nombre de services où l'on observe sensiblement les mêmes évolutions.

## 5.6. Synthèse des évolutions

La concurrence et les négociations établies par la procédure Sapin se traduisent d'une part par une baisse générale des parts délégataire moyennes pondérées par le volume, comme vu précédemment dans l'étude, mais également par un positionnement de chaque délégataire sur le marché, visiblement différencié suivant la taille des services et le type de service.

**Tableau 22 :** Tableau récapitulatif des évolutions de volumes gérés et de part délégataire moyenne après procédure – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif – 2008

		SAUR	Veolia	Suez Lyonnaise des Eaux	Autres opérateurs
<b>Eau</b> Moins de 10000 habitants	Volume géré	↘	↘	↗	↗
	Part délégataire	↘	↘	↘	↗
<b>Eau</b> Plus de 10000 habitants	Volume géré	↘	↗	↗	
	Part délégataire	↗	↘	↘	
<b>Assainissement</b> Moins de 10000 habitants	Volume géré	↘	↗	↗	↗
	Part délégataire	↘	↘	↘	↗
<b>Assainissement</b> Plus de 10000 habitants	Volume géré	↘	→	↗	
	Part délégataire		↘	↘	

Par ailleurs, on sent bien que les “autres opérateurs” sont considérés depuis quelques années comme des concurrents capables de tirer leur épingle du jeu face aux grands groupes même s'ils ne disposent pas de la même envergure. Ils gagnent cette année 4 contrats face aux grands groupes, exclusivement dans la catégorie des moins de 10 000 habitants, ce qui est moins qu'en 2007 (13).

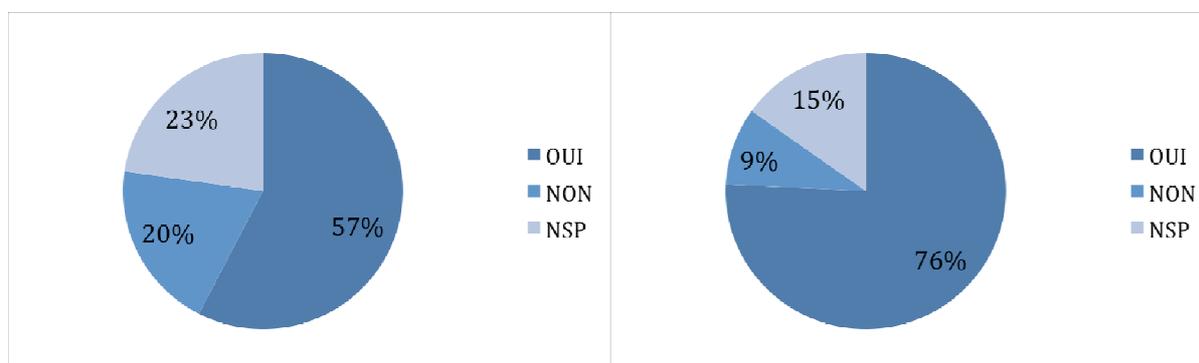
## 6. Analyse de la procédure Sapin

### 6.1. Perception du contexte concurrentiel par les services en 2007

Pour analyser le contexte concurrentiel nous considérons une approche qualitative et subjective qui rend compte de l'impression de concurrence lors de la procédure et notamment lors de la phase de négociation, et une approche quantitative et objective portant sur le nombre d'offres reçues (partie suivante). Les figures qui suivent illustrent les réponses des services, ou de leur conseil, à la question : « avez-vous eu le sentiment de profiter d'une concurrence réelle ? ».

Dans l'ensemble, la majorité des services ressent une concurrence lors de la procédure Sapin. Les résultats sont similaires pour les services d'eau potable et d'assainissement (non représenté). Toutefois, cette impression est plus répandue pour les services de plus de 10 000 habitants.

**Figure 35** : Sentiment de concurrence réelle des services de moins de 10 000 habitants (à gauche) et de plus de 10 000 habitants (à droite) – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif confondus – 2007



Par ailleurs, ces chiffres sont clairement corrélés avec le nombre de candidatures et le nombre d'offres. Assez logiquement, les services qui n'ont pas de sentiment de concurrence reçoivent moins d'offres en moyenne (1,6) que les services exprimant un sentiment de concurrence positif (3 offres reçues en moyenne). Ce tableau indique que la procédure de mise en concurrence instituée par la loi Sapin n'induit pas systématiquement un sentiment de concurrence lors de la procédure, y compris lorsque il existe plusieurs offres.

**Tableau 23** : Sentiment de concurrence réelle par rapport au nombre de candidats et d'offres – Echantillon exploitable - 2007

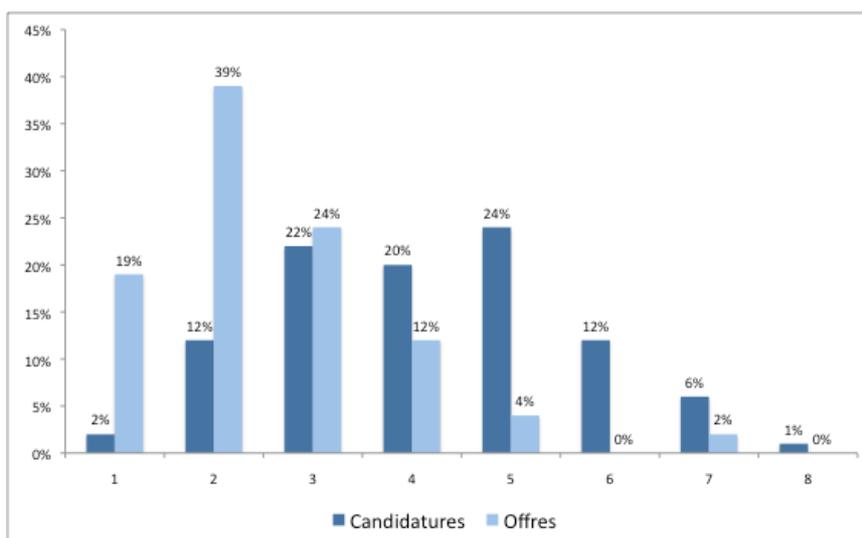
Sentiment de concurrence ?	OUI	NON
Nombre de candidatures moyen	4,6	3,6
Nombre d'offres moyen	3	1,6

### 6.2. Analyse des candidatures et des offres en 2007

En 2007, la procédure a généré en moyenne 4,2 candidatures et 2,5 offres. Ce sont sensiblement les mêmes résultats qu'en 2006.

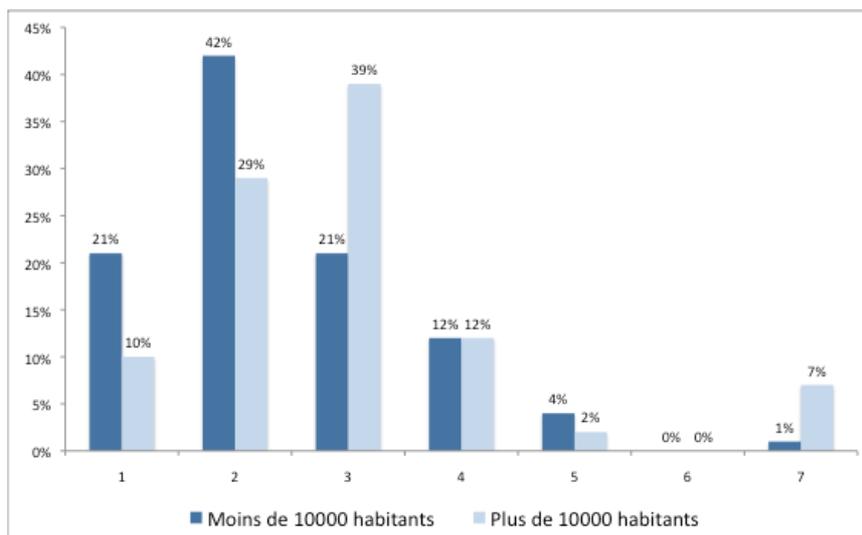
Ainsi, ce ne sont que 42% des procédures qui reçoivent trois offres et plus. C'est un peu moins qu'en 2006 mais ce chiffre est quand même en hausse par rapport aux années précédentes. Seulement 18% des procédures reçoivent 4 offres et plus. C'est sensiblement la même chose qu'en 2006 et en hausse par rapport aux années précédentes.

**Figure 36** : Répartition des procédures selon le nombre de candidatures et d'offres – Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif – 2007



Par ailleurs, le taux moyen de défection est de 59%, ce qui signifie que plus d'un candidat sur deux se retire ou est évincé de la procédure et ne peut ou ne veut donc pas proposer d'offre. Ceci peut avoir plusieurs raisons parmi lesquelles on peut citer (sans chercher l'exhaustivité) des délais de réponse trop courts, des cahiers des charges trop imprécis, des recherches d'information de la part de délégataires qui ne donnent pas suite. Ce résultat est proche de celui des enquêtes passées.

**Figure 37** : Répartition des services selon le nombre d'offre et en fonction de la taille – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif – 2007



Par ailleurs, les chiffres confirment cette année encore que la taille du service est corrélée positivement avec le nombre d'offres, et donc l'existence d'une concurrence lors de la procédure. On note une distinction nette entre les services de moins de 4000 habitants avec un nombre moyen d'offres nettement inférieur aux services de plus de 4000 habitants.

**Tableau 24 :** Nombre d'offres moyen par taille de service - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2007

	Nombre d'offres moyen
Moins de 4000 habitants	2,2
De 4000 à 8000 habitants	3,1
De 8000 à 20000 habitants	2,9
Plus de 20000 habitants	3,2
	Nombre d'offres moyen
Moins de 10000 habitants	2,4
Plus de 10000 habitants	3,0

Le tableau suivant présente l'impact du nombre d'offres sur la variation de la part délégataire. Il met clairement en avant le lien entre le nombre d'offres et la baisse de part délégataire en 2007. Les baisses les plus claires apparaissent lorsque la collectivité fait face à 3 offres et plus. Toutefois, ceci ne suffit pas forcément à expliquer la variation de part délégataire obtenue au cours de la procédure. Cette baisse dépend notamment du montant initial ainsi que d'autres facteurs tels que l'évolution de la qualité du service, la capacité de négociation de la collectivité, etc.

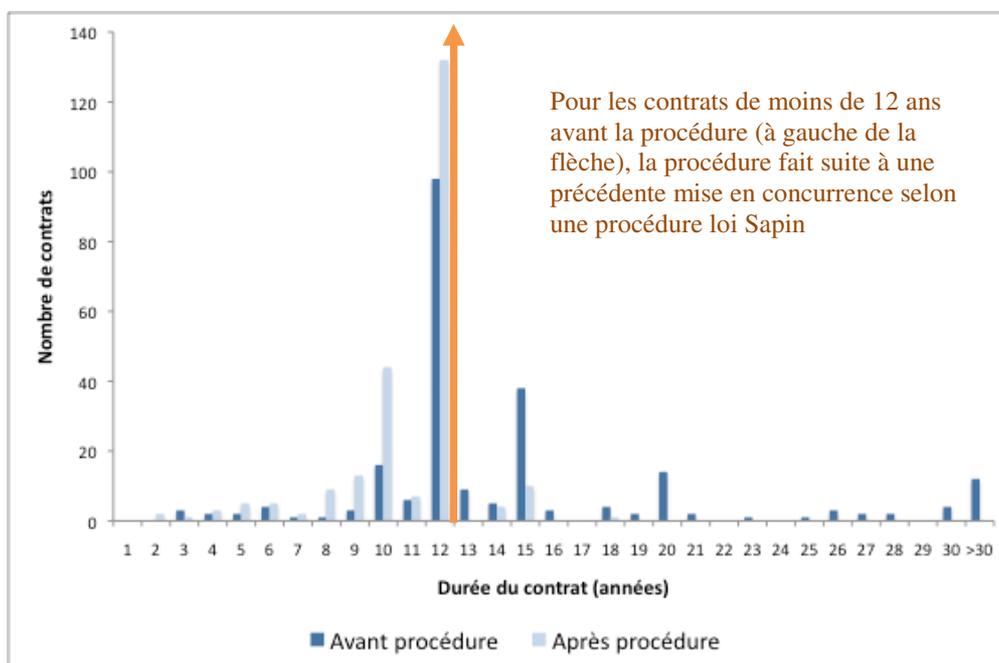
**Tableau 25 :** Variation moyenne de la part délégataire en fonction du nombre d'offres – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2007

Nombre d'offres	1 offre	2 offres	3 offres	4 offres et +
Variation de la part délégataire (en euros)	0,044	-0,055	-0,210	-0,231
Part délégataire moyenne initiale	0,968	0,716	0,925	0,665

### 6.3. Impact de la loi Sapin sur la durée des contrats en 2007

Avant la procédure, la durée moyenne des contrats s'établissait à 14,8 ans. Un peu moins de la moitié des services (41%) avaient signé avec leur délégataire pour 12 ans et 43% pour 13 ans et plus.

**Figure 38 :** Distribution de la durée des contrats avant et après procédure – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2007



Après la procédure, la durée moyenne d'un contrat passe à 10,9 ans. C'est sensiblement le même chiffre que les années précédentes. 55% des contrats sont signés pour une durée de 12 ans et 6% ont une durée supérieure à 12 ans.

**Tableau 26 :** Comparaison de la durée des contrats avant et après procédure - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2007

	Avant	Après
Proportion de contrats de 12 ans	41%	55%
Proportion de contrats de 20 ans et plus	17%	0%
Durée moyenne (en années)	14,8	10,9

En 2007, on constate des durées de contrat plus importantes pour les services les plus grands. Une majorité de contrats arrivant à échéance ont une durée de 12 ans et moins, ce qui signifie qu'ils ont dû être passés selon une procédure Loi Sapin. Néanmoins, on ne constate pas de modification tangible dans l'évolution des parts délégataire ou de la concurrence par rapport aux années précédentes (cf. parties précédentes).

**Tableau 27 :** Comparaison de la durée des contrats avant et après procédure en fonction de la taille des services - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2007

Nombre d'habitants	Moins de 4000	De 4000 à 8000	De 8000 à 20000	Plus de 20000
Durée moyenne des contrats après	10,9	10,6	10,5	12,6
Durée moyenne des contrats avant	14	14,4	19	15,9

En 2007, on n'observe pas de lien spécifique entre la nature juridique de la collectivité et la durée des contrats avant ou après procédure.

**Tableau 28 :** Comparaison de la durée des contrats avant et après procédure en fonction du type de collectivité - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2007

Type de collectivité	Commune	Syndicat	Communauté
Durée moyenne des contrats après	10,9	11,2	10,2
Durée moyenne des contrats avant	15	15,5	13

Il apparaît que la durée des contrats, avant comme après procédure, est inférieure en moyenne dans les services assainissement. La différence entre les deux est toutefois réduite après procédure.

**Tableau 29 :** Comparaison de la durée des contrats avant et après procédure en fonction de la nature du service - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2007

Nature du service	Eau potable	Assainissement
Durée moyenne des contrats après	11,3	10,5
Durée moyenne des contrats avant	16	13,7

En conclusion, la procédure Sapin est l'occasion de réduire la durée des contrats signés, résultats qui confirment ceux des années précédentes.

#### 6.4. Les procédures avec changement de délégataire en 2007

Le taux de reconduction, c'est-à-dire le nombre de services qui reconduisent, après procédure, le délégataire sortant, est de 86% en 2007. Ce chiffre est légèrement inférieur au chiffre de 90% observé en général chaque année sauf en 1999 où il était de 82%. Les changements de délégataire n'ont lieu que dans les services de moins de 10 000 habitants. Le tableau suivant présente les opérateurs qui gagnent et/ou perdent des contrats en 2007 dans notre échantillon exploitable.

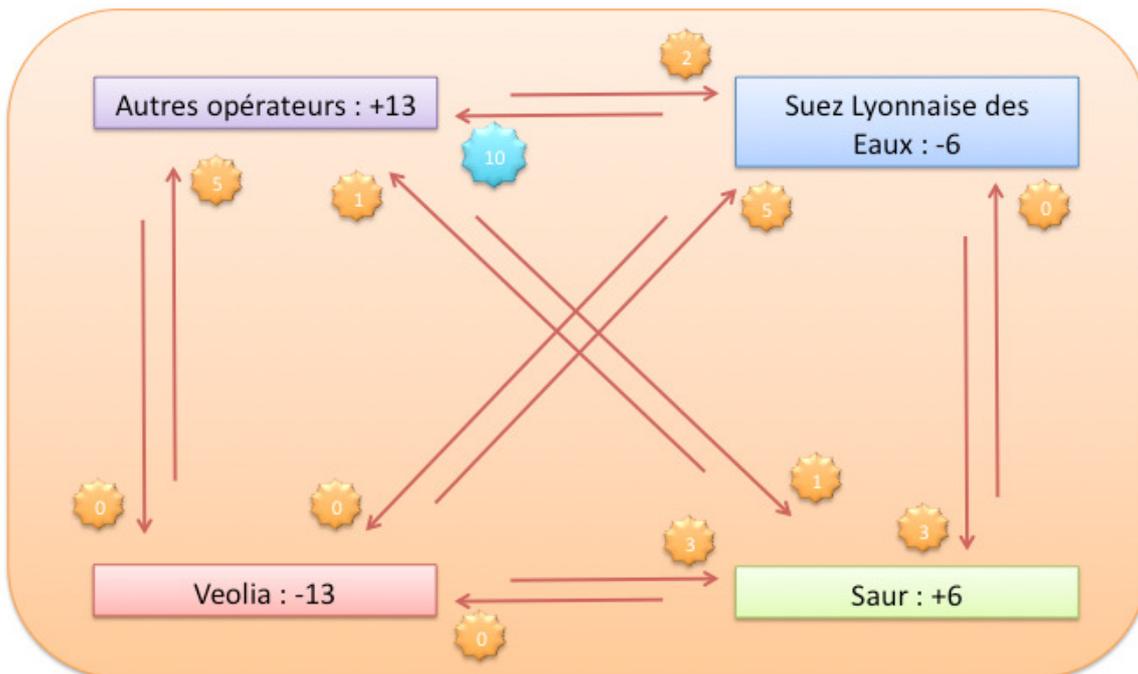
**Tableau 30 :** Contrats gagnés et perdus selon l'opérateur en 2007 – Services Eau potable et Assainissement collectif de moins de 10000 habitants – Echantillon exploitable

Nom du délégataire	Nombre de contrats		Solde
	gagnés	perdus	
Saur	7	1	+6
Veolia	0	13	-13
Suez Lyonnaise des Eaux	7	13	-6
Nantaise des Eaux	5	2	+3
Semerap	0	1	-1
Bertrand SA	1	0	+1
Sodeo	1	0	+1
Sogedo	2	0	+2
Alteau	2	0	+2
Stgs	2	0	+2
Scam	2	0	+2
Ream	1	0	+1

Les "autres opérateurs", comme chaque année, sortent gagnants en nombre de contrats. Ils en obtiennent 13 supplémentaires, exclusivement des services de moins de 10 000 habitants. Les gains en volume observés en fin de partie précédente sont confirmés par ceux en termes de nombre de contrats.

Veolia est le délégataire qui perd le plus de contrats (-13). La Lyonnaise des Eaux sort aussi perdante des remises en concurrence en 2007 en nombre de contrats (-6) tandis que la Saur progresse avec 6 contrats de plus.

**Figure 39 :** Passage de contrats d'un délégataire à l'autre – Moins de 10 000 habitants - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2007



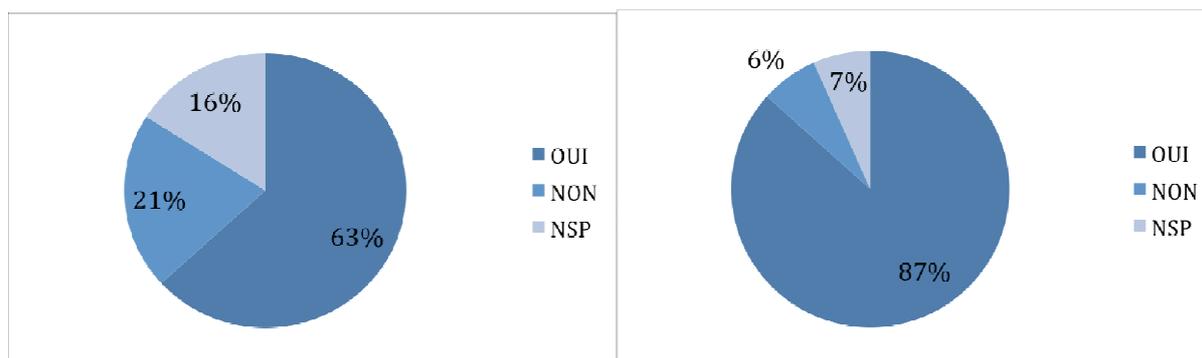
Globalement, on observe donc peu de changements même si chaque année les “autres opérateurs” gagnent un peu de terrain.

### 6.5. Perception du contexte concurrentiel par les services en 2008

Les figures suivantes illustrent les réponses des services, ou de leur conseil, à la question : « avez vous eu le sentiment de profiter d'une concurrence réelle ? ».

Comme en 2007, une majorité de service ressent une concurrence lors de la procédure loi Sapin. Cette impression est globalement plus fréquente qu'en 2007, notamment pour les services de plus de 10 000 habitants.

**Figure 40 :** Sentiment de concurrence réelle des services de moins de 10 000 habitants (à gauche) et de plus de 10 000 habitants (à droite) – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif confondus - 2008



Comme en 2007, l'impression de concurrence est corrélée avec le nombre de candidatures et d'offres reçues. Ce tableau nous permet de conclure que la loi Sapin offre la possibilité de mise en concurrence mais que celle-ci n'est pas forcément ressentie comme on peut le constater dans les services répondant par la négative. Assez logiquement, ces derniers reçoivent moins d'offres en moyenne (1,9) que les services exprimant un sentiment de concurrence positif (3,1 offres reçues en moyenne).

**Tableau 31** : Sentiment de concurrence par rapport au nombre de candidats et d'offres – Echantillon exploitable - 2008

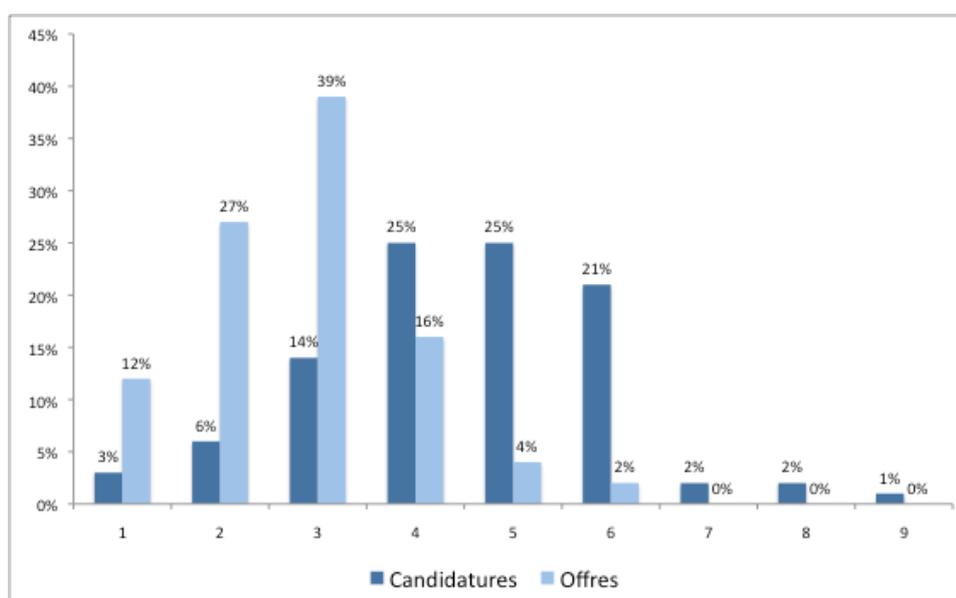
Sentiment de concurrence ?	OUI	NON
Nombre de candidatures moyen	4,8	3,9
Nombre d'offres moyen	3,1	1,9

## 6.6. Analyse des candidatures et des offres en 2008

En 2008, la procédure a généré **en moyenne 4,5 candidatures et 2,8 offres**. C'est sensiblement supérieur aux résultats de 2007.

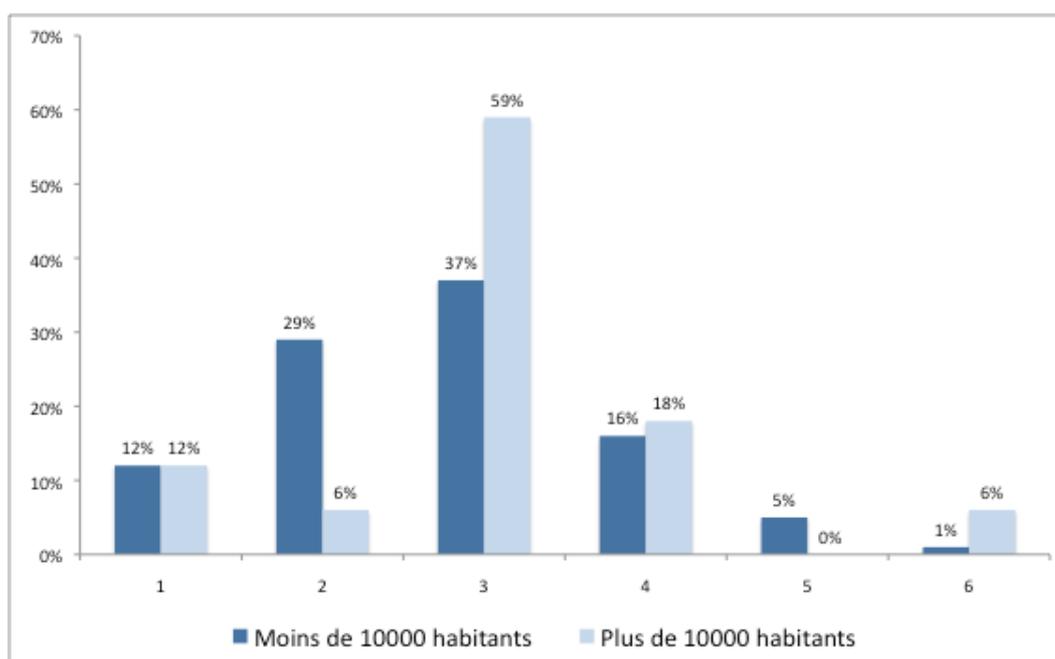
Ainsi, 61% des procédures reçoivent trois offres ou plus, 22% reçoivent 4 offres ou plus. Ces valeurs sont en nette hausse par rapport aux années précédentes. Toutefois, le tableau 31 montre une augmentation du nombre d'offres moyen pour les procédures dans lesquelles la collectivité n'éprouve pas d'impression de concurrence.

**Figure 41** : Répartition des procédures selon le nombre de candidatures et d'offres – Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif – 2008



Enfin, le taux moyen de défection est de 62%, ce qui signifie que près de deux candidats sur trois se retirent ou sont évincés de la procédure. Ce résultat reste proche de celui des enquêtes passées.

**Figure 42 :** Répartition des services selon le nombre d'offres et en fonction de la taille – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2008



Par ailleurs, les chiffres confirment cette année encore que la taille du service semble influencer positivement, en moyenne, le nombre d'offres, et donc l'existence d'une concurrence lors de la procédure. La distinction entre les services de moins de 4000 habitants et les services de plus de 4000 habitants est toujours perceptible même si elle est moins marquée qu'en 2007.

**Tableau 32 :** Nombre d'offres moyen par taille de service - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2008

	Nombre d'offres moyen
Moins de 4000 habitants	2,7
De 4000 à 8000 habitants	3,1
De 8000 à 20000 habitants	2,9
Plus de 20000 habitants	3,4
	Nombre d'offres moyen
Moins de 10000 habitants	2,8
Plus de 10000 habitants	3,1

Le tableau suivant présente l'impact du nombre d'offres sur la variation de la part délégataire.

**Tableau 33 :** Variation moyenne de la part délégataire en fonction du nombre d'offres – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2008

Nombre d'offres	1 offre	2 offres	3 offres	4 offres et +
Variation de la part délégataire (en euros)	0,091	-0,036	-0,228	-0,198
Part délégataire moyenne initiale	1,308	1,003	1,052	0,757

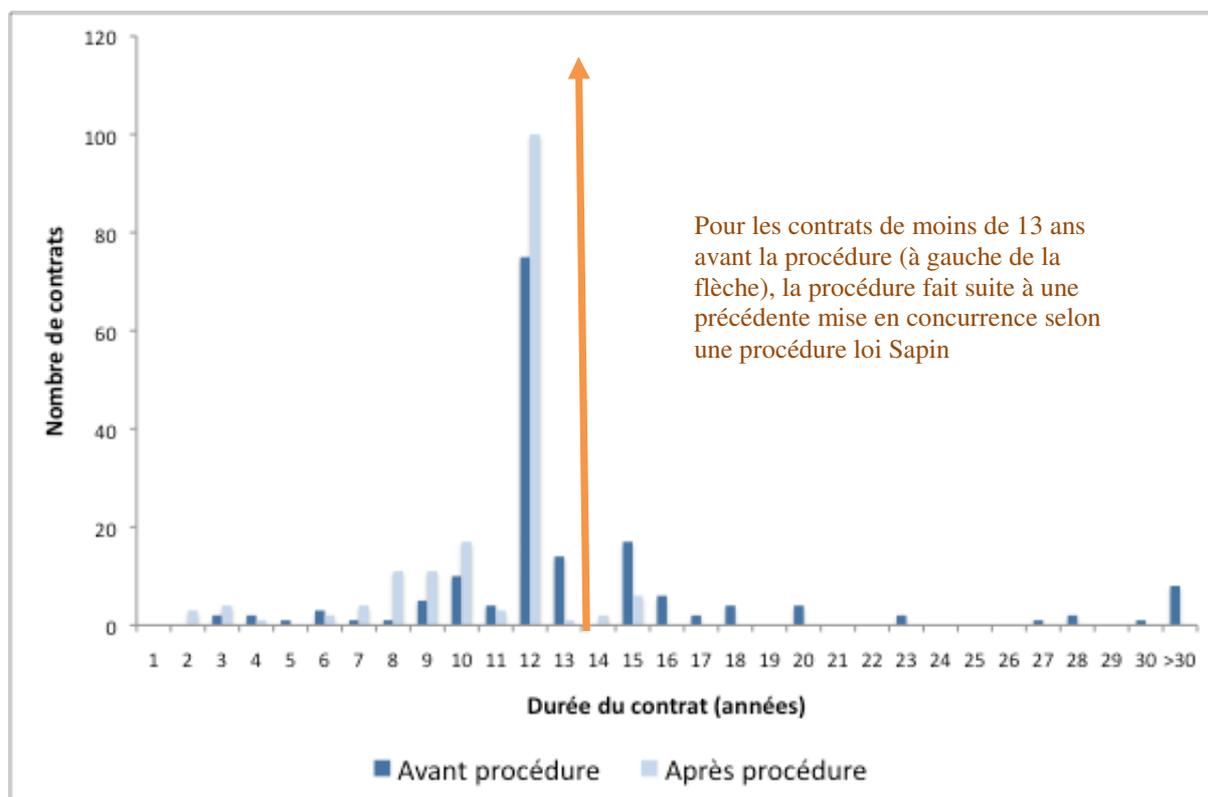
Comme en 2007, il met clairement en évidence le lien entre le nombre d'offres et la baisse de part délégataire qui est nettement sensible lorsque la collectivité reçoit 3 offres et plus. Cette baisse dépend également d'autres facteurs.

## 6.7. Impact de la loi Sapin sur la durée des contrats en 2008

Avant la procédure, la durée moyenne des contrats s'établissait à 14,2 ans. Un peu moins de la moitié des services (45%) avaient signé avec leur délégataire pour 12 ans et 36% pour 13 ans et plus.

Après la procédure, la durée moyenne d'un contrat passe à 10,8 ans. C'est sensiblement le même chiffre que les années précédentes. 61% des contrats sont signés pour une durée de 12 ans et 6% ont une durée strictement supérieure à 12 ans.

**Figure 43 :** Distribution de la durée des contrats avant et après procédure – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2008



**Tableau 34 :** Comparaison de la durée des contrats avant et après procédure - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2008

	Avant	Après
Proportion de contrats de 12 ans	45%	61%
Proportion de contrats de 20 ans et plus	11%	0%
Durée moyenne	14,2	10,8

En 2008, la durée des contrats après la procédure ne semble pas être affectée clairement par la taille du service.

**Tableau 35 :** Comparaison de la durée des contrats avant et après procédure en fonction de la taille des services - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2008

Nombre d'habitants	Moins de 4000	De 4000 à 8000	De 8000 à 20000	Plus de 20000
Durée moyenne des contrats après	10,9	11,1	10,8	9,5
Durée moyenne des contrats avant	13,7	13,5	21,7	12,3

En 2008, la durée des nouveaux contrats est sensiblement plus courte pour les communautés (7,4 ans en moyenne) que pour les communes ou les syndicats (environ 11 ans en moyenne). Ceci peut être lié à un processus d'harmonisation des échéances des différents contrats au sein d'une communauté donnée pour passer à terme à un seul contrat ou un seul mode de gestion.

**Tableau 36 :** Comparaison de la durée des contrats avant et après procédure en fonction du type de collectivité - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2008

Type de collectivité	Commune	Syndicat	Communauté
Durée moyenne des contrats après	10,8	11,4	7,4
Durée moyenne des contrats avant	14	15,1	17

Avant comme après la procédure, les contrats relatifs à l'eau potable sont en moyenne plus long que les contrats liés à l'assainissement collectif, même si cet écart a tendance à diminuer nettement après la procédure.

**Tableau 37 :** Comparaison de la durée des contrats avant et après procédure en fonction de la nature du service - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2008

Nature du service	Eau potable	Assainissement
Durée moyenne des contrats après	11,3	10,2
Durée moyenne des contrats avant	15	13,2

En conclusion, la procédure Sapin est l'occasion de réduire la durée des contrats signés, résultats qui confirment ceux des années précédentes.

## 6.8. Les procédures avec changement de délégataire en 2008

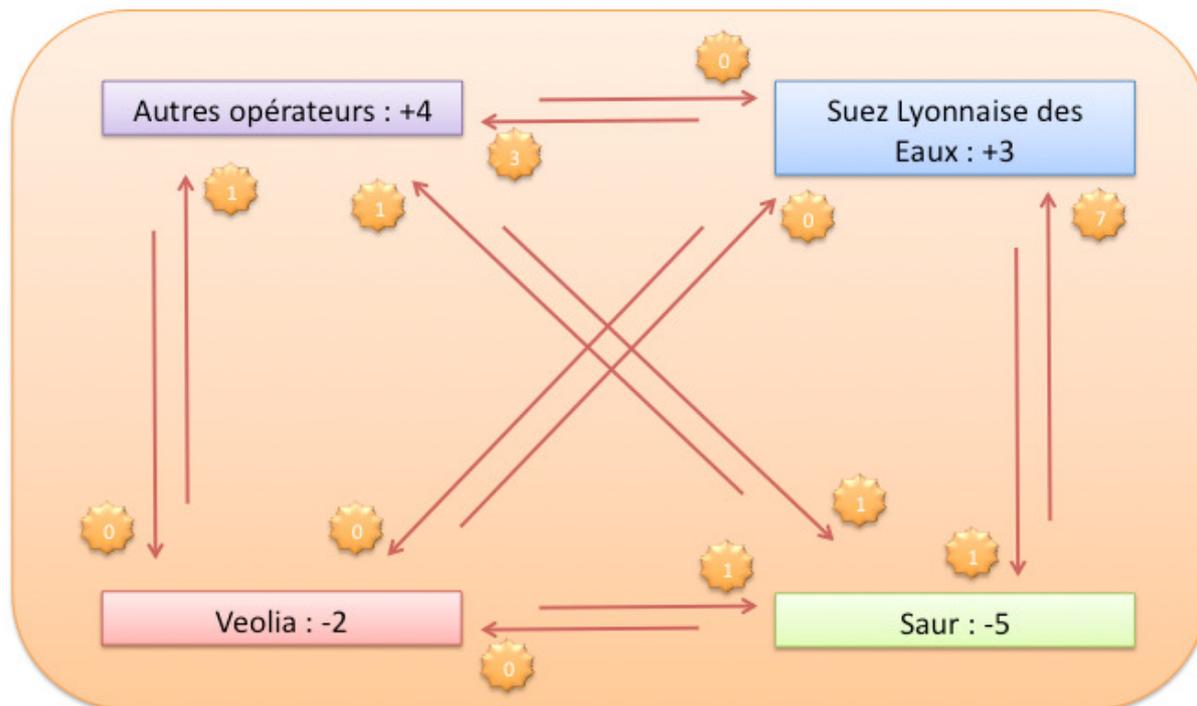
Le taux de reconduction, c'est-à-dire le nombre de services qui reconduisent, après procédure, le délégataire sortant, est de 89%. Ce chiffre est sensiblement égal au chiffre de 90% observé en général chaque année (sauf en 1999 où il était de 82%). A noter, les changements de délégataire ont lieu, cette année, aussi bien dans les petits services que dans les grands. Le taux de reconduction est le même dans ces deux catégories.

**Tableau 38 :** Contrats gagnés et perdus selon l'opérateur en 2008 – Services Eau potable et Assainissement collectif de moins de 10000 habitants – Echantillon exploitable

Nom du délégataire	Nombre de contrats		Solde
	gagnés	perdus	
Saur	3	8	-5
Veolia	0	2	-2
Suez Lyonnaise des Eaux	7	4	+3
Nantaise	1	1	0
Ikos Idra	1	0	+1
Sodeo/Scam	2	0	+2
Agur	1	0	+1

En 2008, les “autres opérateurs”, comme chaque année, sortent gagnants en nombre de contrats. Ils en obtiennent 4 supplémentaires, exclusivement des services de moins de 10 000 habitants. Mais cette année, la Lyonnaise des Eaux est dans le même cas puisqu'elle gagne aussi 4 contrats dont 1 pour un service de plus de 10 000 habitants.

**Figure 44 :** Passage de contrats d'un délégataire à l'autre – Moins de 10 000 habitants – Echantillon exploitable  
- Eau potable et Assainissement collectif - 2008



La Saur est le délégataire qui perd le plus de contrats (-7). Veolia sort aussi perdante des remises en concurrence en 2008 en nombre de contrats (-1) mais gagne un service de plus de 10 000 habitants.

**Tableau 39 :** Contrats gagnés et perdus selon l'opérateur en 2008 – Services Eau potable et Assainissement collectif de plus de 10000 habitants – Echantillon exploitable

Nom du délégataire	Nombre de contrats		Solde
	gagnés	perdus	
Saur	0	2	-2
Veolia	1	0	+1
Suez Lyonnaise des Eaux	1	0	+1

Globalement, on observe donc peu de changement même si chaque année les “autres opérateurs” gagnent un peu de terrain. Enfin, on ne constate pas l'arrivée sur le marché d'autres opérateurs

## 6.9. Analyses complémentaires

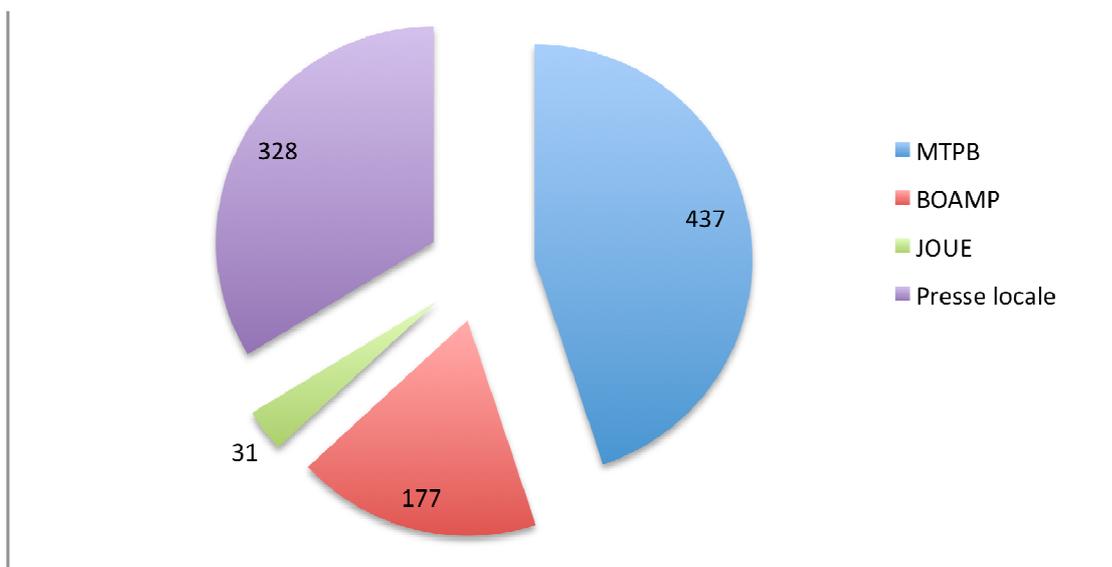
Les analyses complémentaires exploitent les réponses aux questions complémentaires sur la procédure ou le contrat. Elles se fondent sur l'ensemble des services ayant répondu à ces questions, ce qui recouvre un échantillon un peu différent de l'échantillon exploitable. Toutefois, les résultats présentés ne prennent en compte que les réponses avec des taux de renseignement supérieurs à 50%.

### 6.9.1. Sources de publication pour l'appel à candidature

Rappel : une procédure doit être publiée dans plusieurs supports de publication (un journal spécialisé tel que le Moniteur des Travaux Publics et un journal d'annonce légal tel que le BOAMP, le JOUE ou la presse locale si elle est habilitée par la Préfecture). Notre observatoire enregistre deux sources de publication maximum. Les résultats représentent les publicités enregistrées dans notre base de données. Nous les considérons néanmoins représentatifs de l'ensemble des publicités publiées.

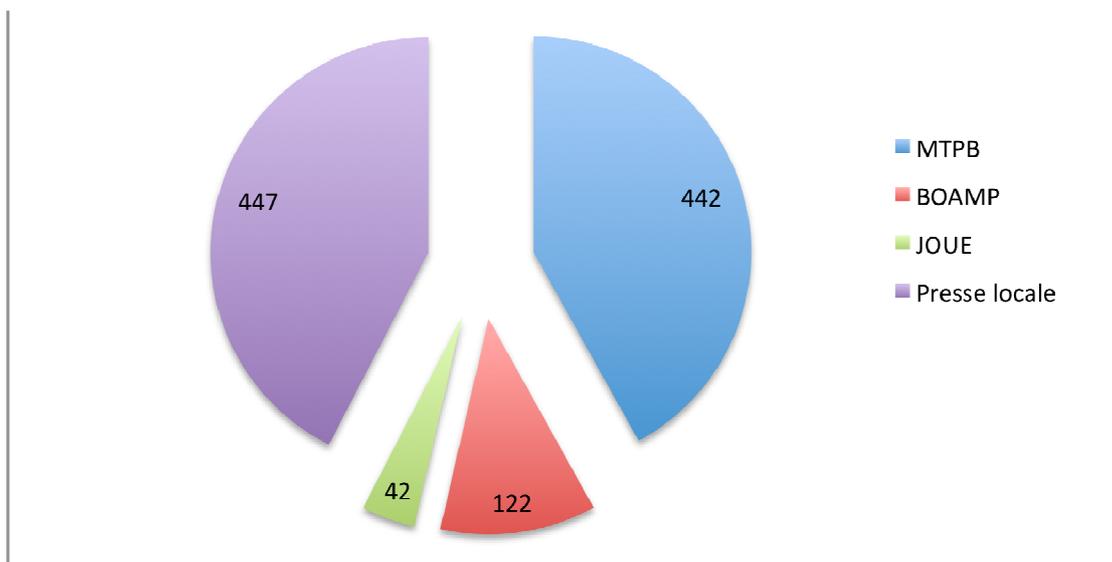
En 2007, et sans grande surprise, le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment (MTPB) reste le support privilégié de publication des appels à candidatures pour ce type de procédure avec 437 procédures. En deuxième position avec 177 procédures, le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) est également un support souvent choisi.

**Figure 45 :** Nombre de procédures par source de publication - 2007



En 2008, ces observations se confirment avec 442 publicités sur le MTPB et 122 sur le BOAMP. A noter Ouest France parmi la presse locale, est un support important de publication avec 101 appels à candidatures.

**Figure 46 :** Nombre de procédures par source de publication - 2008



## 6.9.2. Contexte contractuel précédant la procédure

### 6.9.2.1. Vie du précédent contrat

Les contrats de délégation de service public, du fait de leur durée, sont amenés à être renégociés au cours de leur existence, ce qui donne lieu à des avenants. Les termes du contrat précédent ont été renégociés dans 54% des cas en 2007 et 53% des cas en 2008. Cependant une minorité de service indiquent avoir eu à gérer un conflit avec le précédent délégataire (3,8 % en 2007 et 5% en 2008).

### 6.9.2.2. Etude du retour en régie

En 2007 et 2008, un nombre limité de services (14% et 15% respectivement) ont étudié la possibilité d'un retour en régie.

Ce résultat peut être mis en regard du faible nombre de conflits (cf. § précédent) lors du précédent contrat. Cependant, l'étude se fonde sur les seuls services ayant lancé une procédure de délégation de service public, et ne prend donc pas en compte les services qui ont décidé de passer en régie sans lancer de procédure.

## 6.9.3. Choix de la collectivité

Dans quasiment tous les cas, l'assemblée délibérante valide la première proposition du maire ou du président (99% en 2007 et en 2008). Dans 1 procédure sur 4, le candidat retenu n'est pas celui qui propose le tarif le moins élevé, ce qui montre que d'autres critères entrent en ligne de compte dans le choix de la collectivité.

Dans une majorité de cas (52% en 2007 et 60% en 2008), le contrat a intégré des options et/ou des variantes proposées par les candidats, signe de l'intérêt de la souplesse de la procédure pour aboutir à des solutions innovantes. Toutefois, les clauses du contrat n'ont pas été assouplies dans une large majorité des cas (86% en 2007 et 84% en 2008).

## 6.9.4. Les contentieux liés à la procédure

En 2007, 7 services (soit 2,4%) ont fait l'objet d'un contentieux lié à la procédure sur les 289 services qui ont répondu à la question. Ce chiffre correspond à ce qui était observé les années précédentes.

En 2008, 14 services ont fait l'objet d'un contentieux sur les 198 services (7%) qui ont répondu à la question. Ces contentieux ont été déclenchés dans une large majorité par des candidats évincés. Ce chiffre est supérieur à ce qui était observé les années précédentes et devient significatif.

## 6.9.5. Le nouveau contrat

### 6.9.5.1. Renouvellement<sup>7</sup>

En 2007, avant procédure tout comme après procédure, la part des charges de renouvellement relativement au chiffre d'affaires est d'environ 12%.

En 2008, avant procédure tout comme après procédure, la part des charges de renouvellement relativement au chiffre d'affaires est d'environ 13%.

Ces montants restent donc limités, la part la plus importante du renouvellement étant supportée par les collectivités.

### 6.9.5.2. Financement des équipements, droits d'entrée et/ou reprises d'emprunt

Pour les procédures lancées en 2007, les équipements, droits d'entrée<sup>8</sup> et/ou reprises d'emprunt avaient été financés dans le contrat précédent pour 14 services soit 7% des services ayant répondu à la question, pour un montant moyen de 1,44 € par habitant par an (en euros courants).

<sup>7</sup> La rubrique « renouvellement » inclut à la fois les renouvellements d'équipement, qui sont les plus fréquents dans les contrats de délégation pour l'eau et l'assainissement, mais aussi les renouvellements de canalisations le cas échéant.

<sup>8</sup> Les droits d'entrée ont été interdits par la Loi Barnier en 1995 ; il est toutefois possible que des contrats signés avant et remis en concurrence en 2007 ou 2008 en prévoient.

Dans les nouveaux contrats, les opérateurs financent des équipements dans 16% des cas, pour un montant moyen de 2,23 € par habitant par an.

Pour les procédures lancées en 2008, les équipements, droits d'entrée et/ou reprises d'emprunt avaient été financés pour 11 services soit 7,5% des services ayant répondu à la question, pour un montant moyen de 3,27 € par habitant par an (en euros courants).

Dans les nouveaux contrats, les opérateurs financent des équipements dans 16,5% des cas, pour un montant moyen de 3,05 € par habitant par an.

On constate donc que les opérateurs financent plus fréquemment des équipements dans les nouveaux contrats mais pour des montants ramenés à l'habitant constants ou en baisse (en prenant en compte une hausse d'environ 50% du coût de la construction sur une dizaine d'année).

#### **6.9.5.3. Evolution des volumes**

En 2007, l'évolution des volumes vendus dans les nouveaux contrats est prévue à la hausse dans 36% des cas et à la baisse dans seulement 3%. Mais dans une majorité des services (61%), il n'est pas prévu d'évolution des volumes vendus pour les cinq années à venir. Lorsqu'une hausse est prévue, celle-ci reste le plus souvent très modérée (moins de 5% du volume).

En 2008, l'évolution des volumes vendus dans le nouveau contrat est prévue à la hausse dans 31% des cas et à la baisse dans 6%. Mais dans une majorité de services (63%), il n'est pas prévu d'évolution des volumes vendus pour les cinq années à venir.

L'évolution des perspectives de volume entre 2007 et 2008 pourrait être le début d'une intégration de la stagnation voire de la baisse des volumes vendus aux usagers. Ce point pourra faire l'objet d'une attention particulière dans les prochaines enquêtes.

#### **6.9.5.4. Objectifs de performance**

En 2007, 71% des services ayant répondu à cette question intègrent des objectifs quantifiés de performance dans le nouveau contrat signé après procédure Sapin. Parmi ceux-ci, une large majorité (88%) est assortie d'incitations sous forme de pénalités et plus rarement (8%) sous forme de primes.

En 2008, 72% des services ayant répondu à cette question intègrent des objectifs de performance dans le nouveau contrat signé après procédure Sapin. Parmi ceux-ci, 95% sont assortis d'incitations sous forme de pénalités et très rarement (2%) sous forme de primes.

## 7. Analyse du conseil

### 7.1. Le marché du conseil en 2007

Cette partie, comme les précédentes, présente l'analyse des données sur l'échantillon dit exploitable par mesure d'homogénéité. Nous avons conservé cette analyse que nous présentons ci-dessous.

Néanmoins, il nous est apparu que les résultats ne reflétaient pas totalement la réalité. Nous avons donc décidé de présenter une méthode complémentaire en fin de partie. Elle s'appuie sur un échantillon de services légèrement différent et donne des résultats plus fidèles au secteur.

Si l'on s'en tient à la méthode adoptée les années précédentes et concernant donc l'échantillon exploitable, 97% des services ont recours au conseil en 2007.

#### 7.1.1. Analyse des parts de marché du conseil

L'échantillon analysé concerne 93 services issus de la population exploitable de départ et pour lesquels l'information concernant le prix de la prestation est renseignée. Ces services représentent un chiffre d'affaire pour le conseil de 686 907 € soit 7 386 € par service. C'est un peu moins qu'en 2006. Il est intéressant de comparer ce chiffre d'affaire à la baisse du chiffre d'affaire des opérateurs soit -8,3 M€ (cf. tableau 15).

Les parts de marché sont à interpréter en termes de chiffre d'affaires généré par les prestations de conseil pour la passation des délégations de service public. Les montants sont en euros hors taxe.

**Tableau 40** : Parts de marché des organismes de conseil par taille de service (en pourcentage du chiffre d'affaires) - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2007

93 services conseillés	Conseil privé	Conseil public
Moins de 4000 habitants	11%	26%
De 4000 à 8000 habitants	5%	7%
De 8000 à 20000 habitants	14%	7%
Plus de 20000 habitants	28%	1%
Total	59%	41%

Ainsi, on remarque que le conseil public n'est plus prépondérant avec seulement 41% des parts de marché. Du côté du conseil privé, la part de marché augmente et atteint la proportion de 59%, chiffre plus faible qu'en 2006 mais bien au dessus des valeurs de 2004 et des enquêtes antérieures où les proportions étaient inversées.

Le conseil public intervient en grande majorité auprès des petits services (moins de 4 000 habitants) qui représentent 26% de parts de marché. En 2007, le conseil privé concernait aussi bien les grands services que les petits ou ceux de taille moyenne, en termes de chiffre d'affaires, même s'il est fortement présent dans celles de plus de 20 000 habitants.

### 7.1.2. Répartition des organismes de conseil

Le tableau suivant donne la répartition des organismes de conseil au sein de la population des services conseillés de l'échantillon exploitable, en termes de nombre de prestations de conseil.

**Tableau 41 :** Répartition des organismes de conseil par taille de service (en pourcentage du nombre de services conseillés) - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2007

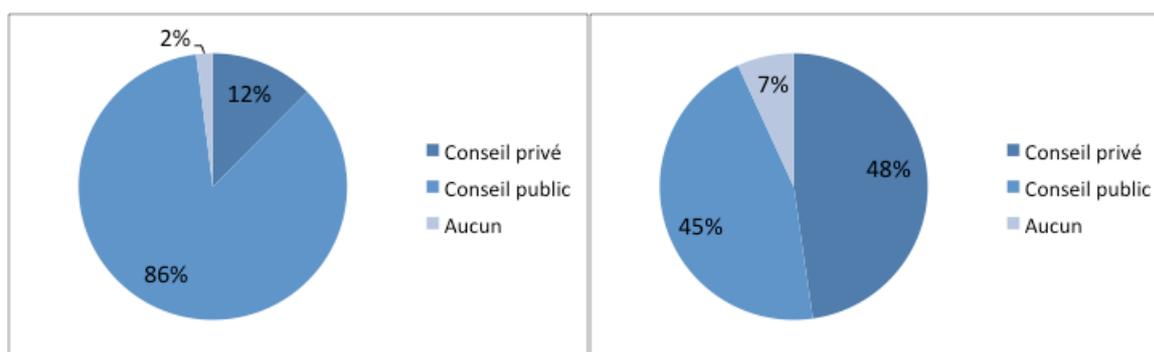
238 services conseillés	En nombre		Répartition	
	Conseil privé	Conseil public	Conseil privé	Conseil public
Moins de 4000 habitants	18	137	8%	58%
De 4000 à 8000 habitants	5	29	2%	12%
De 8000 à 20000 habitants	8	19	3%	8%
Plus de 20000 habitants	15	7	6%	3%
Total	46	192	19%	81%

Il permet de constater que le conseil public est l'acteur principal du conseil en France avec, à son actif 81% des services conseillés. Et comme précédemment, son activité se concentre sur les services de moins de 4 000 habitants (58%). Les services de l'Etat conseillent moins les grands services que les organismes privés. Ce phénomène est aussi observé en 2006.

Enfin, le conseil privé, en termes de contrats, est beaucoup moins présent (19%) que le conseil public. Le conseil privé se concentre sur des moyens ou grands services où les montants des prestations sont plus élevés.

Cependant, à côté des grands services, le conseil privé est également présent sur les services de moins de 4 000 habitants avec 8% de services conseillés. Il semble bien que les services se tournent de plus en plus vers le secteur privé, suite certainement au désengagement progressif des services de l'Etat.

**Figure 47 :** Répartition des organismes de conseil dans les services de moins de 10 000 habitants (à gauche) et plus de 10 000 habitants (à droite) - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2007



Les graphes ci-dessus permettent d'analyser la situation en tenant compte de la part des services non conseillés.

Pour les services de moins de 10 000 habitants (à gauche), le conseil public domine très largement l'activité (86%). Les structures privées conseillent 12% des services de moins de 10 000 habitants. Peu de services ne sont pas conseillés (2%), dans la même tendance que les années précédentes, même si ce résultat fera l'objet de quelques remarques en fin de chapitre.

Dans les services de plus de 10 000 habitants (à droite), la situation est différente. Le conseil public n'est plus majoritaire avec 45% du nombre de procédures conseillées tandis que le conseil privé affirme sa présence avec 48% du marché. 7% des grands services n'ont pas recours à un conseil.

### 7.1.3. Etude du prix moyen des prestations de conseil

Le tableau suivant présente le prix moyen des prestations en fonction des organismes de conseil, par taille de service et par habitant<sup>9</sup>.

**Tableau 42 :** Prix moyen de la prestation par organisme de conseil, par taille de service et par habitant (en euros) - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2007

90 services	Conseil privé		Conseil public	
	Par service	Par habitant	Par service	Par habitant
Moins de 4000 habitants	5 998 €	3,57 €	4 648 €	4,54 €
De 4000 à 8000 habitants	11 933 €	2,18 €	4 856 €	0,84 €
De 8000 à 20000 habitants	15 769 €	1,37 €	5 650 €	0,39 €
Plus de 20000 habitants	19 407 €	0,25 €	8 400 €	0,33 €

Pour les procédures 2007, le conseil privé est plus cher que le conseil public toutes catégories confondues. Les tarifs du conseil public (hors prestations de suivi annuel) évoluent de 4 648 € à 8 400 €, tandis que dans le privé, on se situe entre 5 998 € et 19 407 €.

Dans le détail, le prix moyen augmente avec la taille des services. L'évolution est plus marquée pour le conseil privé que pour le conseil public. Ainsi, en ce qui concerne le conseil privé, la catégorie des moins de 4 000 habitants bénéficie du prix le plus bas à 6000 €. Viennent ensuite les services de taille moyenne avec une prestation du conseil privé autour de 14 000 euros. Enfin, les grands services paient en moyenne 19 400 € un conseil privé et 8400 € un conseil public.

Les petits services paient moins cher la prestation. Mais rapporté au nombre d'habitants, le prix de la prestation devient plus élevé dans les petits services de moins de 4 000 habitants, quel que soit le type de conseil.

Ce résultat est conforme à ce qui a été observé dans les précédentes études.

## 7.2. Variétés des prestations de conseil en 2007

La majorité des prestations concernent l'analyse des offres, la négociation et la rédaction du contrat, sans évolution par rapport aux années précédentes. Les prestations de préparation de la procédure (reconstitution des coûts, diagnostic du service) et de suivi sont relativement moins assurées. Ces dernières peuvent néanmoins faire l'objet de marchés séparés et ultérieurs.

<sup>9</sup> Il faut toutefois comparer ces chiffres avec prudence, le périmètre et la nature des prestations pouvant varier de façon importante d'un conseil à un autre.

**Tableau 43 :** Nature du conseil obtenu par les services - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2007

116 services	Conseil obtenu	Fréquence
Bilan/diagnostic du service	81	70%
Reconstitution des coûts	56	48%
Analyse des offres	111	96%
Participation à la négociation	111	96%
Débriefing	96	83%
Rédaction d'un contrat	106	91%
Suivi du contrat	61	53%
Autre	11	9,5%

### 7.3. Le marché du conseil en 2008

Cette partie, comme les précédentes, présente l'analyse des données sur l'échantillon dit exploitable par mesure d'homogénéité. Nous avons conservé cette analyse que nous présentons ci-dessous.

Néanmoins, il nous est apparu que les résultats ne reflétaient pas totalement la réalité. Nous avons donc décidé de présenter une méthode complémentaire en fin de partie. Elle s'appuie sur une population légèrement différente et donne des résultats plus fidèles au secteur.

Si l'on s'en tient à la méthode adoptée les années précédentes et concernant donc l'échantillon exploitable, 95% des services ont recours au conseil en 2008.

#### 7.3.1. Analyse des parts de marché du conseil

L'échantillon analysé concerne 71 services issus de la population exploitable de départ et pour lesquelles l'information concernant le prix de la prestation est renseignée. Ces services représentent un chiffre d'affaires pour le conseil de 487 056 € soit 6 860 € par service. C'est un peu moins qu'en 2007. Il est intéressant de comparer ce chiffre d'affaire à la baisse du chiffre d'affaire des opérateurs soit -4,6 M€ (cf. tableau 16).

Les parts de marché sont à interpréter en termes de chiffre d'affaires généré par les prestations de conseil pour la passation des délégations de service public. Les montants sont en euros hors taxe.

**Tableau 44 :** Parts de marché des organismes de conseil par taille de service (en pourcentage du chiffre d'affaires) - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2008

71 services conseillés	Conseil privé	Conseil public
Moins de 4000 habitants	22%	31%
De 4000 à 8000 habitants	2%	8%
De 8000 à 20000 habitants	19%	4%
Plus de 20000 habitants	11%	3%
Total	54%	46%

Ainsi, on remarque que le conseil public n'est plus prépondérant avec 46% des parts de marché. Du côté du privé, la part de marché atteint la proportion de 54%, chiffre plus faible qu'en 2007 mais bien au dessus des valeurs de 2004 et des enquêtes antérieures où les proportions étaient inversées.

Le conseil public intervient en grande majorité auprès des petits services (moins de 4 000 habitants) qui représentent 31% de parts de marché. En 2008, le conseil privé concernait aussi bien les grands services que les petits ou ceux de taille moyenne, en termes de chiffre d'affaires.

Enfin, cette année, et comme les autres années, hors 2003, le conseil privé est plus présent que le public sur les services de plus de 20 000 habitants même si les chiffres sont moins marqués.

### 7.3.2. Répartition des organismes de conseil

Le tableau suivant donne la répartition des organismes de conseil au sein de la population des services conseillés de l'échantillon exploitable, en termes de nombre de prestations de conseil.

**Tableau 45** : Répartition des organismes de conseil par taille de service (en pourcentage du nombre de services conseillés) - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2008

162 services conseillés	En nombre		Répartition	
	Conseil privé	Conseil public	Conseil privé	Conseil public
Moins de 4000 habitants	11	111	7%	69%
De 4000 à 8000 habitants	3	15	2%	9%
De 8000 à 20000 habitants	6	6	4%	4%
Plus de 20000 habitants	5	5	3%	3%
Total	25	137	15%	85%

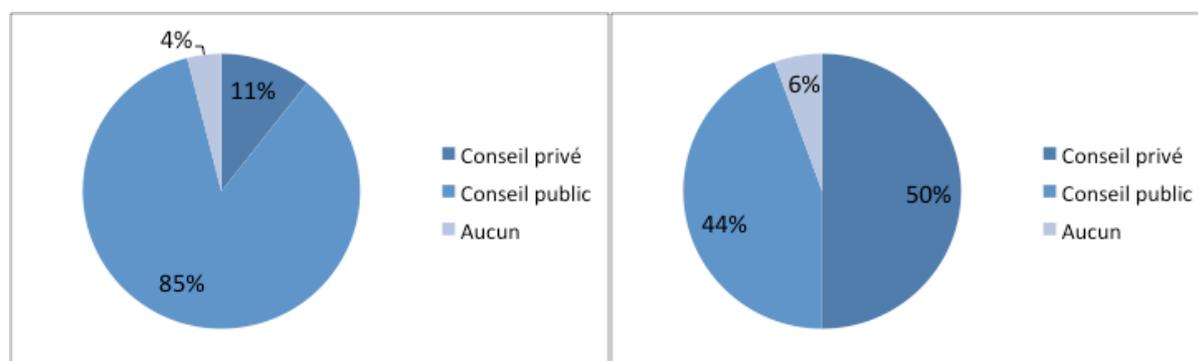
Il permet de constater que le conseil public est l'acteur principal du conseil en France avec, à son actif 85% des services conseillés. Et comme précédemment, son activité se concentre sur les moins de 4 000 habitants (69%).

Par ailleurs, en 2008, les services de l'Etat conseillent autant les grands services que les organismes privés. Ce phénomène est assez étonnant et contredit partiellement les résultats observés en 2006 et 2007.

Enfin, le conseil privé, en termes de contrats, est beaucoup moins présent (15%) que le conseil public. Cette différence par rapport aux résultats en termes de chiffre d'affaires s'explique vraisemblablement par le poids financier des prestations fournies pour les grands services. Les 15% de conseil le sont en partie sur des moyens ou grands services où le prix de la prestation est plus élevé que dans les petits services.

Cependant, à côté des grands services, le conseil privé est également présent sur les services de moins de 4 000 habitants avec 7% de services conseillés. Il semble bien que les services se tournent de plus en plus vers le secteur privé, suite certainement au désengagement progressif des services de l'Etat, même si en 2008, cette constatation est moins marquée.

**Figure 48** : Répartition des organismes de conseil dans les services de moins de 10 000 habitants (à gauche) et plus de 10 000 habitants (à droite) - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2008



Les graphes ci-dessus permettent d'analyser la situation en tenant compte de la partie des services non conseillés.

Pour les services de moins de 10 000 habitants (à gauche), le conseil public domine très largement l'activité (85%). Les structures privées conseillent 11% des services de moins de 10 000 habitants. Peu de services ne sont pas conseillés (4%), dans la même tendance que les années précédentes, même si ce résultat fera l'objet de quelques remarques en fin de chapitre.

Dans les services de plus de 10 000 habitants (à droite), la situation est différente. Le conseil public n'est plus majoritaire avec 44% du nombre de procédures conseillées tandis que le conseil privé affirme sa présence avec 50% du marché. 6% des grands services n'ont pas recours au conseil.

### 7.3.3. Etude du prix moyen des prestations de conseil

Pour les procédures 2008, le conseil privé est plus cher que le conseil public toutes catégories confondues. Les tarifs publics (hors prestations de suivi annuel) évoluent de 4 500 € à 6 500 €, tandis que dans le privé, on se situe entre 9 600 € et 18 000 €.

**Tableau 46 :** Prix moyen de la prestation par organisme de conseil, par taille de service et par habitant (en euros) - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2008

70 services	Conseil privé		Conseil public	
	Par service	Par habitant	Par service	Par habitant
Moins de 4000 habitants	9 629 €	5,16 €	4 498 €	2,66 €
De 4000 à 8000 habitants	5 850 €	1,10 €	4 388 €	0,80 €
De 8000 à 20000 habitants	18 111 €	1,39 €	4 851 €	0,39 €
Plus de 20000 habitants	18 033 €	0,60 €	6 470 €	0,14 €

Dans le détail, le prix moyen augmente avec la taille des services, sauf dans les services de 4 000 à 8 000 habitants. Cette évolution est plus marquée pour le conseil privé que pour le conseil public. Ainsi, en ce qui concerne le conseil privé, la catégorie des moins de 4 000 habitants bénéficie du prix le plus bas à 9 600 €. Quant aux grands services, ils doivent payer en moyenne 18 000 € un conseil privé, presque trois fois le prix de la prestation du conseil public. L'écart entre les deux types de conseil est plus marqué qu'en 2007.

Les petits services paient moins cher la prestation. Mais rapporté au nombre d'habitants, le prix de la prestation devient plus élevé dans les petits services de moins de 4 000 habitants, quel que soit le type de conseil.

Ce résultat est conforme à ce qui est observé les années précédentes.

## 7.4. Variétés des prestations de conseil en 2008

**Tableau 47 :** Nature du conseil obtenu par les services - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2008

95 services	Conseil obtenu	Fréquence
Bilan/diagnostic du service	69	73%
Reconstitution des coûts	52	55%
Analyse des offres	95	100%
Participation à la négociation	92	97%
Débriefing	83	87%
Rédaction d'un contrat	87	92%
Suivi du contrat	60	63%
Autre	6	6,3%

La majorité des prestations concernent l'analyse des offres, la négociation et la rédaction du contrat, sans évolution par rapport aux années précédentes. Les prestations de préparation de la procédure (reconstitution des coûts, diagnostic du service) et de suivi sont relativement moins assurées. Ces dernières peuvent néanmoins faire l'objet de marchés séparés et ultérieurs.

### 7.5. Qualité des prestations de conseil en 2007 et 2008

Dans leur totalité, les services sont plutôt satisfaits ou totalement satisfaits de la prestation du conseil, que ce soit en 2007 ou en 2008.

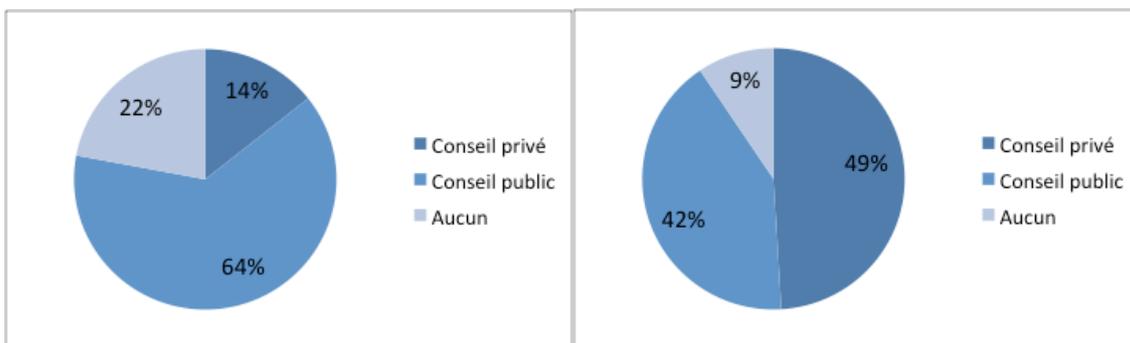
### 7.6. Quelques précisions sur le conseil pour les années 2007 et 2008

Etant donné que les DDT sont sollicitées pour répondre à l'enquête, nous recevons davantage de réponses de leur part que des services conseillés par le privé ou sans conseil.

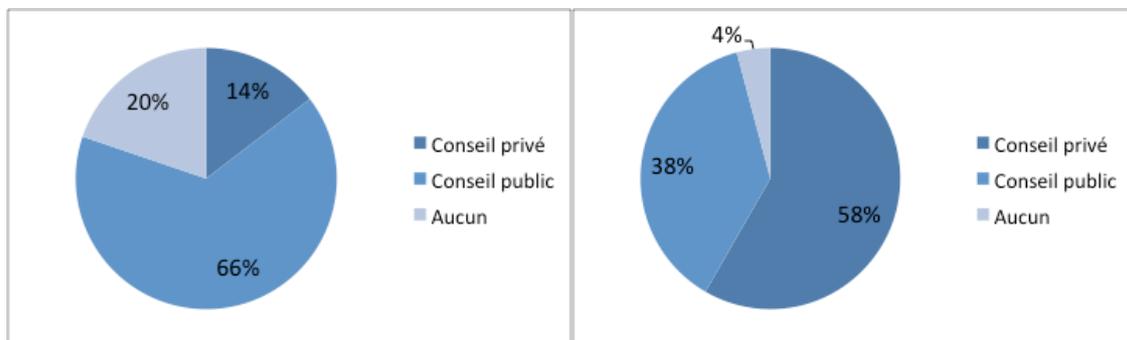
Par ailleurs, notre échantillon dit « exploitable » limite la prise en compte des réponses des services d'eau en fonction de la présence d'informations indispensables pour l'analyse. Or, les DDT renseignent plus complètement le questionnaire et donc se retrouvent surreprésentées dans notre échantillon exploitable.

Ainsi notre échantillon exploitable est biaisé du point de vu du conseil. Pour réduire ce biais, nous proposons donc d'utiliser l'ensemble des réponses renseignées sur l'information du conseil (325 services en 2007 et 216 en 2008). Les résultats sont présentés dans les graphes suivants.

**Figure 49 :** Répartition des organismes de conseil (en nombre de procédures) dans les services de moins de 10 000 habitants (à gauche) et plus de 10 000 habitants (à droite) – Ensemble des procédures exploitables pour le conseil - Eau potable et Assainissement collectif - 2007



**Figure 50 :** Répartition des organismes de conseil (en nombre de procédures) dans les services de moins de 10 000 habitants (à gauche) et plus de 10 000 habitants (à droite) – Ensemble des procédures exploitables pour le conseil - Eau potable et Assainissement collectif – 2008



En 2007 et 2008, le conseil public (assuré par les DDAF et DDE à l'époque) reste prépondérant en nombre de procédures, comme c'était le cas les années précédentes. Néanmoins il se concentre sur les services de petite taille (moins de 10 000 habitants desservis). On note par ailleurs une part relativement importante de services qui n'ont pas recours à un conseil extérieur, environ 20%. Ce sont principalement des services de petite taille.

**Pour les procédures lancées en 2007 et 2008, le désengagement des services de l'Etat pour les activités de conseil reste donc limité.**

Le nombre relativement important de services n'ayant pas de recours à un conseil extérieur (notamment pour les services de petite taille) est un fait qui n'avait pas été observé précédemment, du fait de la méthodologie de l'étude. Ce phénomène reste d'ailleurs peu analysable du fait d'un faible taux de renseignement du questionnaire de la part de ces petites collectivités. Il est donc difficile d'extrapoler les principaux résultats de l'enquête en 2007 et 2008 et notamment la baisse des tarifs, obtenue majoritairement en présence de conseil spécialisé.

## 8. Analyse comparée sur 11 années

Les enquêtes de l'observatoire Loi Sapin ont été menées sur 11 années consécutives. Ce recul permet d'étudier l'impact de cette loi dans une vision dynamique et d'enrichir les observations. Cette partie a donc pour objectif d'analyser les principaux résultats de l'étude ainsi que les données globales sur 11 ans.

### 8.1. Principaux résultats

**Tableau 48** : Principaux résultats de l'observatoire Loi Sapin

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de procédures recensées	582	684	509	477	573	544	693	641	603	798	584
Nombre de procédures exploitables de l'échantillon pour le calcul de la part délégataire	333	195	211	208	230	214	256	239	206	245	169
Evolution de la durée des contrats avant/après en année	17 11	16,8 11	15,2 10,8	15,7 10,9	14,4 11,1	15,4 10,8	13,7 11,3	14,2 11,5	14 11,2	14,8 10,9	14,2 10,8
Pourcentage de délégataires renouvelés (taux de reconduction)	92%	82%	88%	89%	92%	87%	91%	85%	89%	86%	89%
Gain des délégataires dits « autres opérateurs »	20	37	8	11	10	16	18	5	4	13	4
Part délégataire moyenne avant procédure : eau potable	0,64	0,854	0,83	0,777	0,621	0,888	0,881	0,962	1,002	0,837	1,036
Evolution de la part délégataire moyenne : eau potable	-8%	-10%	-12%	-6,5%	-23,7%	-8,8%	-6,6%	-1,7%	-15,1%	-11,5%	-14,5%
Part délégataire moyenne avant procédure : assainissement	0,555	0,611	0,62	0,644	0,468	0,62	0,903	0,76	0,708	0,59	0,802
Evolution de la part délégataire moyenne : assainissement	-12%	-8%	-12%	-10,9%	-0,5%	-18,5%	-3%	-0,7%	-7,2%	-10,5%	-13,7%
Evolution de la part délégataire moyenne eau potable et assainissement confondus (moins de 10000 habitants)	+4%	-4%	-3%	-3%	-3%	-12%	-5,3%	-1,2%	-9,5%	-13,6%	-12,3%
Evolution de la part délégataire moyenne eau potable et assainissement confondus (plus de 10000 habitants)	-16,5%	-14%	-17%	-12%	-27%	-9%	-5,7%	-1,2%	-8,7%	-11%	-15,8%
Nombre moyen de candidatures/offres reçues lors de la procédure	Nd	3,6 2,4	3,5 2,1	3,8 2,2	4,4 2,3	4,7 2,3	4,7 2,2	4,2 2,4	4,5 2,6	4,2 2,5	4,5 2,8

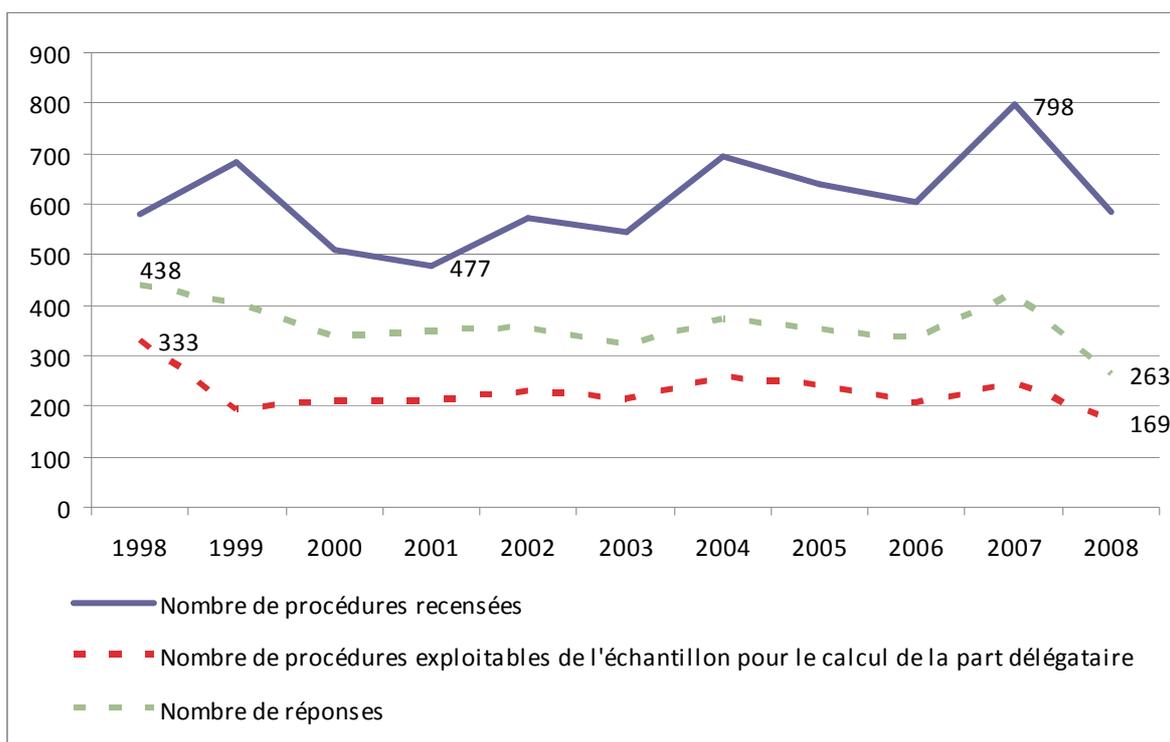
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Pourcentage de collectivités conseillées par un organisme public	90%	82%	85%	86%	85%	83%	85%	77%	65%	81%	85%

**Tableau 49** : Réponses à l'enquête sur 11 ans

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de procédures recensées	582	684	509	477	573	544	693	641	603	798	584
Nombre de réponses	438	402	337	346	356	318	372	351	332	421	263
créations de service	32	15	13	7	6	7	2	8	3	16	8
procédures en cours	40	42	34	66	67	41	66	5	16	0	0
procédures abandonnées	5	7	9	14	7	3	4	5	5	1	2
assainissement non collectif	0	0	1	0	1	0	3	9	23	44	23
prestations de service	0	0	27	16	9	4	6	2	5	13	10
passages en régie	6	4	6	6	11	0	4	6	2	4	3
passages en affermage	22	15	16	10	6	9	7	3	3	6	3
Echantillon exploitable pour l'analyse des prix	309	195	191	177	204	214	256	239	206	245	169
services eau potable	163	104	99	99	121	135	164	142	94	132	89
services assainissement	146	91	92	78	83	79	92	97	112	113	80
Echantillon complémentaire pour certaines questions	24	124	40	50	45	40	24	64	67	90	45
Proportion de services de plus de 10 000 habitants	31%	16%	24%	21%	17%	16%	11%	20%	17%	18%	11%

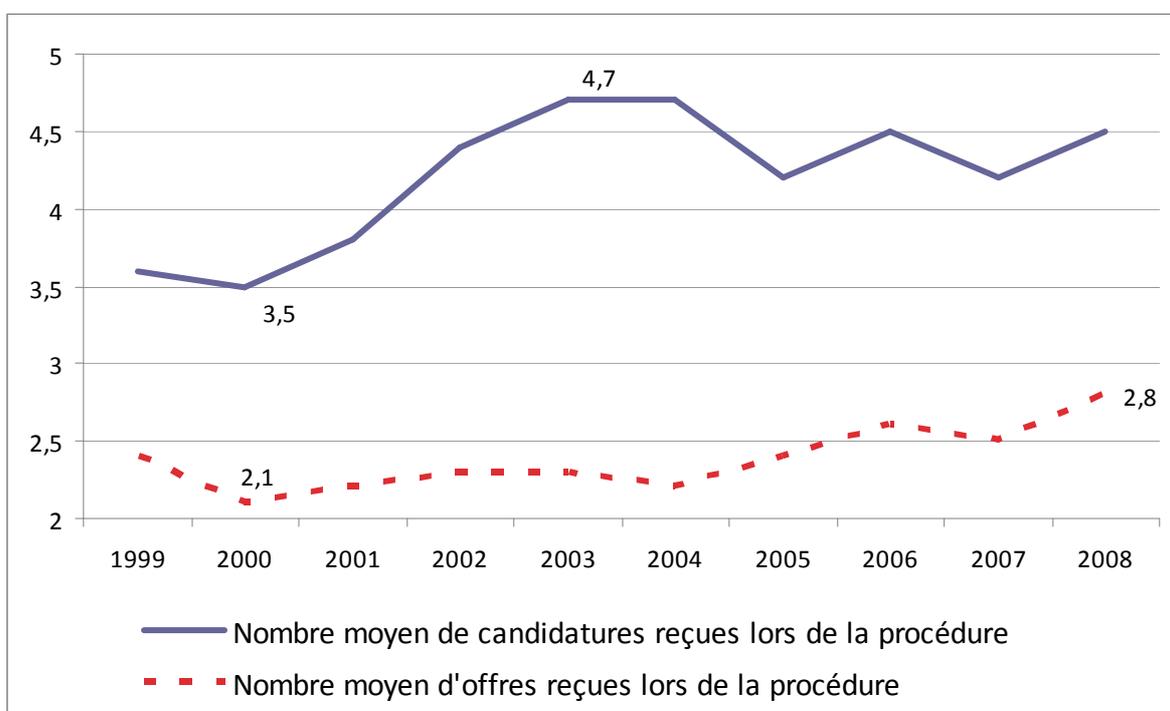
A noter, en 2001 et en 2008, une baisse relative du nombre de procédures lancées, ce qui pourrait être lié aux élections municipales.

**Figure 51 :** Evolution du nombre de procédures lancées, de réponses au questionnaire et de réponses exploitables

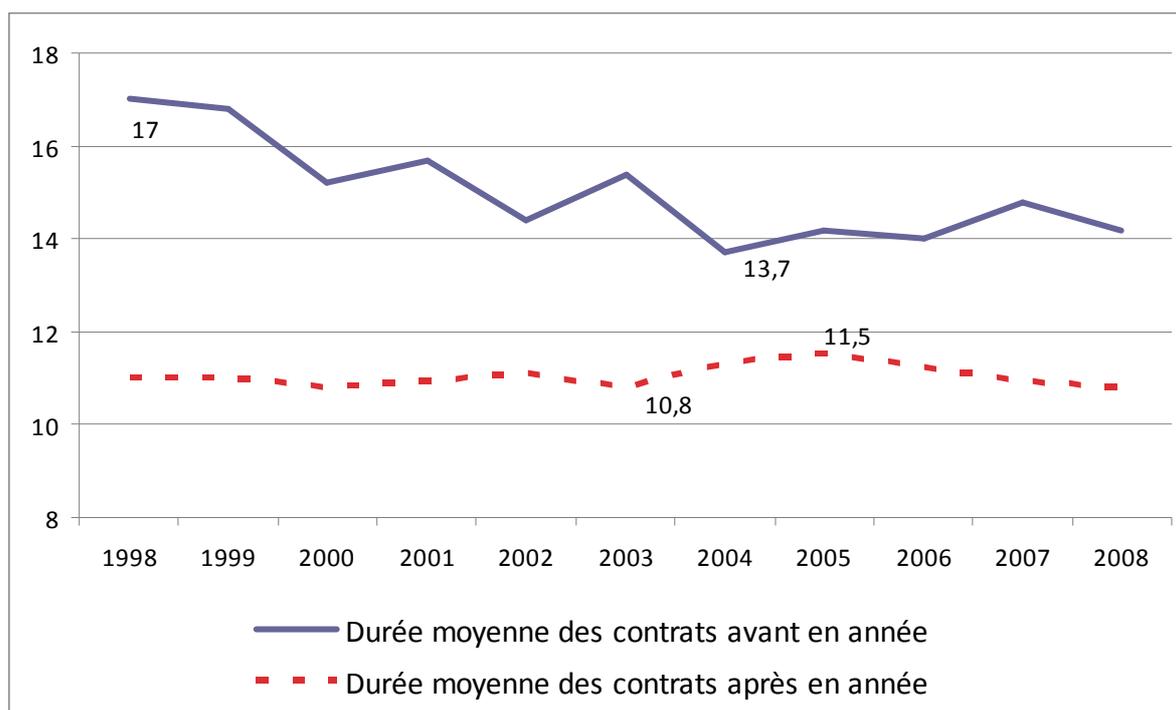


En 2008, on observe le plus grand nombre d'offres remises (2,8 en moyenne par procédure) depuis la création de l'observatoire (cf. Tableau 48 : Principaux résultats de l'observatoire Loi Sapin et figure ci-dessous).

**Figure 52 :** Evolution du nombre moyen de candidatures et d'offres reçues par procédure



**Figure 53 : Evolution de la durée des contrats avant et après procédure**



La procédure de remise en concurrence des délégations de service public est également l'occasion de baisser la durée moyenne des contrats. Pour les nouveaux contrats, elle s'établit à environ 11 ans, durée stable depuis le début de l'observatoire.

## 8.2. Les parts délégataire pour l'eau potable

Dans les tableaux suivants, les parts délégataire sont pondérées par le volume et calculées selon la méthode R/V.

**Tableau 50 : Part délégataire moyenne HT avant et après procédure – Echantillon exploitable - Eau potable**

Eau avant procédure	1998-2003	2004	2005	2006	2007	2008
Toutes tailles confondues	0,756 €/m <sup>3</sup>	0,881 €/m <sup>3</sup>	0,962 €/m <sup>3</sup>	1,022 €/m <sup>3</sup>	0,837 €/m <sup>3</sup>	1,036 €/m <sup>3</sup>
Moins de 10 000 habitants	0,857 €/m <sup>3</sup>	0,882 €/m <sup>3</sup>	0,994 €/m <sup>3</sup>	1,039 €/m <sup>3</sup>	1,101 €/m <sup>3</sup>	1,075 €/m <sup>3</sup>
Plus de 10 000 habitants	0,721 €/m <sup>3</sup>	0,880 €/m <sup>3</sup>	0,952 €/m <sup>3</sup>	1,016 €/m <sup>3</sup>	0,760 €/m <sup>3</sup>	1,016 €/m <sup>3</sup>

Eau après procédure	1998-2003	2004	2005	2006	2007	2008
Toutes tailles confondues	0,647 €/m <sup>3</sup>	0,823 €/m <sup>3</sup>	0,946 €/m <sup>3</sup>	0,868 €/m <sup>3</sup>	0,742 €/m <sup>3</sup>	0,886 €/m <sup>3</sup>
Moins de 10 000 habitants	0,786 €/m <sup>3</sup>	0,825 €/m <sup>3</sup>	0,989 €/m <sup>3</sup>	0,949 €/m <sup>3</sup>	0,964 €/m <sup>3</sup>	0,903 €/m <sup>3</sup>
Plus de 10 000 habitants	0,598 €/m <sup>3</sup>	0,820 €/m <sup>3</sup>	0,930 €/m <sup>3</sup>	0,839 €/m <sup>3</sup>	0,674 €/m <sup>3</sup>	0,878 €/m <sup>3</sup>

Eau Variation	1998-2003	2004	2005	2006	2007	2008
Toutes tailles confondues	-14,4%	-6,6%	-1,7%	-15,1%	-11,5%	-14,5%
Moins de 10 000 habitants	-8,3%	-6,5%	-0,5%	-8,7%	-12,4%	-16%
Plus de 10 000 habitants	-17,1%	-6,8%	-2,3%	-17,4%	-11,3%	-13,6%

Chaque année, en tenant compte de l'effet volume, la remise en concurrence des contrats entraîne une baisse de part délégataire pour l'eau potable tant pour les grands que pour les petits services.

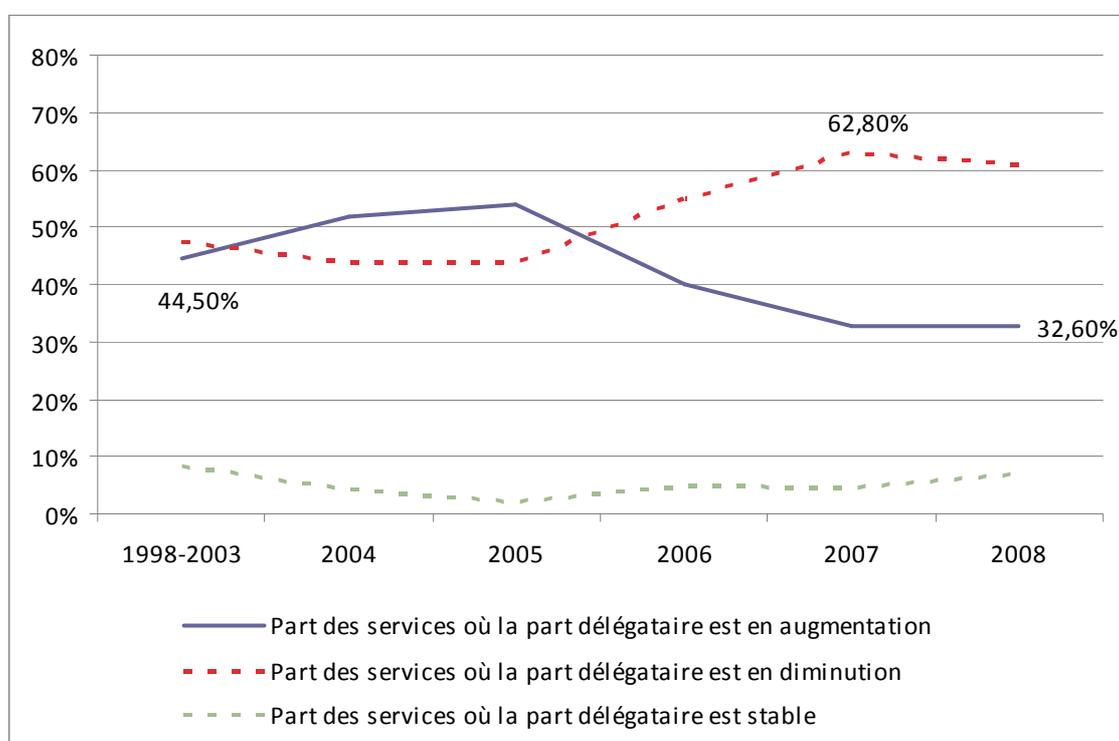
En 2007, la baisse peut être qualifiée d'importante relativement aux autres années tandis qu'en 2008, on observe une des plus fortes diminutions de part délégataire depuis la mise en place de l'observatoire.

Pour compléter ces résultats pondérés par le volume, le tableau suivant synthétise le pourcentage de hausses et de baisses de part délégataire, en fonction du nombre de services, pour les 11 années d'étude.

**Tableau 51** : Pourcentage des services selon la variation de part délégataire – Echantillon exploitable - Eau potable

	1998-2003	2004	2005	2006	2007	2008
Augmentation	44,5%	52%	54%	40%	32,6%	32,6%
Diminution	47,3%	43,7%	44%	55%	62,8%	60,7%
Stabilité	8,2%	4,3%	2%	5%	4,6%	7%

**Figure 54** : Répartition des services d'eau potable selon l'évolution de la part délégataire après procédure



En moyenne, de 1998 à 2005, il y avait autant de services où la part délégataire augmentait que de services où elle diminuait. Malgré une part délégataire moyenne en baisse, l'impact des procédures était nuancé en définitive. **Mais depuis 2006, on observe davantage de services où le prix diminue. Cette information vient donc corroborer les baisses de prix observées après procédure. De fait, on s'aperçoit que la négociation aboutit à une baisse de prix dans au moins trois cas sur cinq.**

### 8.3. Les parts délégataire pour l'assainissement

Dans les tableaux suivants, les parts délégataire sont pondérées par le volume et calculées selon la méthode R/V.

**Tableau 52 :** Part délégataire moyenne HT avant et après procédure – Echantillon exploitable – Assainissement collectif

Assainissement avant procédure	1998-2003	2004	2005	2006	2007	2008
Toutes tailles confondues	0,630 €/m3	0,903 €/m3	0,760 €/m3	0,708 €/m3	0,590 €/m3	0,802 €/m3
Moins de 10 000 habitants	0,728 €/m3	0,933 €/m3	0,862 €/m3	0,895 €/m3	0,879 €/m3	0,897 €/m3
Plus de 10 000 habitants	0,569 €/m3	0,875 €/m3	0,695 €/m3	0,614 €/m3	0,493 €/m3	0,685 €/m3

Assainissement après procédure	1998-2003	2004	2005	2006	2007	2008
Toutes tailles confondues	0,543 €/m3	0,876 €/m3	0,755 €/m3	0,657 €/m3	0,528 €/m3	0,692 €/m3
Moins de 10 000 habitants	0,732 €/m3	0,910 €/m3	0,845 €/m3	0,807 €/m3	0,747 €/m3	0,851 €/m3
Plus de 10 000 habitants	0,42 €/m3	0,848 €/m3	0,697 €/m3	0,584 €/m3	0,448 €/m3	0,461 €/m3

Assainissement Variation	1998-2003	2004	2005	2006	2007	2008
Toutes tailles confondues	-13,8%	-3%	-0,7%	-7,2%	-10,5%	-13,7%
Moins de 10 000 habitants	+0,5%	-2,5%	-2%	-9,8%	-15%	-5,1%
Plus de 10 000 habitants	-26,2%	-3,1%	+0,3%	-4,9%	-9,1%	-32,7%*

\* NB : ce résultat a été calculé à partir d'un nombre très réduit de services et ne donne qu'une tendance.

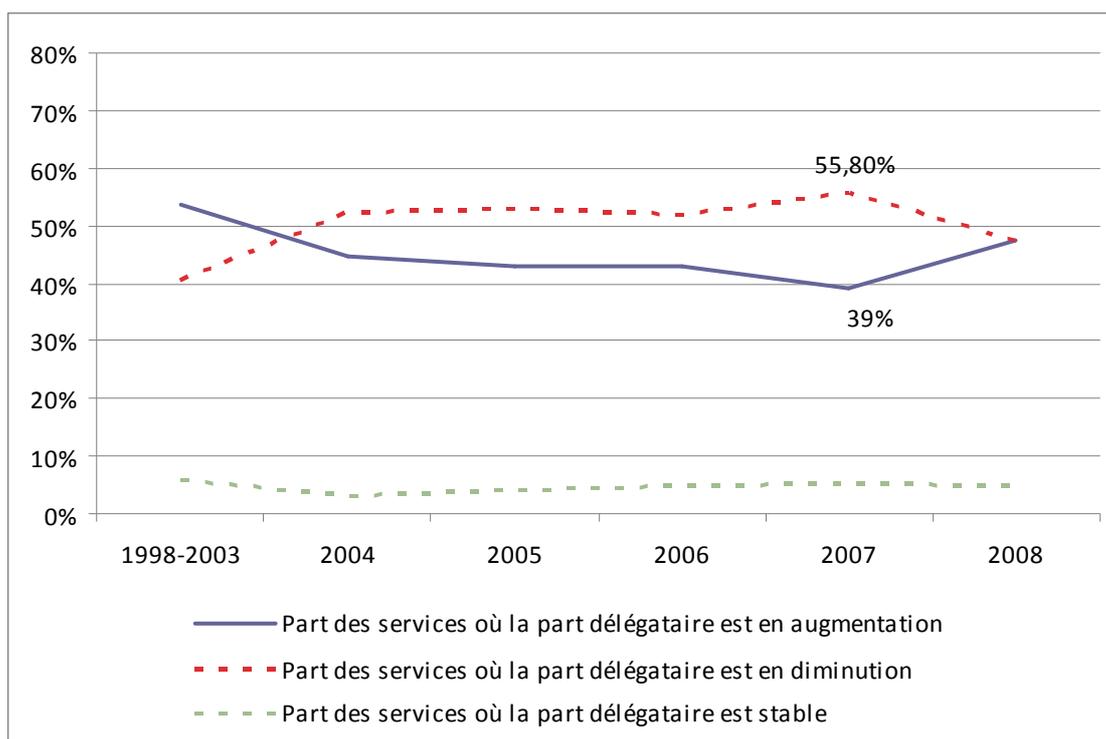
Chaque année, en tenant compte de l'effet volume, la remise en concurrence des contrats entraîne une baisse du prix de l'assainissement tant pour les grands que pour les petits services. En 2007 et en 2008, la baisse peut être qualifiée d'importante relativement aux années 2004-2006.

Pour compléter ces résultats pondérés par le volume, le tableau suivant synthétise le pourcentage de hausses et de baisses de part délégataire, en fonction du nombre de services, pour les 11 années d'étude.

**Tableau 53 :** Pourcentage des services par type de variation de part délégataire – Echantillon exploitable – Assainissement collectif

	1998-2003	2004	2005	2006	2007	2008
Augmentation	53,6%	44,7%	43%	43%	39%	47,5%
Diminution	40,5%	52,2%	53%	52%	55,8%	47,5%
Stabilité	5,9%	3,1%	4%	5%	5,2%	5%

**Figure 55** : Répartition des services d'assainissement selon l'évolution de la part délégataire après procédure



En moyenne, de 1998 à 2003, il y avait plus de services où la part délégataire augmentait que de services où elle diminuait. Malgré une part délégataire moyenne en baisse, le résultat des négociations était nuancé en définitive. **De 2004 à 2007, c'est l'inverse et on observe davantage de services où la part délégataire diminue. En 2008, il y a autant de services où la part délégataire augmente et où elle diminue. Cette information vient donc corroborer les baisses observées après procédure. De fait, on s'aperçoit que la négociation aboutit à une baisse dans plus d'un cas sur deux depuis 2004.**

#### 8.4. Les parts délégataire totales eau potable + assainissement

**Tableau 54** : Part délégataire moyenne HT avant et après procédure – Echantillon exploitable – Eau + Assainissement

Total avant procédure	1998-2003	2004	2005	2006	2007	2008
Toutes tailles confondues	1,386 €/m3	1,784 €/m3	1,722 €/m3	1,717 €/m3	1,427 €/m3	1,838 €/m3
Moins de 10 000 habitants	1,585 €/m3	1,815 €/m3	1,856 €/m3	1,934 €/m3	1,848 €/m3	1,972 €/m3
Plus de 10 000 habitants	1,290 €/m3	1,755 €/m3	1,647 €/m3	1,630 €/m3	1,253 €/m3	1,701 €/m3
Total après procédure	1998-2003	2004	2005	2006	2007	2008
Toutes tailles confondues	1,119 €/m3	1,699 €/m3	1,701 €/m3	1,554 €/m3	1,27 €/m3	1,578 €/m3
Moins de 10 000 habitants	1,518 €/m3	1,735 €/m3	1,834 €/m3	1,766 €/m3	1,711 €/m3	1,754 €/m3
Plus de 10 000 habitants	1,018 €/m3	1,668 €/m3	1,627 €/m3	1,423 €/m3	1,122 €/m3	1,339 €/m3

Total Variation	1998-2003	2004	2005	2006	2007	2008
Toutes tailles confondues	-13,0%	-4,8%	-1,2%	-9,5%	-11%	-14,1%
Moins de 10 000 habitants	-4,2%	-4,4%	-1,2%	-8,7%	-7,4%	-11,1%
Plus de 10 000 habitants	-21,1%	-5,0%	-1,2%	-12,7%	-10,5%	-21,3%

Comme dans les cas de l'eau potable et de l'assainissement pris séparément, la procédure Sapin semble occasionner, là aussi, une véritable pression à la baisse des parts délégataire. Néanmoins, les baisses ne sont pas de la même importance pour tous les services. De fait, les grands services connaissent des baisses plus importantes. A contrario, les services de moins de 10 000 habitants voient leur part délégataire diminuer plus faiblement, même si cette baisse demeure importante les dernières années.

## 8.5. Le conseil

**Tableau 55** : Résumé sur quatre ans en termes de nombre de prestations, de chiffre d'affaires et de prix moyen de la prestation – Echantillon exploitable

En nombre de prestations	2005		2006		2007		2008	
	Conseil privé	Conseil public						
< à 4000 habitants	10%	52%	16%	48%	8%	58%	7%	69%
4000 à 8000 habitants	2%	13%	4%	9%	2%	12%	2%	9%
8000 à 20000 habitants	5%	6%	6%	6%	3%	8%	4%	4%
Plus de 20000 habitants	6%	6%	10%	1%	6%	3%	3%	3%
Total	23%	77%	36%	64%	19%	81%	15%	85%

En chiffre d'affaires	2005		2006		2007		2008	
	Conseil privé	Conseil public						
< à 4000 habitants	15%	34%	14%	24%	11%	26%	22%	31%
4000 à 8000 habitants	2%	11%	9%	5%	5%	7%	2%	8%
8000 à 20000 habitants	12%	7%	13%	4%	14%	7%	19%	4%
Plus de 20000 habitants	15%	4%	29%	2%	28%	1%	11%	3%
Total	44%	56%	65%	35%	59%	41%	54%	46%

Prix moyen de la prestation	2005		2006		2007		2008	
	Conseil privé	Conseil public						
< à 4000 habitants	8 966 €	4 694 €	7 151 €	4 429 €	5 998 €	4 648 €	9 629 €	4 498 €
4000 à 8000 habitants	8 344 €	7 287 €	12 900 €	5 012 €	11 933 €	4 856 €	5 850 €	4 388 €
8000 à 20000 habitants	17 102 €	8 174 €	12 810 €	5 942 €	15 769 €	5 650 €	18 111 €	4 851 €
Plus de 20000 habitants	15 603 €	6 716 €	21 213 €	8 888 €	19 407 €	8 400 €	18 033 €	6 470 €

Ces trois tableaux donnent quelques indications sur l'évolution de la position du conseil dans le temps.

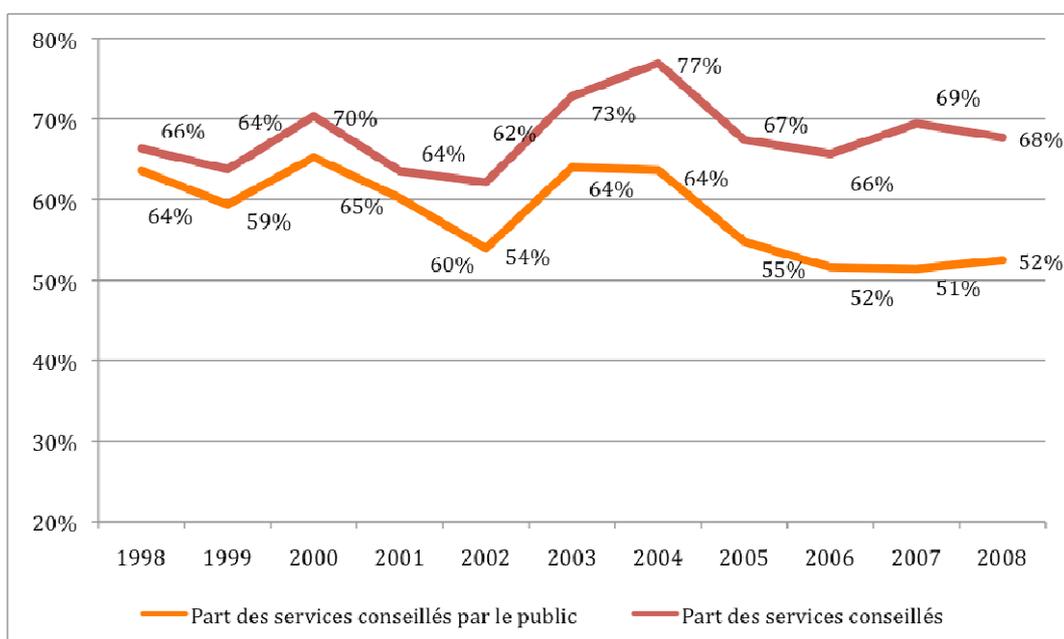
Tout d'abord, il semble que les chiffres n'évoluent pas beaucoup. En effet, en nombre de procédures, les services sont plus souvent conseillés par des organismes publics que privés, notamment pour les services de petite taille.

En termes de chiffre d'affaires, les résultats sont un peu différents. En effet, on observe un changement avec une présence accrue du conseil privé dans tous les services et notamment ceux de grande taille. Ceci est dû à une proportion plus importante de grands services conseillés par le privé ainsi qu'à un prix moyen de la prestation de ce dernier plus élevé.

Les prix du conseil privé sont, chaque année, plus élevés que ceux du conseil public. On observe également que les prix des prestations augmentent avec la taille du service.

**Enfin, nous proposons cette année une nouvelle façon d'analyser le conseil basée sur l'ensemble des procédures où nous disposons d'une information (au travers des publicités et des réponses).** Il ne s'agit donc pas de l'échantillon exploitable, ni de la population retour. Cette méthode induit un biais. Les résultats en valeur absolue sont donc moins fiables que ceux présentés pour 2007 et 2008 dans l'analyse du conseil. Cependant cette approche permet d'analyser l'évolution dans le temps, à méthodologie constante.

**Figure 56 :** Evolution de la part du conseil public et de la part des services conseillés – Ensemble des informations disponibles



Cette approche offre une vision complémentaire de celle présentée précédemment. Sur l'ensemble de la période, la part des collectivités conseillées reste stable, hormis en 2003-2004 où elle était plus élevée. La place du conseil public s'est érodée progressivement, laissant une part plus importante au conseil privé. Entre 2005 et 2008, on constate cependant une stabilisation.

## 9. Conclusion

L'observatoire Loi Sapin sur les procédures lancées en 2007 et 2008 confirme les tendances constatées dans les précédentes éditions. Les contrats sont moins longs, quoique leur durée reste relativement élevée comparativement à d'autres secteurs comme les transports publics.

Globalement, les parts délégataire baissent en moyenne, tant pour les grandes collectivités que pour les petites, que ce soit en assainissement collectif ou en eau potable. Ceci correspond à ce qui est constaté globalement depuis 1998. Néanmoins, ce résultat est à souligner car, pour une large majorité des services remis en concurrence en 2007 et 2008, il s'agit de la seconde passation d'une procédure Loi Sapin. Cela semble indiquer que la baisse de la part délégataire est un phénomène récurrent qui ne concerne pas seulement la première mise en concurrence. Toutefois ce résultat devra être confirmé lors des prochaines études, si possible en mobilisant des informations sur les contrats mis en concurrence en 1998.

Les autres opérateurs distincts des 3 majors que sont Veolia, Lyonnaise des eaux et SAUR, sont essentiellement positionnés sur les collectivités de moins de 10 000 habitants. Leur croissance en nombre de services et en parts de marchés s'est tassée en 2007 et 2008.

En 2008 on observe une judiciarisation des procédures avec davantage de recours contentieux (8% des procédures contre environ 2% à 3% les années précédentes). Cette tendance mérite d'être étudiée dans les prochaines années.

La baisse de la part délégataire lors de la négociation est souvent compensée par une hausse de la part collectivité, qui doit permettre un meilleur financement du renouvellement des infrastructures.

L'impression de concurrence lors de la procédure est un peu plus répandue, avec des nombres d'offres reçues en légère hausse, même si la fréquence de changement d'opérateur reste limitée (environ 10%) et stable. Les plus petits services apparaissent comme ceux qui bénéficient le moins de cette concurrence, sans pour autant que cela se traduise par des baisses de tarifs très différentes de celle des grands services.

En 2007 et 2008, le conseil public restait assez présent, notamment auprès des petites collectivités. On observe cependant un nombre non négligeable de petites collectivités n'ayant pas recours à un conseil lors de la procédure, sans pouvoir en mesurer facilement les conséquences, cette population étant marginalement représentée dans notre échantillon. En moyenne, le coût des prestations de conseil est très largement compensé par les baisses de part délégataire obtenues.

Les contrats intègrent de plus en plus d'objectifs de performance, assortis la plupart du temps de pénalités en cas de non respect par l'opérateur. Ces dispositions sont de nature à se prémunir contre une baisse de la qualité qui pourrait être associée à des baisses importantes de prix.

En conclusion, nous pouvons souligner l'importance de l'effet de taille des services sur le contexte concurrentiel dont peuvent bénéficier les collectivités, ce qui peut avoir ensuite un impact sur l'évolution de la part délégataire. En outre, ce sont pour les plus petites collectivités que les prestations de conseil sont les plus onéreuses ramenées à l'habitant. C'est ce qui peut expliquer qu'un certain nombre d'entre-elles n'y ont pas recours malgré l'impact qu'il peut avoir sur l'analyse des offres, la conduite de la négociation et la qualité du contrat. Ces considérations devraient entrer en ligne de compte dans les réflexions en cours sur la réorganisation territoriale des services d'eau et sur l'intercommunalité, afin, entre autre impact, de constituer des services plus attractifs et donc bénéficiant d'une plus forte concurrence.

## • GLOSSAIRE

---

**Affermage** : Contrat par lequel le contractant s'engage à assurer la gestion d'un service public à ses risques et périls contre une rémunération versée par les abonnés du service.

**Alimentation en Eau Potable (AEP)** : Ensemble des équipements, des services et des actions qui permettent, en partant d'une eau brute, de produire une eau conforme aux normes de potabilité en vigueur, distribuée ensuite aux consommateurs. On considère 5 étapes distinctes dans cette alimentation : prélèvements, captages, traitement pour potabiliser l'eau, adduction (transport et stockage), et distribution au consommateur.

**Assainissement** : Ensemble des techniques de collecte, de transport et de traitement des eaux usées et pluviales d'une agglomération (assainissement collectif) ou d'une parcelle privée (assainissement autonome) avant leur rejet dans le milieu naturel. L'élimination des boues issues des dispositifs de traitement fait partie de l'assainissement.

**Boue d'épuration** : Mélange d'eau et de matières solides séparées par des procédés biologiques ou physiques des divers types d'eau qui les contiennent.

**Concession de service public** : Mode de gestion d'un service public consistant à confier contractuellement la gestion du service ainsi que la construction d'infrastructures à un concessionnaire agissant à ses risques et périls, et rémunéré par une facturation des usagers du service - eau potable, assainissement...

**Délégation de service public** : Contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée au résultat de l'exploitation du service. Le délégataire peut éventuellement être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service. La différence fondamentale entre un marché public et une délégation de service public résulte du mode de rémunération retenu. Pour un marché public, le paiement est effectué par l'acheteur public. Pour une délégation de service public, la rémunération est tirée de l'exploitation du service qui s'effectue aux risques et périls du délégataire.

**Eaux brutes** : Eaux superficielles ou souterraines telles qu'elles se présentent dans le milieu naturel avant d'avoir été traitées en vue d'un usage.

**Eaux usées** : Eaux ayant été utilisées par l'homme. On distingue généralement les eaux usées d'origine domestique, industrielle ou agricole. Ces eaux sont rejetées dans le milieu naturel directement ou par l'intermédiaire de système de collecte avec ou sans traitement. On parle également d'eaux résiduares.

**Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI)** : Regroupement de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

- **SIGLES & ABBREVIATIONS**

---

**AEP** : alimentation en eau potable

**ANC** : assainissement non collectif

**BOAMP** : bulletin officiel des marchés publics

**CCSPL** : commission consultative des services publics locaux

**DDAF** : direction départementale de l'agriculture et de la forêt

**DDE** : direction départementale de l'équipement

**DDTM** : direction départementale des territoires et de la mer

**DOM** : départements d'outre-mer

**DSP** : délégation de service public

**EPCI** : établissement public de coopération intercommunale

**EU** : eaux usées

**FP2E** : fédération professionnelle des entreprises de l'eau

**HT** : hors taxes

**JOUE** : journal officiel de l'Union européenne

**LEMA** : loi sur l'eau et les milieux aquatiques

**MAPA** : marché à procédure adaptée

**MBTP** : le moniteur du bâtiment et des travaux publics

**ONEMA** : office national de l'eau et des milieux aquatiques

**RPQS** : rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service

**SISPEA** : système d'informations sur les services publics d'eau et d'assainissement

**SIVOM** : syndicat à vocation multiple

**SIVU** : syndicat à vocation unique

**SOES** : service de l'observation et des statistiques

**TTC** : toutes taxes comprises

**TVA** : taxe sur la valeur ajoutée

• **TABLE DES ILLUSTRATIONS**

**Liste des figures**

Figure 1 : Répartition du nombre de procédures par type de service – Ensemble des procédures - 2007 .....	10
Figure 2 : Répartition du nombre de procédures par taille de service – Echantillon exploitable - 2007	11
Figure 3 : Répartition du volume des procédures par taille de service – Echantillon exploitable - 2007 .....	11
Figure 4 : Répartition des procédures par type de collectivité .....	12
Figure 5 : Répartition du nombre de procédures par type de service – Ensemble des procédures - 2008.....	14
Figure 6 : Répartition du nombre de procédures par taille de service – Echantillon exploitable - 2008	15
Figure 7 : Répartition du volume des procédures par taille de service – Echantillon exploitable - 2008 .....	15
Figure 8 : Répartition des procédures par type de collectivité* .....	16
Figure 9 : Distribution des volumes par montant de part délégataire moyenne avant procédure – Echantillon exploitable – Eau potable - 2007 .....	19
Figure 10 : Distribution des volumes par montant de part délégataire moyenne après procédure – Echantillon exploitable – Eau potable - 2007 .....	20
Figure 11 : Distribution des volumes par variation de la part délégataire moyenne – Echantillon exploitable – Eau potable - 2007 .....	21
Figure 12 : Distribution des volumes par montant de la part délégataire moyenne avant procédure – Echantillon exploitable – Assainissement collectif - 2007 .....	22
Figure 13 : Distribution des volumes par montant de part délégataire moyenne après procédure – Echantillon exploitable – Assainissement collectif - 2007 .....	23
Figure 14 : Distribution des volumes par variation de la part délégataire moyenne – Echantillon exploitable – Assainissement collectif - 2007 .....	23
Figure 15 : Evolution de la part délégataire moyenne Eau Potable, Assainissement collectif, Eau + Assainissement par taille de service – Echantillon exploitable - 2007 .....	24
Figure 16 : Distribution des volumes par montant de part délégataire moyenne avant procédure – Echantillon exploitable – Eau potable - 2008 .....	25
Figure 17 : Distribution des volumes par montant de la part délégataire moyenne après procédure – Echantillon exploitable – Eau potable - 2008 .....	26
Figure 18 : Distribution des volumes par variation de part délégataire moyenne – Echantillon exploitable – Eau potable - 2008 .....	27
Figure 19 : Distribution des volumes par montant de part délégataire moyenne avant procédure – Echantillon exploitable – Assainissement collectif - 2008 .....	28
Figure 20 : Distribution des volumes par montant de la part délégataire moyenne après procédure – Echantillon exploitable – Assainissement collectif - 2008 .....	29
Figure 21 : Distribution des volumes par variation de la part délégataire moyenne – Echantillon exploitable – Assainissement collectif - 2008 .....	29
Figure 22 : Evolution de la part délégataire moyenne Eau potable, Assainissement collectif, Eau + Assainissement par taille de service – Echantillon exploitable - 2008.....	30
Figure 23 : Comparaison des parts délégataire moyennes pondérées par le volume avant et après procédure par type de service – Echantillon exploitable – Méthode R/V – 2007.....	31
Figure 24 : Comparaison des parts délégataires moyennes pondérées par le volume avant et après procédure par type de service – Echantillon exploitable – Méthode R/V - 2008 .....	32
Figure 25 : Evolution de la part moyenne délégataire pour une consommation de 120 m <sup>3</sup> par taille de service – Eau potable, Assainissement collectif, eau+assainissement - 2007 .....	34
Figure 26 : Evolution des parts collectivité (en abscisse) et délégataire (en ordonnée) pour une facture 120 m <sup>3</sup> (en euros par m <sup>3</sup> ) – Eau potable et Assainissement collectif confondus – 2007.....	35
Figure 27 : Evolution de la part délégataire moyenne pour une consommation de 120 m <sup>3</sup> par taille de service – Eau potable, Assainissement collectif, Eau + Assainissement - 2008 .....	36
Figure 28 : Evolution des parts collectivité (en abscisse) et délégataire (en ordonnée) pour une facture 120 m <sup>3</sup> (en euros par m <sup>3</sup> ) – Eau potable et Assainissement collectif confondus – 2008.....	37
Figure 29 : Répartition du nombre de services de moins de 10 000 habitants (à gauche) et plus de 10 000 habitants (à droite) par délégataire avant procédure – Echantillon exploitable - 2007.....	38
Figure 30 : Répartition du nombre de services de moins de 10 000 habitants (à gauche) et plus de 10 000 habitants (à droite) par délégataire après procédure – Echantillon exploitable - 2007.....	38

Figure 31 : Répartition du chiffre d'affaires par délégataire avant procédure (à gauche) et après procédure (à droite) – Echantillon exploitable - 2007.....	39
Figure 32 : Répartition du nombre de services de moins de 10 000 habitants (à gauche) et plus de 10 000 habitants (à droite) par délégataire avant procédure – Echantillon exploitable - 2008.....	41
Figure 33 : Répartition du nombre de services de moins de 10 000 habitants (à gauche) et plus de 10 000 habitants (à droite) par délégataire après procédure – Echantillon exploitable - 2008.....	41
Figure 34 : Répartition du chiffre d'affaires par délégataire avant procédure (à gauche) et après procédure (à droite) – Echantillon exploitable - 2008.....	42
Figure 35 : Sentiment de concurrence réelle des services de moins de 10 000 habitants (à gauche) et de plus de 10 000 habitants (à droite) – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif confondu – 2007.....	43
Figure 36 : Répartition des procédures selon le nombre de candidatures et d'offres – Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif – 2007.....	44
Figure 37 : Répartition des services selon le nombre d'offre et en fonction de la taille – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif – 2007.....	44
Figure 38 : Distribution de la durée des contrats avant et après procédure – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2007.....	46
Figure 39 : Passage de contrats d'un délégataire à l'autre – Moins de 10 000 habitants - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2007.....	48
Figure 40 : Sentiment de concurrence réelle des services de moins de 10 000 habitants (à gauche) et de plus de 10 000 habitants (à droite) – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif confondu - 2008.....	48
Figure 41 : Répartition des procédures selon le nombre de candidatures et d'offres – Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif – 2008.....	49
Figure 42 : Répartition des services selon le nombre d'offres et en fonction de la taille – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2008.....	50
Figure 43 : Distribution de la durée des contrats avant et après procédure – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2008.....	51
Figure 44 : Passage de contrats d'un délégataire à l'autre – Moins de 10 000 habitants – Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2008.....	53
Figure 45 : Nombre de procédures par source de publication - 2007.....	54
Figure 46 : Nombre de procédures par source de publication - 2008.....	54
Figure 47 : Répartition des organismes de conseil dans les services de moins de 10 000 habitants (à gauche) et plus de 10 000 habitants (à droite) - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2007.....	58
Figure 48 : Répartition des organismes de conseil dans les services de moins de 10 000 habitants (à gauche) et plus de 10 000 habitants (à droite) - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2008.....	61
Figure 49 : Répartition des organismes de conseil (en nombre de procédures) dans les services de moins de 10 000 habitants (à gauche) et plus de 10 000 habitants (à droite) – Ensemble des procédures exploitables pour le conseil - Eau potable et Assainissement collectif - 2007.....	63
Figure 50 : Répartition des organismes de conseil (en nombre de procédures) dans les services de moins de 10 000 habitants (à gauche) et plus de 10 000 habitants (à droite) – Ensemble des procédures exploitables pour le conseil - Eau potable et Assainissement collectif – 2008.....	63
Figure 51 : Evolution du nombre de procédures lancées, de réponses au questionnaire et de réponses exploitables.....	67
Figure 52 : Evolution du nombre moyen de candidatures et d'offres reçues par procédure.....	67
Figure 53 : Evolution de la durée des contrats avant et après procédure.....	68
Figure 54 : Répartition des services d'eau potable selon l'évolution de la part délégataire après procédure.....	69
Figure 55 : Répartition des services d'assainissement selon l'évolution de la part délégataire après procédure.....	71
Figure 56 : Evolution de la part du conseil public et de la part des services conseillés – Ensemble des informations disponibles.....	73

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Synthèse des procédures lancées en 2007 .....	10
Tableau 2 : Place des procédures menées en 2007 dans le secteur de l'eau (les données extrapolées sont en italique) .....	12
Tableau 3 : Synthèse des procédures lancées en 2008 .....	14
Tableau 4 : Place des procédures menées en 2008 pour les services d'eau potable et d'assainissement collectif (les données extrapolées sont en italique) .....	16
Tableau 5 : Description de la part délégataire avant procédure (en euros par m <sup>3</sup> ) – Echantillon exploitable – Eau potable - 2007 .....	19
Tableau 6 : Description de la part délégataire après procédure (en euros par m <sup>3</sup> ) – Echantillon exploitable – Eau potable - 2007 .....	20
Tableau 7 : Description de la part délégataire avant procédure (en euros par m <sup>3</sup> ) – Echantillon exploitable – Assainissement collectif - 2007 .....	21
Tableau 8 : Description de la part délégataire après procédure (en euros par m <sup>3</sup> ) – Echantillon exploitable – Assainissement collectif - 2007 .....	22
Tableau 9 : Part délégataire moyenne Eau Potable, Assainissement collectif, Eau + Assainissement par taille de service (en euros par m <sup>3</sup> ) – Echantillon exploitable - 2007 .....	24
Tableau 10 : Description de la part délégataire avant procédure (part délégataire en euros par m <sup>3</sup> ) – Echantillon exploitable – Eau potable - 2008 .....	25
Tableau 11 : Description de la part délégataire après procédure (en euros par m <sup>3</sup> ) – Echantillon exploitable – Eau potable – 2008 .....	26
Tableau 12 : Description de la part délégataire avant procédure (en euros par m <sup>3</sup> ) – Echantillon exploitable – Assainissement collectif - 2008 .....	27
Tableau 13 : Description de la part délégataire après procédure (en euros par m <sup>3</sup> ) – Echantillon exploitable – Assainissement collectif – 2008 .....	28
Tableau 14 : Part délégataire moyenne Eau potable, Assainissement collectif, Eau + Assainissement par taille de service (en euros par m <sup>3</sup> ) – Echantillon exploitable - 2008 .....	30
Tableau 15 : Variation du chiffre d'affaires délégataire à périmètre constant – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif confondus - 2007 .....	31
Tableau 16 : Variation du chiffre d'affaires délégataire à périmètre constant – Echantillon exploitable – eau potable et assainissement confondus – 2008 .....	32
Tableau 17 : Part délégataire moyenne Eau potable, Assainissement collectif, Eau + Assainissement par taille de service (en euros par m <sup>3</sup> ) - 2007 .....	33
Tableau 18 : Comparaison de l'évolution des parts délégataire et collectivité pour une facture 120 m <sup>3</sup> – Eau potable et Assainissement collectif confondus – 2007 .....	34
Tableau 19 : Part délégataire moyenne Eau potable, Assainissement collectif, Eau + Assainissement par taille de service (en euros par m <sup>3</sup> ) – 2008 .....	35
Tableau 20 : Comparaison de l'évolution des parts délégataire et service pour une facture 120 m <sup>3</sup> – Eau potable et Assainissement collectif confondus – 2008 .....	36
Tableau 21 : Tableau récapitulatif des évolutions de volumes gérés et de parts délégataire moyenne après procédure – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif – 2007 .....	40
Tableau 22 : Tableau récapitulatif des évolutions de volumes gérés et de part délégataire moyenne après procédure – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif – 2008 .....	42
Tableau 23 : Sentiment de concurrence réelle par rapport au nombre de candidats et d'offres – Echantillon exploitable - 2007 .....	43
Tableau 24 : Nombre d'offres moyen par taille de service - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2007 .....	45
Tableau 25 : Variation moyenne de la part délégataire en fonction du nombre d'offres – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2007 .....	45
Tableau 26 : Comparaison de la durée des contrats avant et après procédure - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2007 .....	46
Tableau 27 : Comparaison de la durée des contrats avant et après procédure en fonction de la taille des services - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2007 .....	46
Tableau 28 : Comparaison de la durée des contrats avant et après procédure en fonction du type de collectivité - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2007 .....	47
Tableau 29 : Comparaison de la durée des contrats avant et après procédure en fonction de la nature du service - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2007 .....	47
Tableau 30 : Contrats gagnés et perdus selon l'opérateur en 2007 – Services Eau potable et Assainissement collectif de moins de 10000 habitants – Echantillon exploitable .....	47
Tableau 31 : Sentiment de concurrence par rapport au nombre de candidats et d'offres – Echantillon exploitable - 2008 .....	49

Tableau 32 : Nombre d'offres moyen par taille de service - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2008 .....	50
Tableau 33 : Variation moyenne de la part délégataire en fonction du nombre d'offres – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2008 .....	50
Tableau 34 : Comparaison de la durée des contrats avant et après procédure - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2008.....	51
Tableau 35 : Comparaison de la durée des contrats avant et après procédure en fonction de la taille des services - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2008 .....	52
Tableau 36 : Comparaison de la durée des contrats avant et après procédure en fonction du type de collectivité - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2008.....	52
Tableau 37 : Comparaison de la durée des contrats avant et après procédure en fonction de la nature du service - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2008.....	52
Tableau 38 : Contrats gagnés et perdus selon l'opérateur en 2008 – Services Eau potable et Assainissement collectif de moins de 10000 habitants – Echantillon exploitable.....	52
Tableau 39 : Contrats gagnés et perdus selon l'opérateur en 2008 – Services Eau potable et Assainissement collectif de plus de 10000 habitants – Echantillon exploitable.....	53
Tableau 40 : Parts de marché des organismes de conseil par taille de service (en pourcentage du chiffre d'affaires) - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2007 .....	57
Tableau 41 : Répartition des organismes de conseil par taille de service (en pourcentage du nombre de services conseillés) - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2007.....	58
Tableau 42 : Prix moyen de la prestation par organisme de conseil, par taille de service et par habitant (en euros) - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2007.....	59
Tableau 43 : Nature du conseil obtenu par les services - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2007 .....	60
Tableau 44 : Parts de marché des organismes de conseil par taille de service (en pourcentage du chiffre d'affaires) - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2008 .....	60
Tableau 45 : Répartition des organismes de conseil par taille de service (en pourcentage du nombre de services conseillés) - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2008.....	61
Tableau 46 : Prix moyen de la prestation par organisme de conseil, par taille de service et par habitant (en euros) - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2008.....	62
Tableau 47 : Nature du conseil obtenu par les services - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2008 .....	62
Tableau 48 : Principaux résultats de l'observatoire Loi Sapin .....	65
Tableau 49 : Réponses à l'enquête sur 11 ans.....	66
Tableau 50 : Part délégataire moyenne HT avant et après procédure – Echantillon exploitable - Eau potable .....	68
Tableau 51 : Pourcentage des services selon la variation de part délégataire – Echantillon exploitable - Eau potable .....	69
Tableau 52 : Part délégataire moyenne HT avant et après procédure – Echantillon exploitable – Assainissement collectif .....	70
Tableau 53 : Pourcentage des services par type de variation de part délégataire – Echantillon exploitable – Assainissement collectif .....	70
Tableau 54 : Part délégataire moyenne HT avant et après procédure – Echantillon exploitable – Eau + Assainissement .....	71
Tableau 55 : Résumé sur quatre ans en termes de nombre de prestations, de chiffre d'affaires et de prix moyen de la prestation – Echantillon exploitable .....	72

**RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'EAU POTABLE OU D'ASSAINISSEMENT  
ENQUÊTE LOI SAPIN 2007**

**Nom de la personne remplissant ce questionnaire :** .....

Tél. : .....Fax : .....E-mail : .....

• **Nom de la Collectivité :** ..... **Département :** .....

Numéro SIREN de la collectivité (ou numéro INSEE de la commune) : .....

Type de collectivité : Commune  Syndicat  Communauté

• **Type de service (l'un ou l'autre) :**

Alimentation en eau potable :  Assainissement collectif :

*Préciser la/les missions :* *Préciser la/les missions :*

Production  Transport  Distribution  Collecte  Transport  Traitement

• **Nombre d'habitants permanents en 2007 :** .....

Population saisonnière oui  non  Si oui, combien ?.....

**1. Situation avant procédure – contrat précédent la procédure (c'est-à-dire en 2006)**

S'agissait-il d'une procédure suite à la création d'un nouveau service ? Oui  Non  (si oui, passer au §2)

Est-ce que le contrat concernait la totalité des missions du service ? Oui  Non  Si non, préciser :

Est-ce que le contrat concernait l'intégralité du territoire de la collectivité ? Oui  Non

Si non, liste des communes concernées :

**Durée du contrat :** ..... ans **Date de fin de contrat (jj/mm/AAAA) :** .....

Nombre d'abonnés en 2006<sup>1</sup> : .....

Volume d'eau facturé en 2006<sup>1</sup> (en m3) : .....

Charges annuelles du délégataire en 2006<sup>2</sup> (Montant en €HT) : .....

Charges annuelles de renouvellement : ..... €HT Dont renouvellement programmé : ..... €HT

Nom du précédent délégataire : .....

	Délégataire	Collectivité
<b>Produit annuel (€HT) en 2006<sup>2</sup></b>	.....	.....
<b>Tarif (Hors taxes et hors redevances Agence) au 1<sup>er</sup> janvier 2007:</b>		
Part fixe annuelle (€HT/an) (abonnement, compteur, etc...)	.....	.....
Part proportionnelle à la consommation (€HT/ m <sup>3</sup> ) <sup>3</sup>	.....	.....

Dans le précédent contrat, l'exploitant devait-il financer de nouveaux équipements et/ou financer des droits d'entrée et/ou des reprises d'emprunt ? Oui  non  NSP

Si oui, montant HT de ce financement.....€

Les termes du contrat avaient-ils été renégociés ? oui  non  NSP  Si oui, combien de fois : .....

Pendant la durée du contrat, avez-vous eu à gérer des conflits avec le délégataire ? Oui  Non  NSP

La collectivité a-t-elle étudié une reprise en régie ou la sortie du contrat ? Oui  Non  NSP

**2. Procédure Loi Sapin<sup>4</sup>**

**Noms des entreprises ayant fait acte de candidature :**

Noms des entreprises **non admises** à présenter une offre :

Noms des entreprises ayant remis une **offre** :

Nom des entreprises **non admises** en phase de négociation :

Avez-vous eu le sentiment de profiter d'une concurrence réelle ? Oui  Non  NSP

<sup>1</sup> Si besoin, se référer au Rapport Prix et Qualité de Service ou au rapport du délégataire de 2007.

<sup>2</sup> Donnée issue du compte-rendu financier ou CARE du délégataire.

<sup>3</sup> S'il existe des tranches, préciser les tranches (m<sup>3</sup>) et les tarifs associés, sur papier libre.

<sup>4</sup> Information disponible dans le compte rendu de la commission d'ouverture des plis.

Nombre de tours de négociation après remise des offres : .....

Le candidat retenu proposait-il le tarif le moins élevé ? Oui  Non  NSP

Le projet de contrat a-t-il intégré des options et/ou des variantes proposées par les candidats ?

Oui  Non  NSP

Les clauses du projet de contrat ont-elles été assouplies par rapport au projet initial ? Oui  Non  NSP

La procédure a-t-elle fait l'objet d'un contentieux ? Oui  Non  NSP

Si oui, à l'initiative : d'un élu , d'un candidat , du préfet , autre , précisez : .....

L'assemblée délibérante a-t-elle validé la première proposition du président/du maire ? Oui  Non  NSP

### 3. Situation après procédure (celle dont l'avis a été publiée en 2007)

Situation après la procédure (cocher la case) : Entrée en vigueur du nouveau contrat

Procédure non terminée  Procédure infructueuse  Passage en régie

Durée du contrat : ..... ans.

Nombre d'abonnés<sup>5</sup> : .....

Volume prévisionnel d'eau facturée la première année complète d'exploitation<sup>5</sup> (en m<sup>3</sup>): .....

Charges annuelles prévisionnelle du délégataire<sup>5</sup> (Montant en €HT) : .....

Charges annuelles de renouvellement : ..... €HT, dont renouvellement programmé : .....€HT

Nom du nouveau délégataire : .....

	Délégataire	Collectivité
Produit prévisionnel annuel (€HT) pour la 1 <sup>ère</sup> année complète d'exploitation <sup>6</sup>	.....	.....
Tarif (Hors taxes et hors redevances Agence) à l'entrée en vigueur du contrat:		
Part fixe annuelle (€HT/an) (abonnement, compteur, etc...)	.....	.....
Part proportionnelle à la consommation (€HT/ m <sup>3</sup> ) <sup>7</sup>	.....	.....

L'exploitant va-t-il financer la construction d'ouvrages ? : Oui  Non  NSP

Si oui, montant : .....€HT

Est-il prévu une évolution du volume vendu dans les 5 années à venir ? : Hausse  Baisse  Maintien

Si hausse ou baisse, de quelle amplitude ?

Plus de 20%  de 20% à 10%  de 10% à 5%  Moins de 5%

Le nouveau contrat intègre-t-il des objectifs quantifiés de performance ? Oui  Non  NSP

Si oui, ces objectifs sont-ils assortis d'incitations ? Oui  Non  NSP

Si oui, de quel type ? Primes  Pénalités  Les deux  NSP

### 4. Conseils dispensés à la collectivité

Avez-vous eu recours à un conseil extérieur pour cette négociation ? Oui  Non  NSP

Si oui, lequel ? .....

Si oui, quel est le montant de la prestation : ..... €HT

De quelle nature était ce conseil ? (cocher plusieurs cases le cas échéant)

- Avant DSP : bilan/diagnostic du service  , reconstitution de coûts  , analyse des offres
- pendant la négociation : participation  , débriefing  , rédaction d'un contrat
- après la négociation : suivi du contrat
- autre (préciser) :

Etes-vous satisfait de la prestation de conseil ?

Oui, complètement  Plutôt oui  Plutôt non  Non, pas du tout  NSP

<sup>5</sup> Informations disponibles dans le Compte d'exploitation prévisionnel et/ou le contrat de délégation.

<sup>6</sup> Informations disponibles dans le Compte d'exploitation prévisionnel et/ou le contrat de délégation pour la part délégataire.

<sup>7</sup> S'il existe des tranches, préciser les tranches (m<sup>3</sup>) et les tarifs associés sur papier libre.

